

ATLAS Transfrontalier

Deuxième Série

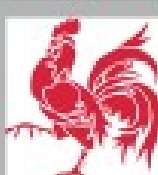
2013

Deuxième Série

2013



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



Wallonie

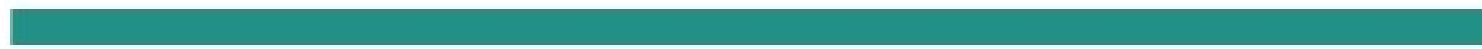


STATÉC
Luxembourg

Tome 2

Emploi

Activités économiques



La coopération transfrontalière entre le Nord-Pas-de-Calais et les régions belges de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles-Capitale s'est naturellement mise en place par la continuité géographique, humaine et culturelle de ces territoires. Renforcée par la volonté des partenaires institutionnels d'accroître les échanges et les liens, elle se traduit par de nombreux projets culturels, économiques, éducatifs, environnementaux ou touristiques.

Dans ce cadre, le présent atlas transfrontalier vise à éclairer, à travers plusieurs tomes, la politique d'aménagement et de développement du territoire au-delà des frontières nationales. Le tome consacré aux activités économiques et à l'emploi est le deuxième d'une série de trois qui porteront sur les grands thèmes et enjeux composant les réalités géographiques et socio-économiques de la zone : démographie et habitat ; activités économiques et emploi ; territoires et environnement.

Cet atlas actualise le précédent cycle d'études cartographiques, réalisées au début des années 2000 et s'appuyant sur des données datant de 1999-2001. De nouvelles coopérations ayant émergé depuis 10 ans sur les territoires transfrontaliers, en particulier à l'échelle des métropoles transfrontalières, l'Insee et l'Iweps, principaux producteurs et utilisateurs des données sur cet espace, ont ressenti la nécessité de les actualiser et de les faire évoluer. Le Statec, partenaire statistique luxembourgeois, a rejoint l'Insee et l'Iweps pour apporter les informations utiles à la description de son territoire. De même, la DIRECCTE, la DREAL, la Région Nord-Pas-de-Calais et la Région wallonne se sont associées à ces travaux pour apporter un éclairage sur la compréhension des phénomènes sociaux et économiques et veiller à leur prise en compte dans la conduite des politiques publiques.

Cet atlas porte sur un périmètre d'observation qui comprend la région Nord-Pas-de-Calais, la Wallonie, la Flandre, la région de Bruxelles-Capitale et les zones limitrophes en forte interaction transfrontalière reprenant le Grand-Duché de Luxembourg, une partie de la Picardie, de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine. Les données sont essentiellement présentées au troisième niveau de la nomenclature des unités territoriales (Nuts), sauf en France où les zones d'emploi satisfont davantage à l'exigence de comparabilité de l'étude.

Par ailleurs, et pour éclairer de manière fine les coopérations transfrontalières émergentes, des zooms ont été réalisés pour certaines thématiques sur les territoires du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, de l'Aire métropolitaine de Lille (dont l'Eurométropole) et du Pôle Européen de Développement. Les données présentées le sont alors au niveau de la commune.

Nous souhaitons que cet ouvrage constitue un document de référence pour l'observation de ce territoire et qu'il soit utile au plus grand nombre, acteurs et habitants de cet espace transfrontalier.

Ghislain GERON

Directeur Général de l'Aménagement du Territoire,
du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie du
Service Public de Wallonie

Michel PASCAL

Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Yves DURUFLÉ

Directeur Général des Services du Conseil Régional
du Nord-Pas-de-Calais

Sébastien BRUNET

Administrateur général de l'Institut Wallon de
l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

Annaïck LAURENT

Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Daniel HUART

Directeur Régional de l'Institut National
de la Statistique et des Études Économiques
du Nord-Pas-de-Calais

Activités économiques - Emploi

Directeur de la publication

Daniel HUART

Coordination du dossier

Edwige CROCQUEY

Collaboration au dossier

Nathalie BETREMIEUX, Edwige CROCQUEY, Jean-Paul DUPREZ, Laure LEROY, Valérie VANDER STRICHT

Suivi partenarial

Pascal MAES (Région Wallonne)
Jean-Paul DUPREZ, Valérie VANDER STRICHT (Iweps)
Marie-Jeanne DIFINO, Daniel SCHMITZ (Statec)
Stéphane HUMBERT (Région Nord-Pas-de-Calais)
Élisabeth BODIER, François PINCHEMEL (DREAL)
Bruno CLÉMENT-ZIZA (Direccte)
Nathalie BETREMIEUX, Edwige CROCQUEY, Arnaud DEGORRE, Laure LEROY (Insee)

Cartographie

Evelyne LORENSKI, Martine SENECHAL

Rédacteur en chef

Élisabeth VILAIN

Correcteur réviseur

Arnaud DEGORRE

Coordination technique du dossier, maquette, couverture et composition

Olivier MAJCHERCZAK

Vente par correspondance : CNGP - Insee BP402 80004 AMIENS CEDEX ou via internet : www.webcommerce.insee.fr - Tél. : 03 22 97 31 70.

Impression

Imprimerie Becquart IMPRESSIONS - 67, rue d'Amsterdam 59200 TOURCOING (France) - Tél. : +33 (0)3 20 01 00 60 - Télécopie : +33 (0)3 20 01 00 61

Copyright

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie du Service Public de Wallonie, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Nord-Pas-de-Calais

Dépôt légal

À parution

Sommaire

Carte de référence et Tableaux de correspondance - 4

Zoom sur trois territoires - 6

L'Eurométropole - 8

| <u>Activités économiques</u> | | <u>Emploi</u> | |
|-----------------------------------------------------|----|---------------|----------------------------|
| Richesse | 10 | 38 | Taux d'activité |
| Emploi | 14 | 40 | Taux d'emploi |
| Établissements | 16 | 44 | Évolution du taux d'emploi |
| Secteurs d'activité | 22 | 46 | Taux d'emploi par âge |
| Niveau technologique dans l'industrie | 26 | 48 | Marché de l'emploi |
| Degré d'intensité de connaissance dans le tertiaire | 30 | 50 | Taux de chômage |
| Évolution de l'emploi | 34 | 52 | Chômage des femmes |
| Emploi agricole | 36 | 54 | Chômage des jeunes |
| | | 56 | Chômage des seniors |

Index - 58

Tableaux de correspondance

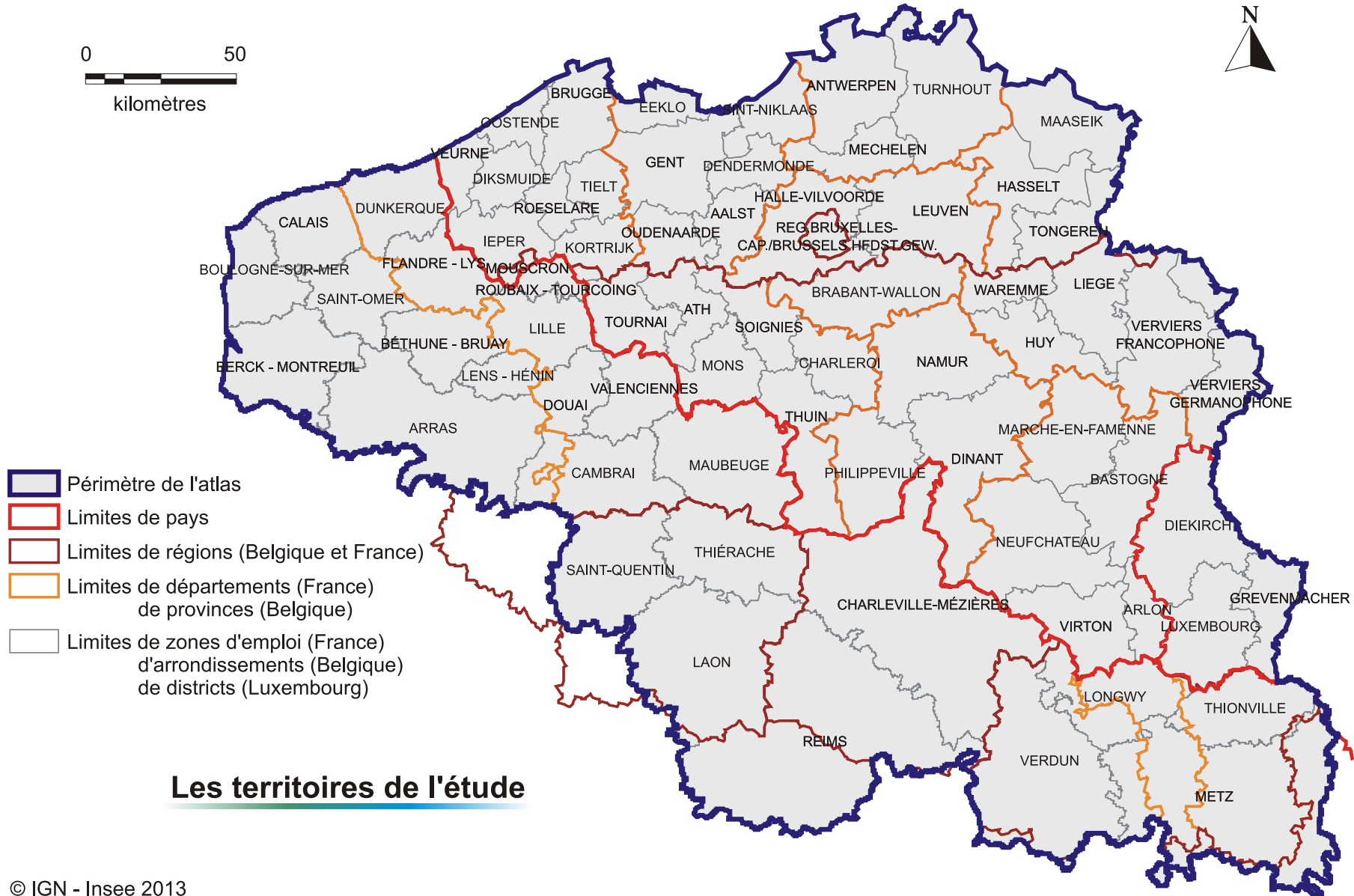
| Zones belges | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Arrondissements | Provinces |
| Région Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdstedelijk Gewest | |
| Antwerpen Mechelen Turnhout | Anvers |
| Hasselt Maaseik Tongeren | Limbourg |
| Aalst Dendermonde Eeklo Gent Oudenaarde Sint-Niklaas | Flandre Orientale |
| Halle-Vilvoorde Leuven | Brabant Flamand |
| Brugge Diksmuide Ieper Kortrijk Oostende Roeselare Tielt Veurne | Flandre Occidentale |

| Zones belges | |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|
| Arrondissements | Provinces |
| Nivelles | Brabant Wallon |
| Ath Charleroi Mons Mouscron Soignies Thuin Tournai | Hainaut |
| Huy Liège Verviers Waremme | Liège |
| Arlon Bastogne Marche-en-Famenne Neufchateau Virton | Luxembourg |
| Dinant Namur Philippeville | Namur |

| Zones luxembourgeoises | |
|------------------------|---------------------------|
| Districts | Pays |
| Luxembourg | Grand-Duché de Luxembourg |
| Diekirch | |
| Grevenmacher | |

| Zones françaises | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Zones d'emploi | Départements |
| Laon | Aisne |
| Saint-Quentin | |
| Thiérache | |
| Charleville-Mézières | Ardennes |
| Reims | Ardennes, Marne |
| Longwy | Meurthe et Moselle, Meuse |
| Metz Thionville | Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle |
| Verdun | Meuse |
| Dunkerque Douai Flandre-Lys Lille Maubeuge Roubaix-Tourcoing Valenciennes | Nord |
| Cambrai | Nord, Pas-de-Calais |
| Arras Berck-Montreuil Béthune-Bruay Boulogne-sur-Mer Calais Lens-Hénin Saint-Omer | Pas-de-Calais |

Carte de référence



© IGN - Insee 2013

Zoom sur trois territoires

Le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Le GECT West-Vlaanderen / Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale est un espace de coopération métropolitaine créé en 2004, caractérisé par une certaine cohérence entre les différents territoires qui le constituent tant sur le plan géographique que sur les plans historiques et culturels. De plus, le réseau portuaire est en capacité de dynamiser l'économie de l'ensemble du territoire. Enfin, la cohérence de cet espace se justifie par les nombreux liens et réseaux qui existent depuis bien longtemps à cette échelle.

Cette aire de coopération métropolitaine vise à répondre aux enjeux de développement économique et d'aménagement en dynamisant les métropoles françaises et en les confortant dans leur rôle d'entraînement des économies régionales. Le GECT travaille sur des thématiques telles que le sport, le développement économique, l'environnement, les transports ou encore la jeunesse, la culture ou le tourisme.

Dans l'ouvrage, ce territoire sera appelé "le Littoral", afin de simplifier la lecture

L'Aire métropolitaine de Lille

L'Aire métropolitaine de Lille est une instance de coopération transnationale existant de façon informelle depuis le milieu des années 1990 mais reconnue par l'État français le 9 août 2005, qui regroupe 23 acteurs publics français et belges collaborant pour hisser cet ensemble de territoires au rang de grande métropole européenne. Les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et les provinces belges de Hainaut et de Flandre occidentale sont membres associés. L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole et la Mission Bassin Minier assurent l'animation et la coordination des travaux menés en commun par les partenaires.

L'association "Aire métropolitaine de Lille" (AML) a été créée en 2007 pour assurer le pilotage de coopérations entre ses 23 partenaires dans des domaines comme les transports, les ressources naturelles, la recherche et l'innovation, la créativité, l'urbanisme durable et l'attractivité des territoires.

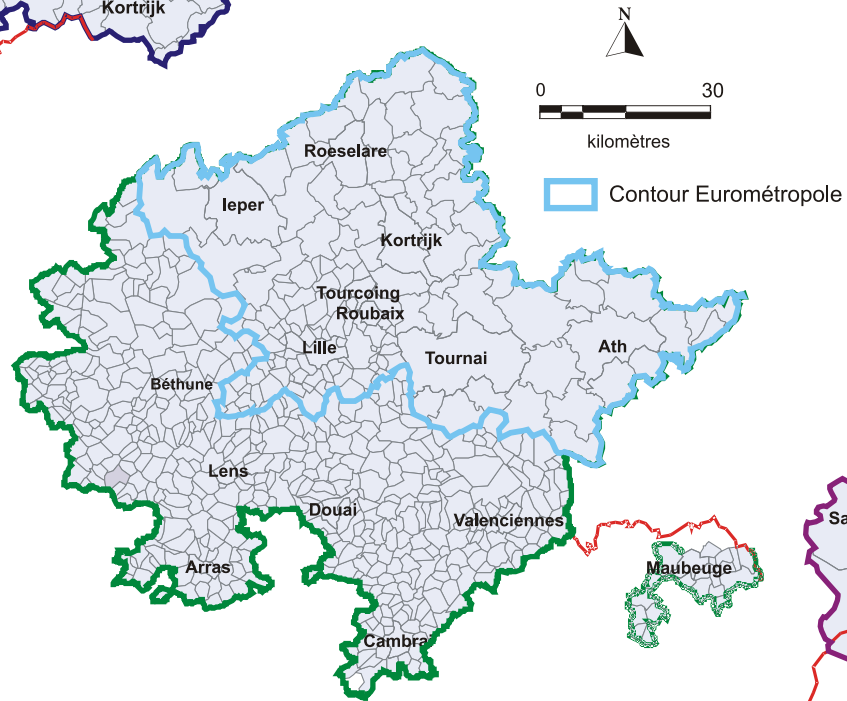
Le Pôle Européen de Développement

L'Association Transfrontalière (Pôle européen de développement) a été créée en 1985 dans le but de faire revivre les régions frontalières touchées par la crise de l'industrie sidérurgique. Le 1er février 1996 était créée une association transfrontalière entre les États, les Régions et les communes impliquées dans le projet de reconversion économique du Pôle Européen de Développement engagé depuis le milieu des années 80. Cette association a pour but de constituer un lieu de concertation et de débat entre tous les acteurs publics ou privés concernés en vue de définir une politique commune d'aménagement du territoire des collectivités locales, notamment dans les champs d'action de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme, et en accompagnement d'actions culturelles. En 2001, en vue d'une meilleure cohérence territoriale, un schéma de développement a été lancé, fixant les grandes orientations politiques de l'espace tri-national. La coopération y est multifonctionnelle, couvrant l'ensemble des composantes de la vie locale : organisation du territoire, communication et transports, équipements, patrimoine naturel et culturel, développement économique et habitat. Elle vise à établir une cohérence entre les diagnostics et recommandations transfrontaliers et les politiques nationales, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent. Depuis une vingtaine d'années, le territoire du PED a franchi le passage d'une situation de crise sidérurgique à une ère de croissance impulsée par le Luxembourg, moteur économique de l'ensemble de la Grande Région.

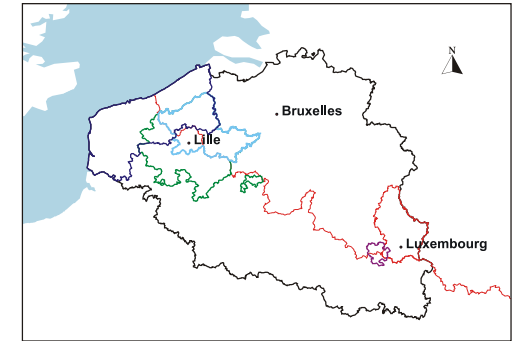
Zoom sur trois territoires



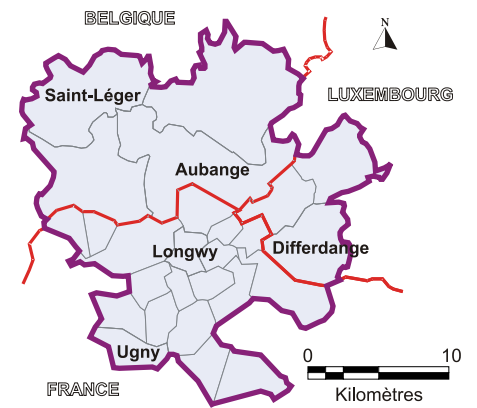
GECT
West-Vlaanderen /
Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale



Aire métropolitaine de Lille



Pôle Européen
de Développement



Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Fondée en 2008, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est le premier Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Il réunit 14 institutions françaises et belges représentant l'ensemble des niveaux d'autorité. Le territoire compte 2 100 000 habitants et s'étend sur 3 500 km². Il comprend Lille métropole, le sud et centre de la Flandre occidentale, la Wallonie picarde.

L'Eurométropole est un espace de concertation, de coordination, de décision et d'actions pour les nombreux acteurs en présence sur le territoire. Autorités françaises et belges, acteurs économiques, citoyens confrontent leurs problématiques, leurs besoins, favorisent les solutions communes et les économies d'échelle.

En coordonnant les politiques, les projets et les actions de chacun en un lieu unique, l'Eurométropole valorise d'une seule voix les atouts de l'espace transfrontalier à l'échelle européenne et internationale.

Depuis 2008, de nombreux projets ont été conduits dans les domaines de la mobilité des habitants et des marchandises, de l'emploi et du développement économique, de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la culture et des services à la population.

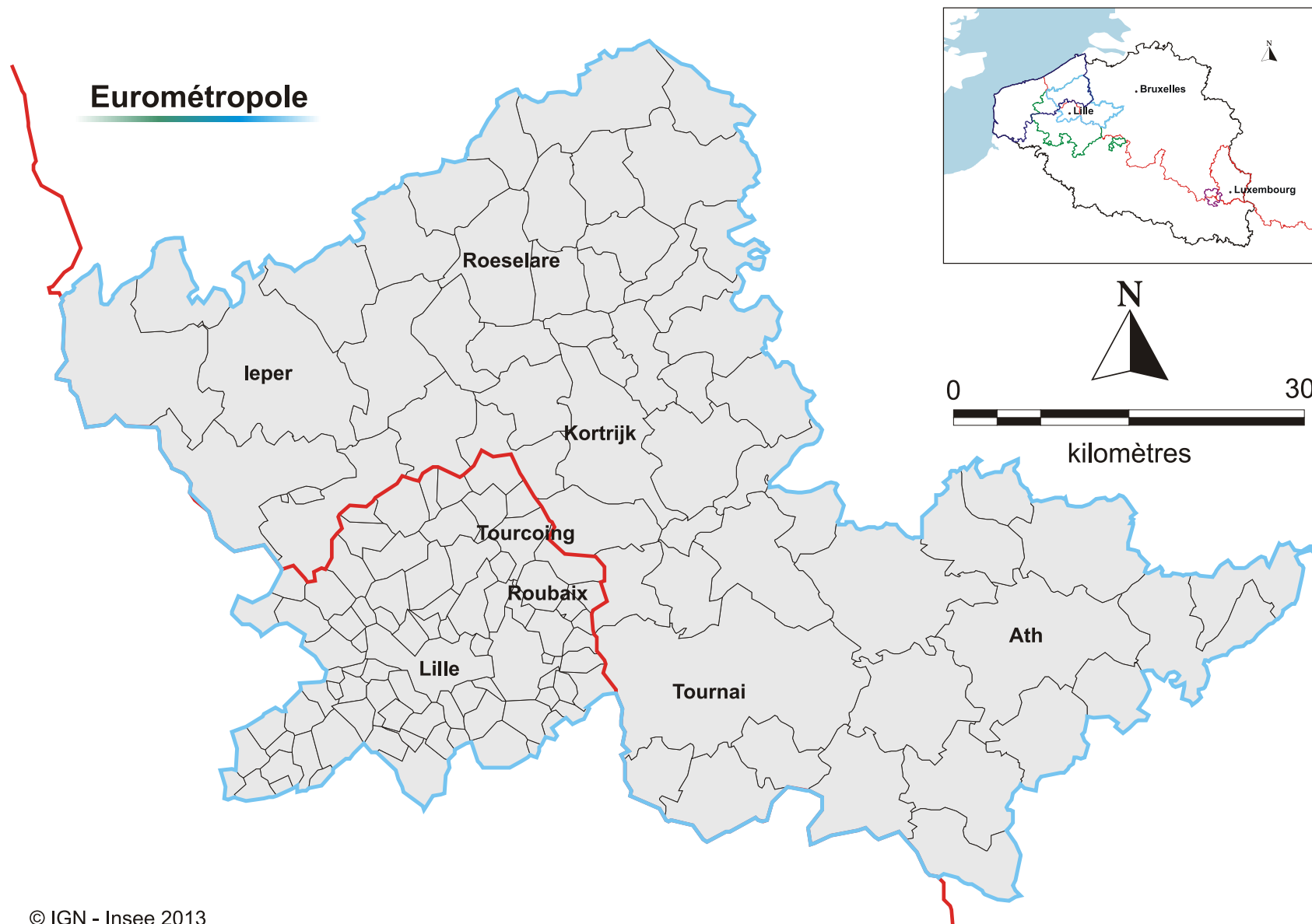
L'expérience de cette première période d'interventions conduit les partenaires de l'Eurométropole à diriger le programme d'action des 7 prochaines années autour de trois axes :

- Développer le potentiel socio-économique de l'Eurométropole,
- Renforcer la mobilité interne et l'accessibilité internationale du territoire eurométropolitain
- Une métropole bleue et verte .

Correspondance des noms de communes principales

| Nom flamand | Nom français |
|-------------|--------------|
| Aalst | Alost |
| Brugge | Bruges |
| Brussel | Bruxelles |
| Diksmuide | Dixmude |
| Halle | Hal |
| Ieper | Ypres |
| Kortrijk | Courtrai |
| Leuven | Louvain |
| Mechelen | Malines |
| Oostende | Ostende |
| Roeselare | Roulers |
| Veurne | Furnes |
| Vilvoorde | Vilvorde |

Eurométropole Lille- Kortrijk- Tournai



En 2010, le niveau moyen de PIB par habitant de l'espace transfrontalier se situe autour de 47 300 euros. Ce seuil cache cependant des disparités importantes. Si le Luxembourg et la région de Bruxelles-Capitale se distinguent très nettement du reste du territoire avec des degrés de richesse significativement plus élevés, certains espaces wallons situés sous le sillon Sambre-et-Meuse enregistrent un PIB par habitant comparativement faible. Cette répartition territoriale doit être associée à d'autres facteurs, tels que le niveau de ressources disponibles ou encore les emplois présents localement. Cet indicateur peut être considéré comme un bon « baromètre » de la richesse produite et permet des comparaisons relatives entre territoires. Par contre, il n'est pas un indicateur approprié pour mesurer la richesse des habitants.

Une structuration « classique » du territoire transfrontalier

Comme souvent en matière économique, le territoire luxembourgeois se distingue très fortement des espaces belges et français. Avec un niveau de PIB par habitant avoisinant 30 à 32 000 euros, France et Belgique présentent ainsi un seuil de richesse nationale moyenne par habitant sensiblement comparable. Le Luxembourg dispose, quant à lui, d'un niveau de plus de deux fois supérieur, avec 78 600 euros en 2010.

À l'exception du Brabant wallon, la Belgique présente, au regard du PIB, une partition entre la Flandre et la Wallonie. C'est au sud du sillon Sambre-et-Meuse, dans les arrondissements

de Thuin ou de Philippeville notamment, que sont relevés les niveaux de PIB par habitant les plus faibles de l'espace transfrontalier, avec respectivement 14 500 et 15 700 euros. Les territoires wallons frontaliers présentent également des PIB par habitant moins élevés. Les arrondissements de Ath, Soignies et Virton se situent ainsi à un niveau de richesse moyenne par habitant inférieur à 20 000 euros. En écartant la situation particulière de la région Bruxelles-Capitale, les valeurs s'inscrivent dès lors en Belgique dans un rapport de 1 à 3, avec un PIB par habitant atteignant son maximum à près de 40 000 euros dans l'arrondissement d'Anvers.

Bien que peu visibles ici en raison de données découpées au niveau régional, des disparités du même ordre existent également sur le territoire français. Si les régions françaises se situent globalement, tout comme la Wallonie, en bas de l'échelle en matière de PIB par habitant, Lille et sa périphérie enregistrent certainement un niveau plus élevé. Seule la Champagne-Ardenne dispose d'un PIB par habitant supérieur à celui de la France de province, avec 26 200 euros, contre 25 900 en 2010.

Une mise en relation nécessaire avec les migrations domicile-travail.

Le PIB par habitant - régional ou infrarégional - peut être considéré comme un bon « baromètre » de la richesse produite et permet des comparaisons relatives entre territoires. Par contre, il n'est pas un indicateur approprié pour mesurer la richesse des habitants. En effet, les revenus générés par la production de biens et de services par les travailleurs occupés dans la région ne profitent pas forcément aux habitants de celle-ci. Ils profitent en effet dans certaines

zones principalement aux navetteurs entrants, comme c'est le cas à Bruxelles et au Luxembourg. Concentrant une large partie de l'activité économique de l'espace transfrontalier, ces territoires bénéficient en effet d'une large attractivité et profitent du déplacement quotidien de travailleurs résidant en périphérie. Bruxelles présente ainsi un PIB par habitant très important, bien qu'ayant une population relativement pauvre. En termes de revenu disponible, la capitale se situe en effet dans la moyenne basse de l'espace transfrontalier, malgré une richesse productive par habitant bien supérieure.

Dans certains espaces, les mouvements pendulaires sont plus limités, par conséquent le PIB par habitant peut être davantage relié à la position sur le marché du travail de la population résidente et donc au taux d'emploi et au taux de chômage.

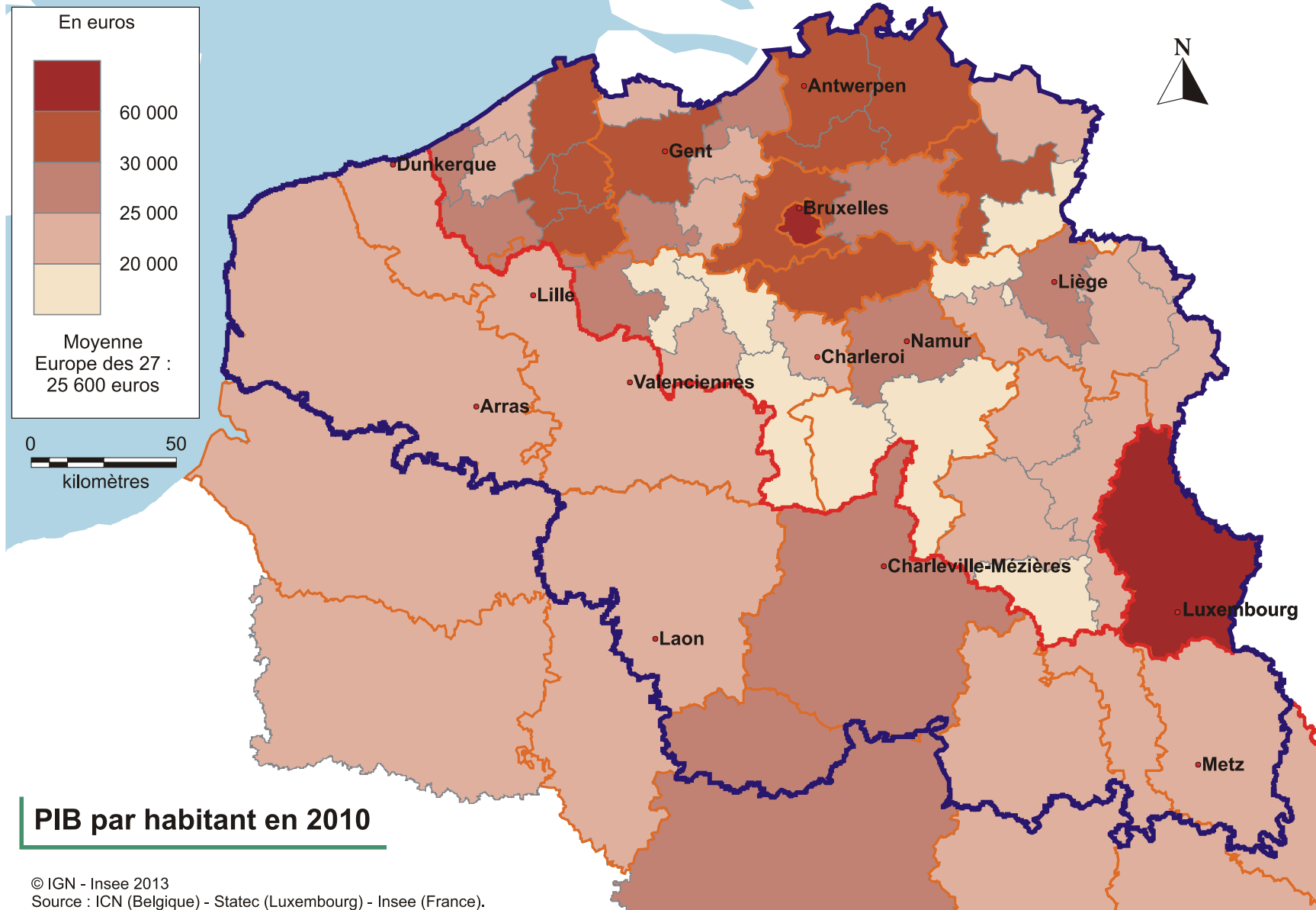
En Belgique, avec des taux d'emploi globalement inférieurs à la moyenne de l'espace transfrontalier, les arrondissements de Thuin et Philippeville présentent une richesse produite par habitant moindre.

Dans les zones françaises la corrélation est encore plus forte en raison d'une part de navettes plus limitées et d'autre part du périmètre des territoires retenus. Ainsi, dans ce cas, le PIB par habitant reflète mieux la richesse réelle des résidents.

Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour l'ensemble de l'espace transfrontalier. Elles sont présentées au niveau régional en France, national au Luxembourg et par arrondissement pour la Belgique.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de production de richesse d'un territoire. Rapporté au nombre d'habitants, il permet de comparer plus justement des espaces aux démographies distinctes. L'interprétation s'avère cependant délicate dans la mesure où la production économique n'est pas forcément réalisée par la population résidant au sein-même du territoire.



PIB par habitant en 2010

© IGN - Insee 2013
Source : ICN (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France).

Le PIB par habitant permet une mesure de la richesse relative d'un territoire. Le PIB par emploi, également appelé productivité apparente du travail, mesure quant à lui l'efficacité avec laquelle le travail humain est utilisé dans le processus de production.

Un grand nombre de facteurs influencent le niveau de cet indicateur. Certains sont liés au territoire comme les infrastructures disponibles ou les ressources naturelles, d'autres sont liés aux caractéristiques des travailleurs comme le niveau de qualification ou l'habitude acquise, d'autres encore sont liés au tissu productif et à l'organisation interne des entreprises tels que l'intensité en capital, l'aménagement et le rythme du travail. Enfin, un lien peut également être établi entre la densité démographique d'un territoire et la productivité : dans un territoire densément peuplé l'entreprise aurait une probabilité plus grande de trouver le travailleur qui correspond exactement à ses besoins.

En 2010, l'espace transfrontalier enregistre une moyenne de 88 000 euros de richesse produite par emploi. Cette donnée est cependant largement influencée par l'efficacité luxembourgeoise. Hors Grand-Duché, la productivité du travail avoisine davantage les 75 000 euros. La partie française présente une richesse produite par emploi inférieure, avec des niveaux régionaux avoisinant les 65 000 euros, soit la moyenne de l'ensemble de la France de Province. Disponibles à une échelle plus fine, les niveaux de productivité belges varient de 59 000 euros pour l'arrondissement de Thuin à près de 100 000 euros pour la région de Bruxelles-Capitale.

L'influence du tissu économique

Les écarts de productivité de l'emploi observés au sein du territoire transfrontalier reposent en partie sur les différences de structure d'activité. Ainsi, la présence d'emplois dégagant une forte valeur ajoutée, tels que ceux fondés par exemple sur la recherche et développement, permet à un territoire d'engendrer un surplus de richesse par emploi. On observe ainsi une haute productivité dans les arrondissements de Hal-Vilvorde, de Malines, de Gand ainsi que dans la région de Bruxelles-Capitale où la présence de services de haute technologie et à forte valeur ajoutée est plus importante.

Par contre le déficit de productivité des emplois de la partie française de l'espace transfrontalier, et notamment du Nord-Pas-de-Calais, trouve une part de son origine sur un tissu industriel fondé sur des secteurs globalement vieillissants et à faible valeur ajoutée.

Densité démographique et qualification

De manière assez manifeste pour la Belgique, s'observe une corrélation forte entre la taille des villes et la productivité des entreprises locales. Les travailleurs qualifiés s'y comptent en effet en plus grand nombre, du fait de la présence d'universités et de l'attractivité des grands pôles urbains vis-à-vis des diplômés du supérieur. Se retrouve ici de nouveau le cas bruxellois, où un nombre important de navetteurs flamands et wallons viennent chercher un emploi convenant mieux à leur formation, et y dégagent ensuite une importante richesse productive.

Relation avec le PIB par habitant

Dans les espaces où les mouvements pendulaires sont plus limités, le PIB par habitant peut être davantage relié à la position sur le marché du travail de la population résidente et donc au taux d'emploi et au taux de chômage. Pour ces territoires, la faiblesse du PIB par habitant peut être corrélée avec un faible taux d'emploi. Cependant le PIB par emploi peut y être plus important si chaque actif occupé produit une grande valeur ajoutée.

C'est notamment le cas de la Picardie qui se situe à un niveau très proche de la moyenne de la France de Province en matière de PIB par emploi, avec 65 400 euros. Un actif occupé dans cette région produit ainsi autant de richesses que les autres. Le faible PIB par habitant qui y est observé résulte donc, non pas d'une plus faible productivité du travail, mais d'une part supérieure d'inactifs ou de chômeurs.

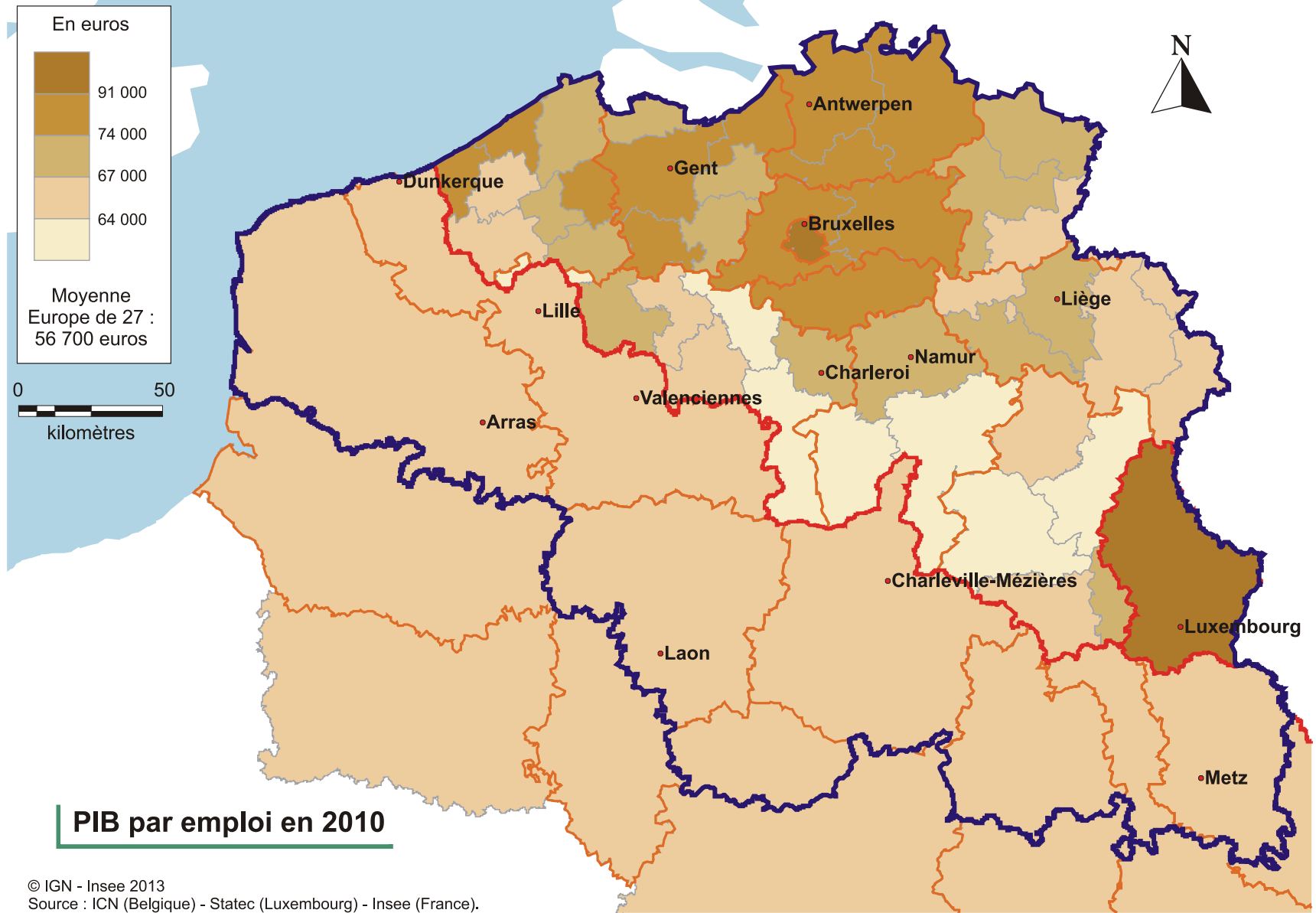
La situation est sensiblement la même dans le Nord-Pas-de-Calais, au sein duquel certains territoires enregistrent des taux d'activité inférieurs au reste de la partie française, du fait d'une moindre activité féminine et d'une population jeune importante. Les performances économiques de la région s'avèrent dès lors partiellement gommées par le nombre élevé d'inactifs.

En Belgique, la forte efficacité productive de la région de Bruxelles-Capitale, que ce soit en termes de PIB par habitant ou de PIB par emploi, repose quant à elle toujours fortement sur le même mécanisme : la moitié des emplois occupés sur ce territoire le sont par des travailleurs qualifiés qui n'y résident pas. Par conséquent, l'importante productivité ne préjuge une nouvelle fois en rien de la richesse réelle des habitants.

Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour l'ensemble de l'espace transfrontalier. Elles sont présentées au niveau régional en France, national au Luxembourg et par arrondissement pour la Belgique.

Rapporté à l'emploi intérieur total, le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de productivité apparente du travail. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (pas seulement du travail) et de la façon dont ils sont combinés. Cet indicateur est également utile à la comparaison de territoires distincts, indépendamment de leur taille, et peut être considéré comme un indicateur satisfaisant de la valeur ajoutée qui y est créée.



© IGN - Insee 2013
Source : ICN (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France).

Le territoire transfrontalier comprend près de 6,3 millions d'emplois en 2010, répartis sur une zone de près de 59 000 km². A l'image de la population, l'emploi est inégalement réparti sur le territoire transfrontalier. Les écarts sont même plus marqués que pour la population. En effet, si le territoire présente une densité moyenne de près de 107 emplois par km², cette densité n'est que de 10 dans la zone d'emploi de Verdun, et dépasse les 4 200 dans l'arrondissement de Bruxelles.

La part des emplois salariés parmi ces emplois est très différente selon les pays : environ 84 % en Belgique et près de 10 points de plus dans la zone française et au Luxembourg.

Comme pour la population, l'emploi présente une répartition nord-sud très marquée : au nord, des emplois nombreux et denses, notamment autour des grandes agglomérations lilloise et bruxelloise, et au sud, un espace à tendance rurale avec des emplois plus clairsemés, à part dans les agglomérations luxembourgeoise et messine. La densité des emplois est aussi différente selon les pays. Plutôt concentrés en Belgique et au Luxembourg avec respectivement 147 et 136 emplois par km², ils sont relativement moins nombreux dans la partie française avec 70 emplois par km². Cette relative dispersion cache en réalité des situations bien différentes.

Des pôles économiques qui créent des emplois

De manière générale, les emplois sont concentrés autour des quelques pôles économiques que constituent les agglomérations de Bruxelles, Lille, Anvers, Gand, Liège, Charleroi, Luxembourg ou Metz. Les concentrations sont plus marquées pour Bruxelles et Lille : la zone de Bruxelles comprend ainsi près de 680 000 emplois, celle de Lille-Roubaix-Tourcoing près de 568 000. La zone d'Anvers, 2^e port européen et 4^e port mondial, crée également de nombreux emplois, près de 460 000, l'activité portuaire constituant un moteur économique d'exception.

Des zones plus rurales avec très peu d'emplois

A l'opposé, se trouvent des zones plus rurales où le nombre et la densité d'emplois sont très faibles. Ainsi, la Belgique compte six arrondissements avec moins de 20 000 emplois, dont la zone de Virton qui comprend seulement un peu plus de 12 000 emplois. Dans la zone française, seule la zone d'emploi de la Thiérache est dans ce cas avec près de 19 000 emplois. En tenant compte de la densité d'emploi, la situation est plus prononcée dans la zone française où trois zones d'emploi comptent moins de 20 emplois par km², dont la zone de Verdun avec 10,2 emplois par km².

Une culture d'emploi non salarié marquée en Belgique

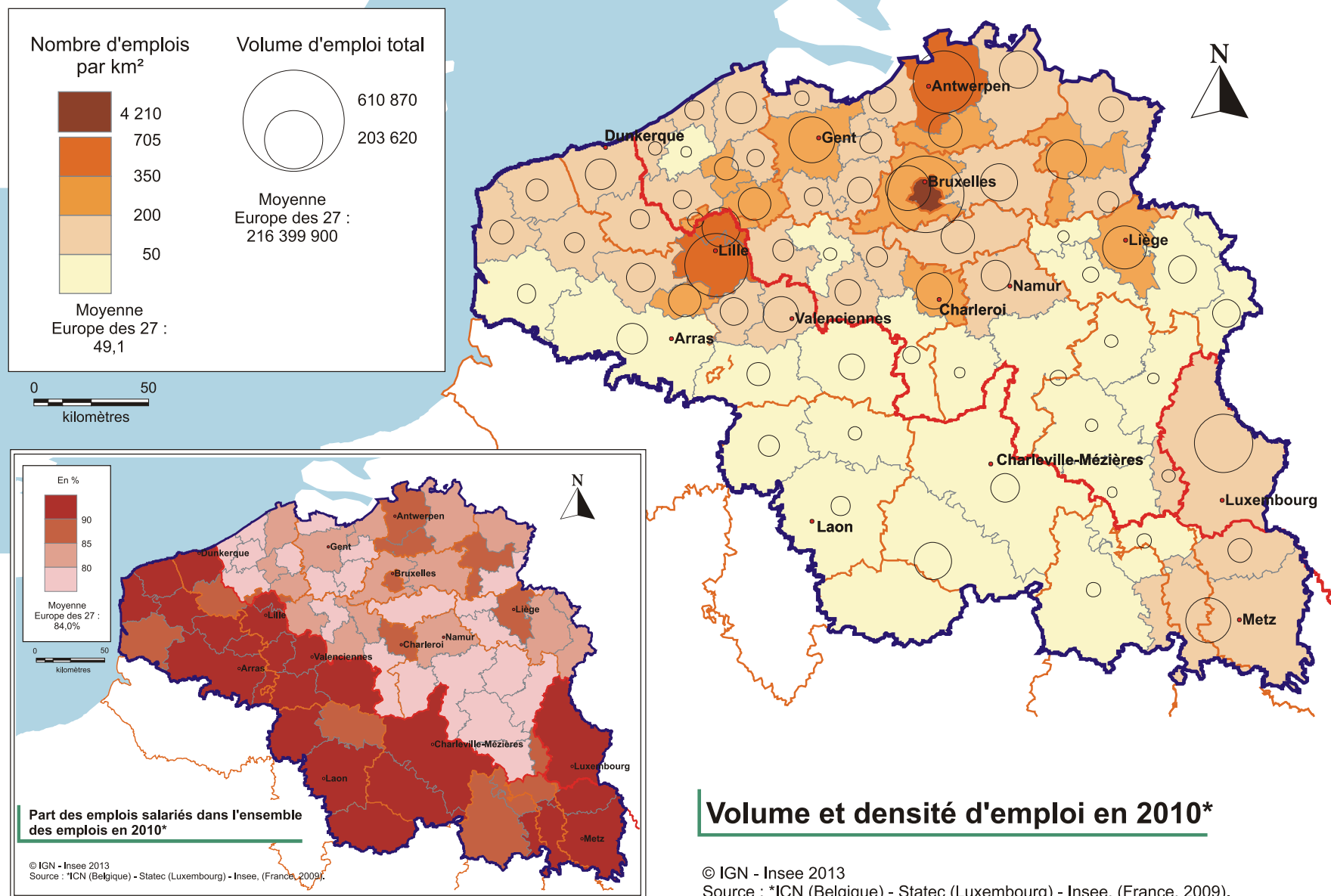
Si dans la zone française et au Luxembourg la part de l'emploi salarié dépasse largement les 90 % (respectivement 92,9 % et 94,2 %), en Belgique, elle est à l'image de la part européenne (respectivement 83,8 % et 84 %). L'effet frontière est alors très marqué entre la Belgique et les autres zones du territoire transfrontalier. Dans les zones moins urbaines de la Belgique, la part de l'emploi salarié est même inférieure à 80 %, atteignant seulement 69 % dans l'arrondissement de Dixmude. Dans les zones belges où se situent des pôles économiques, l'écart est quant à lui moins marqué mais persistant.

L'emploi salarié plus présent dans les pôles économiques

Les zones où l'emploi salarié est très présent sont souvent celles qui sont dynamiques au niveau économique. Ainsi, le Luxembourg présente une part d'emploi salarié importante à 94,2 %. Il est de même en France dans les zones d'emploi de Lille ou Valenciennes où ce taux avoisine les 95 %. En revanche, dans les zones françaises plus rurales comme celles de la Thiérache ou de Verdun, il passe sous le seuil de 88 %. Même en Belgique, les zones où se trouve un pôle économique présentent une part d'emplois salariés plus proche de la moyenne du territoire transfrontalier. Ainsi, les arrondissements de Bruxelles, Charleroi, Liège ou Anvers présentent une part d'emplois salariés comprise entre 85 et 90 %.

Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour la Belgique et le Luxembourg, 2009 pour la France. Sont retenus ici l'ensemble des emplois au lieu de travail.



Établissements

Au sein du territoire transfrontalier, la densité moyenne d'établissements d'au moins un salarié est de 6,2 établissements par km². Cette moyenne masque de grandes disparités puisqu'elle varie de 0,6 dans la zone d'emploi française de Verdun à 213,4 dans l'arrondissement de Bruxelles.

Comme pour la population et la densité d'emplois, le nord du territoire se distingue par une densité d'établissements plus importante alors que les établissements sont peu nombreux dans le sud de la zone. La distribution des établissements de plus de 50 salariés est très proche de celle de l'ensemble des établissements.

En 2010, 394 500 établissements du secteur privé non agricole, employant au moins un salarié, sont en activité sur le territoire transfrontalier. Ces nombreux établissements, essentiellement des établissements de moins de 10 salariés, représentent une densité moyenne de 6,2 établissements par km². Ce chiffre masque pourtant de grandes disparités. Si des zones d'emploi rurales françaises comme celles de Verdun, Laon ou de la Thiérache présentent des densités d'établissements inférieures à 1, des zones plus urbaines comme Lille, Roubaix-Tourcoing ou Anvers se caractérisent par des densités supérieures à 25 établissements par km². Le cas de Bruxelles reste exceptionnel avec une densité de 213,4 établissements par km².

Des zones plus denses dans le nord du territoire

Les zones les plus denses sont essentiellement situées dans le nord du territoire transfrontalier. Cette situation est similaire à celle observée au début des années 2000, si ce n'est qu'alors, la zone de Boulogne-sur-Mer faisait partie de ce groupe, ce qui n'est plus le cas en 2010. Seuls deux arrondissements flamands comptent moins de 5 établissements au km² et un grand nombre des arrondissements flamands comptent même plus de 10 établissements au km². Seuls quelques arrondissements du nord de la Wallonie sont dans ce cas, alors que la majorité des arrondissements wallons comptent moins de 5 établissements au km².

Côté français, les zones les plus denses sont celles de Lille et Roubaix-Tourcoing, ainsi que celles constituant l'ex bassin minier français.

Au sud du territoire, avec une densité de 8,8 établissements au km², seul le Luxembourg est au-dessus de la moyenne du territoire transfrontalier.

Souvent une corrélation entre la densité de population et la densité d'établissements

Le plus souvent, la densité d'établissements est très liée à la densité de population. Toutefois, ceci ne se vérifie pas dans les zones de Metz ou de Boulogne-sur-Mer où la population est proportionnellement plus nombreuse que les établissements. Il apparaît que ce sont des zones qui ont perdu des établissements entre 2000 et 2010 alors que la population n'y a que faiblement diminué, voire stagné.

Dans les zones d'emploi de Douai et Valenciennes, la population est également plus dense que le nombre d'établissements mais la cause est différente. Dans ce cas, ce sont des zones qui comptent un nombre d'établissements dans la moyenne mais ceux-ci sont souvent de plus grande taille, et créent donc plus d'emplois.

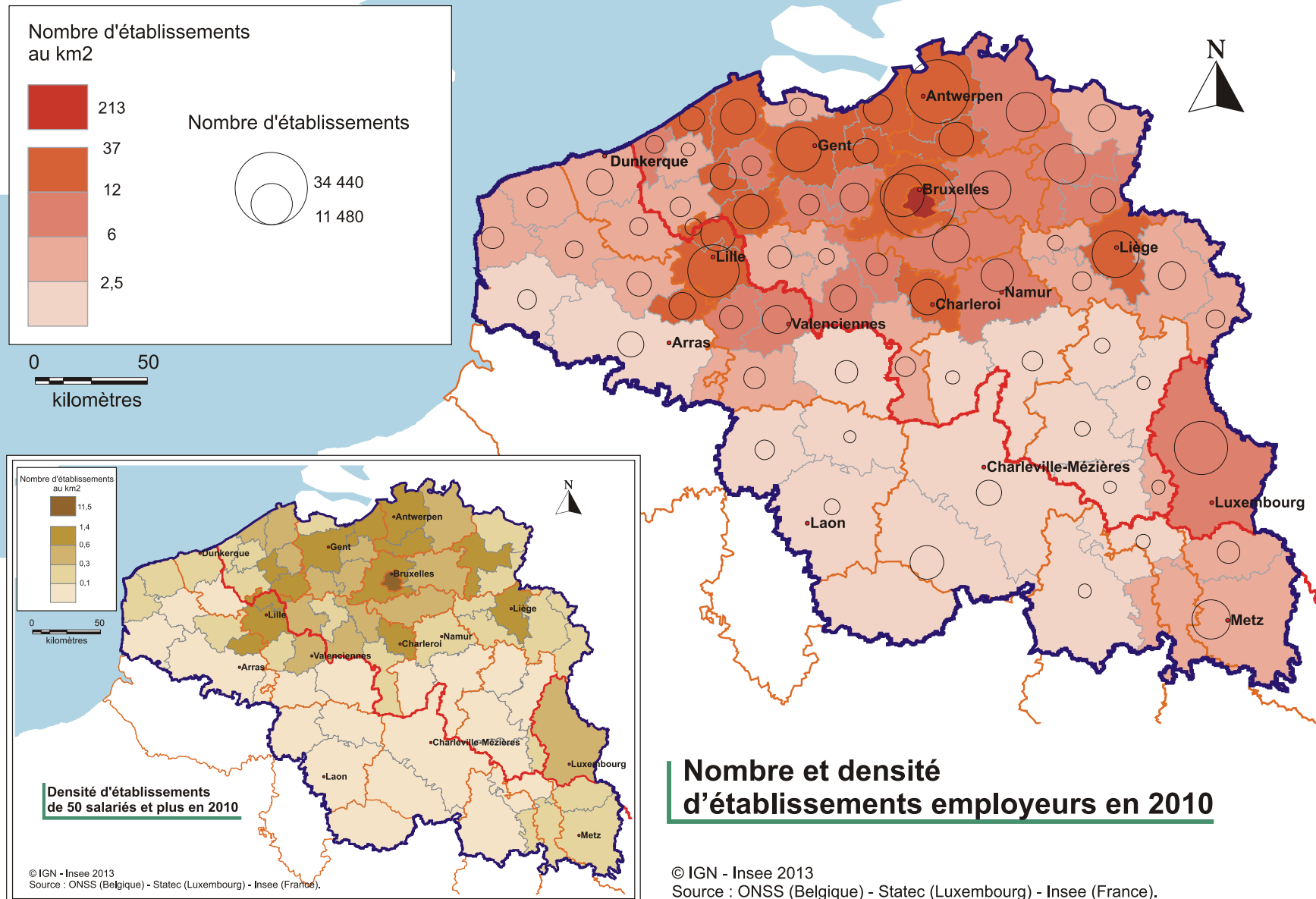
Les établissements de plus de 50 salariés se répartissent comme les autres

En ne tenant compte que des établissements de plus de 50 salariés, la densité moyenne des 16 720 établissements du territoire transfrontalier est de 0,3 établissements au km² en 2010. Comme pour l'ensemble des établissements, cette moyenne est largement dépassée dans l'arrondissement de Bruxelles qui compte 11,5 établissements de plus de 50 salariés au km². De même, les zones de Lille, Roubaix-Tourcoing, Anvers, Courtrai ou Mouscron comptent plus d'un établissement de plus de 50 salariés au km². À l'opposé, de nombreuses zones, essentiellement dans le grand sud du territoire transfrontalier, comptent moins de 0,2 établissements de plus de 50 salariés au km².

Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour la Belgique et la France, 2009 pour le Luxembourg.

Afin d'harmoniser les données entre les trois espaces nationaux, ne sont comptabilisés ici que les établissements ayant au moins un salarié (établissements employeurs) et appartenant au secteur privé non agricole. La Belgique définit en effet la notion d'établissement comme une unité de production employant au moins un salarié, alors qu'en France, celui-ci peut ne pas avoir de salarié.



Établissements

Le littoral

En 2010, le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, ici appelé territoire littoral, compte environ 51 000 établissements employant au moins un salarié. D'une superficie de 8 000 km², le territoire littoral présente donc une densité d'établissements similaire à celle de l'ensemble du territoire transfrontalier, respectivement 6,4 et 6,2 établissements par km². Toutefois, cette densité n'est pas équivalente en France et en Belgique, la Flandre-Occidentale présentant une densité d'établissements plus élevée que la Côte d'Opale. Ainsi, la zone française ne compte que 3,6 établissements par km², alors que ce ratio s'élève à 10,7 côté belge.

Au sein du territoire littoral, les établissements se concentrent dans les grandes agglomérations. Dans la zone française, les densités les plus importantes se retrouvent dans les principales villes du territoire comme Boulogne, Calais ou Dunkerque. La ville de Saint-Omer se distingue aussi avec l'activité engendrée par l'entreprise Arc International. D'autres communes comme Bergues ou Hesdin présentent des densités élevées, leur superficie étant très faible et le nombre d'établissements qu'elles abritent relativement important. Dans la zone belge, c'est la commune d'Ostende qui présente la densité d'établissements la plus élevée avec 55,5 établissements par km². C'est ensuite dans les communes de Bruges, Roulers et Courtrai, et les communes qui les bordent, que les densités sont les plus importantes.

L'Aire métropolitaine de Lille

L'Aire métropolitaine de Lille (AML) compte près de 77 500 établissements sur une surface de 7 300 km². La densité d'établissements y est élevée : 10,7 établissements par km². Cependant, cette moyenne masque des différences selon les pays. Ainsi, la zone française présente une densité de 11,9 établissements par km², contre 8,8 pour la zone belge.

Dans l'AML, les établissements sont également les plus nombreux dans et autour des grandes agglomérations. Le phénomène semble moins marqué côté belge, essentiellement parce que la superficie des communes est plus importante qu'en France : les densités élevées constatées en France au cœur des agglomérations ne sont ainsi pas représentées en Belgique. Toutefois, des densités élevées sont observées dans et autour des communes de Courtrai et Roulers, dans la continuité d'une ligne Lille-Roubaix-Tourcoing qui apparaît côté français. Dans le reste de la zone française, les établissements sont concentrés au cœur des grandes agglomérations comme Lens, Douai, Valenciennes, Arras, Cambrai ou Maubeuge.

Le Pôle Européen de Développement

Le Pôle Européen de Développement (PED) compte 1 300 établissements en France et en Belgique, les données pour la zone luxembourgeoise n'étant pas disponibles. La densité d'établissements est très faible dans sa partie belge, 3 établissements par km², et un peu moins dans sa partie française avec 5,8 établissements par km².

Très peu de communes du PED présentent une densité d'établissements importante. Seule la commune de Longwy se distingue avec une densité de 62 établissements par km². Elle apparaît ainsi comme le cœur économique de ce territoire.

Part de chaque pays dans chaque territoire

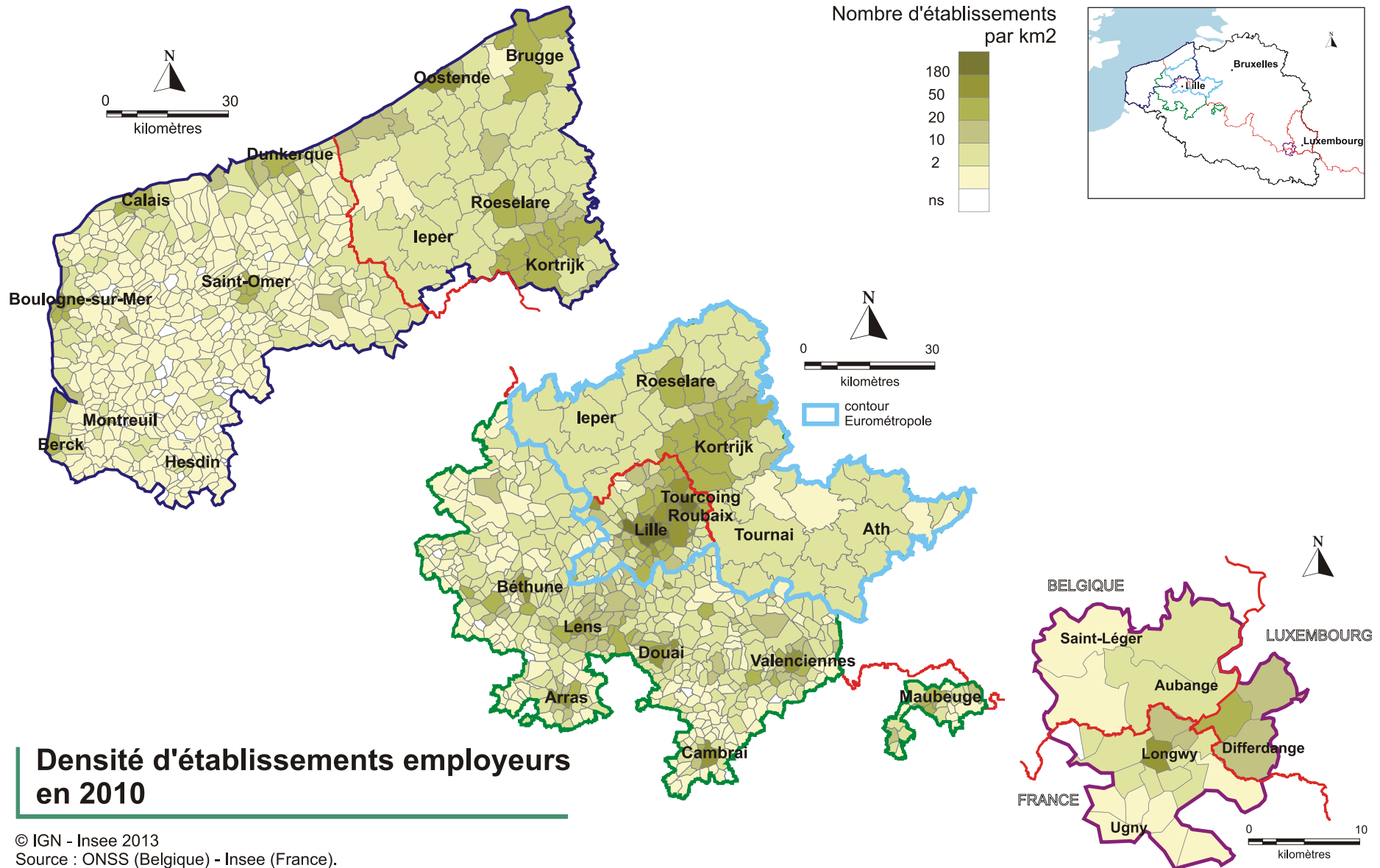
| Territoire | Pays | Nombre d'établissements | Superficie en km ² | Densité en étab./km ² |
|------------|-----------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Littoral | Belgique | 33 782 | 3 144 | 10,7 |
| | France | 17 222 | 4 810 | 3,6 |
| | Ensemble | 51 004 | 7 954 | 6,4 |
| AML | Belgique | 25 647 | 2 930 | 8,8 |
| | France | 51 795 | 4 337 | 11,9 |
| | Ensemble | 77 442 | 7 267 | 10,7 |
| PED | Belgique | 503 | 169 | 3,0 |
| | France | 811 | 140 | 5,8 |
| | Luxembourg | 1 062 | 53 | 20,0 |
| | Ensemble | 2 376 | 362 | 6,6 |

Source : ONSS (Belgique), Statec (Luxembourg), Insee (France).

Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour la Belgique et la France, 2009 pour le Luxembourg.

Afin d'harmoniser les données entre les trois espaces nationaux, ne sont comptabilisés ici que les établissements ayant au moins un salarié (établissements employeurs) et appartenant au secteur privé non-agricole. La Belgique définit en effet la notion d'établissement comme une unité de production employant au moins un salarié, alors qu'en France, celui-ci peut ne pas avoir de salarié.



Établissements

Le territoire transfrontalier compte en 2010 un peu moins de 80 % de très petits établissements de moins de 10 salariés. A l'opposé, les grands établissements de 200 salariés et plus constituent moins de 1 % des établissements du territoire. La plupart des zones présentent une structure par taille très proche de cette moyenne. Toutefois, certaines zones d'emploi françaises se distinguent par une proportion plus importante de petits établissements et certains arrondissements belges par une proportion plus élevée de très grands établissements.

En 2010, le territoire transfrontalier présente une répartition des établissements employeurs par taille très proche de celle de 2001. La part des établissements de 1 à 9 salariés est un peu inférieure à 80 % en 2010, contre 82 % en 2001. Les établissements de plus de 200 salariés représentent quant à eux moins de 1 % des établissements employeurs en 2010, soit la même part qu'en 2001.

Davantage de très petits établissements côté français et de très grands établissements côté belge

Côté français, 80,2 % des établissements employeurs comptent moins de 10 salariés, alors que ce n'est le cas que de 77,6 % des établissements belges et 78,9 % des établissements luxembourgeois. Les zones françaises du territoire transfrontalier comptent ainsi proportionnellement plus de très petits établissements que les arrondissements belges ou que le Luxembourg. Ainsi, neuf zones d'emploi françaises comptent plus de 82 % d'établissements de 1 à 9 salariés, contre seulement trois arrondis-

sements belges, celui de Dinant en Ardenne belge et ceux d'Ostende et de Furnes en Flandre-Occidentale.

A l'opposé, seuls 0,6 % des établissements employeurs comprennent 200 salariés et plus côté français, contre 0,9 % en Belgique et 0,7 % au Luxembourg. Ce taux dépasse même 1 % dans sept arrondissements belges alors que ce n'est le cas pour aucune zone d'emploi française.

Il existe souvent un lien entre la densité d'établissements et la répartition par taille. Dans la plupart des cas, plus la densité d'établissements est élevée, plus la part des très petits établissements dans la zone diminue, tandis que celle des autres classes de taille augmente. Ceci se vérifie parfaitement dans les arrondissements du nord de la Belgique ou dans l'agglomération lilloise, zones où les établissements sont très nombreux et où se trouvent les plus fortes parts d'établissements de plus de 200 salariés.

Des zones spécifiques avec de nombreux petits établissements

Les zones touristiques où les hôtels, cafés et restaurants sont plus nombreux, sont souvent celles où la part de très petits établissements est importante. C'est ainsi le cas de la zone d'emploi de Berck-Montreuil où cette part atteint 86,9 %, ou encore des arrondissements d'Ostende et de Furnes sur la côte belge où ces parts sont respectivement de 82,7 % et 83,7 %.

De même, les zones plus particulièrement spécialisées dans les services de proximité du secteur de la santé génèrent plus souvent des établissements de moins de 10 salariés. Les zones d'emploi de Longwy et Maubeuge en France, l'arrondissement de Dinant en

Belgique, sont notamment dans cette situation et leur part d'établissements de moins de 10 salariés y atteint respectivement 84,1 %, 82,5 % et 82,1 %.

Enfin, une zone d'emploi comme celle de Flandre-Lys où les établissements du secteur de la construction sont nombreux va présenter également une part de très petits établissements plus élevée, ici 82,9 %.

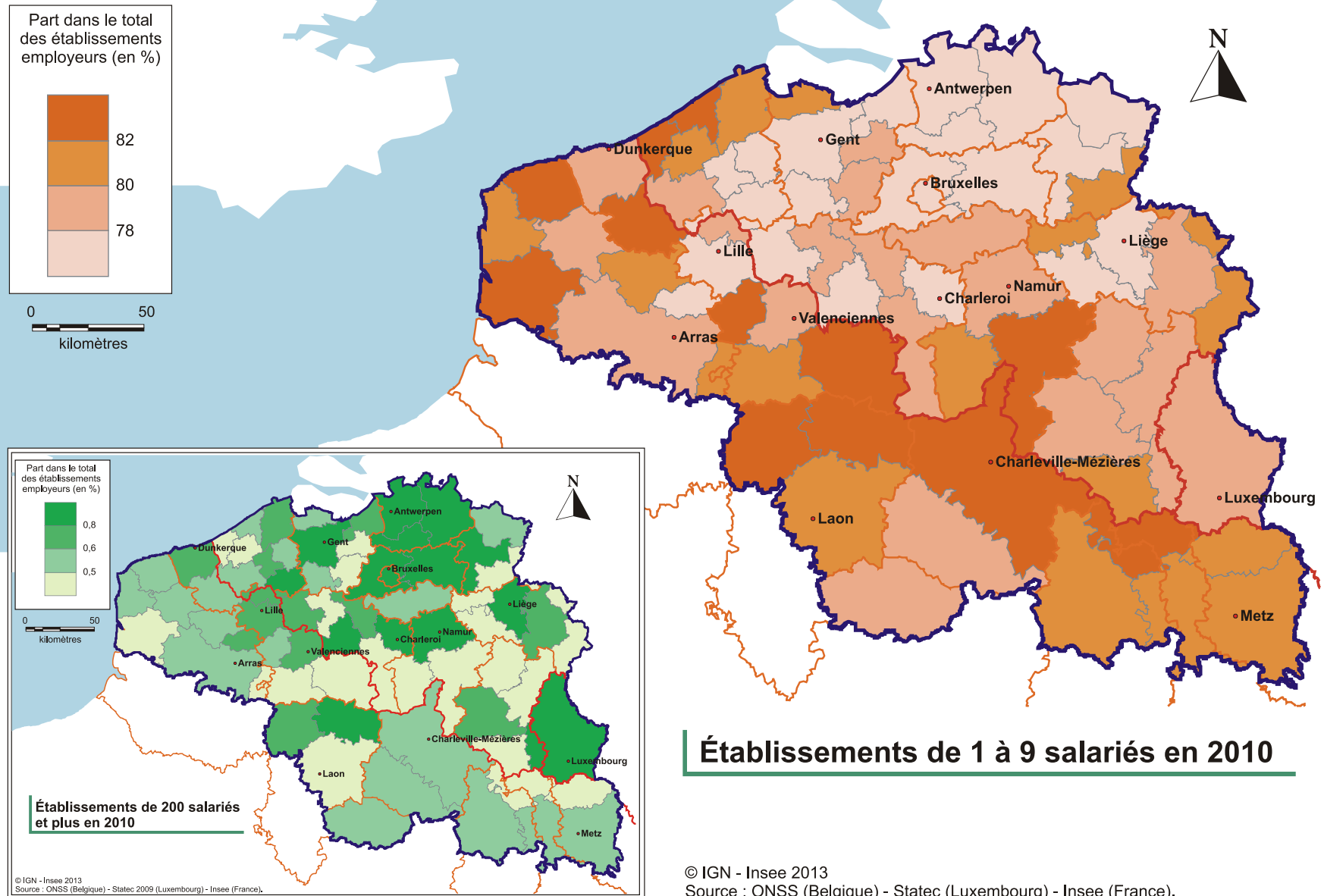
D'autres zones avec de nombreux très grands établissements

Côté français, la zone d'emploi de la Thiérache compte seulement un peu plus de 900 établissements. Les quelques grands établissements de l'industrie agroalimentaire présents sur ce territoire font de la Thiérache la seule zone d'emploi française comptant plus de 0,8 % d'établissements employeurs avec 200 salariés et plus. Parallèlement, c'est aussi une zone d'emploi où se retrouvent de nombreux petits établissements de moins de 10 salariés. La situation est plus variée pour les arrondissements belges. Ainsi, la moitié des arrondissements qui affichent une part d'établissements de plus de 200 salariés supérieure ou égale à 0,8 % sont plutôt spécialisés dans les services. A l'image d'Anvers, Gand, Charleroi ou Namur, ce sont des arrondissements accueillant des pôles économiques d'envergure. Par ailleurs, les arrondissements de Mons, Louvain et Liège, sont quant à eux reconnus pour leur spécialité du secteur de la santé, et accueillent de grands établissements de ce domaine.

Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour la Belgique et la France, 2009 pour le Luxembourg.

Ne sont retenus ici que les établissements employeurs.



Secteurs d'activité

Les industries manufacturières et le commerce représentent à eux seuls plus de 25 % de l'emploi salarié de l'espace transfrontalier. Hors commerce, les services, et principalement la santé humaine et les activités de soutien, représentent le premier secteur dans plus de 40 % de l'espace. La construction est le principal secteur d'activité, principalement en Belgique, alors que des sous-secteurs de l'industrie manufacturière, dont la métallurgie, l'agro-alimentaire et le textile sont les principaux secteurs dans 13 zones, surtout localisées en France.

L'espace transfrontalier compte plus de 5 670 000 postes de travail salariés. Les secteurs des industries manufacturières et du commerce représentent ensemble en 2010 plus de 25 % de ces postes.

Ainsi, le secteur des industries manufacturières représente près de 13 % des postes salariés de l'espace transfrontalier. Dans certaines zones de l'espace, ce taux dépasse même les 25 %, de 28,4 % pour Saint-Omer à 42,2 % pour Tielt.

Le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles compte plus de 13 % des postes salariés de l'espace (12,9 % en Belgique et 13,7 % en France). Il est le premier secteur dans une zone sur deux de cet espace.

La moitié des postes salariés dans cinq secteurs

Cinq secteurs, dont quatre dans les services, se partagent la moitié des postes salariés (3 266 000 postes au total) : les services administratifs et de soutien, avec 11,9 % des postes salariés, la santé humaine, 11,2 %, la construction, 10,4 %, le transport et

l'entreposage, 10,1 %, et les activités financières et d'assurance, 6,3 %. Par zone, les secteurs qui tiennent le premier rang en nombre de salariés élargissent à une liste restreinte de treize activités : 7 sous-secteurs de l'industrie manufacturière pour 13 zones, la construction pour 22 zones et 5 secteurs de services pour 33 zones. La France est plutôt orientée vers les secteurs industriels et la Belgique vers les services et la construction.

La métallurgie et la fabrication de produits métalliques restent le premier secteur dans trois zones d'emploi françaises (Dunkerque, Thionville et Charleville) et un arrondissement belge (Maaseik). L'industrie alimentaire représente la première activité en Thiérache et à Boulogne, alors que l'industrie textile représente la principale activité des arrondissements d'Audenarde et de Tielt. La fabrication de matériel de transport vient en tête pour les deux zones d'emploi contiguës de Douai et de Valenciennes. Trois zones présentent une spécificité sectorielle : l'arrondissement de Virton, pour l'industrie du bois, du papier et de l'édition, le Brabant wallon pour l'industrie pharmaceutique et Saint-Omer pour l'industrie du verre.

La construction, le principal secteur dans le sud-est de la Belgique

Le secteur de la construction est en première position dans 15 des 44 arrondissements belges. Se dessine une zone contiguë dans le sud-est de la Belgique, ainsi que dans la "botte du Hainaut" (Thuin et Philippeville). Ce secteur est également surreprésenté dans le nord de la Belgique. Si le poids de ce secteur est plus faible en France, il constitue néanmoins un espace transfrontalier remarquable, constitué de l'arrondissement

belge d'Ypres et des zones d'emploi de Flandre-Lys, Béthune, Arras et Cambrai. Il constitue également le principal secteur à Laon et à Metz.

Une prépondérance de la santé humaine

La santé humaine est le principal secteur pour 16 des 68 zones de l'espace transfrontalier. La présence de centres hospitaliers et de services paramédicaux importants explique en grande partie cette prépondérance. C'est le cas de Louvain, Liège, Dinant et Tournai en Belgique, ainsi que de Lille et Berck-Montreuil en France. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les activités de services administratifs et de soutien, principal secteur d'activité dans une seule zone d'emploi française (Calais), mais dans 9 arrondissements belges. L'importance de ce secteur semble être liée au caractère portuaire (Calais, Anvers) ou aéroportuaire (Charleroi) de la zone, ainsi qu'au caractère administratif de cette dernière (Namur, Gand et Arlon). Le secteur du transport et de l'entreposage est surreprésenté dans les arrondissements belges de Malines et de Hal-Vilvorde, ainsi que d'Ostende en Flandre et celui d'Ath en Wallonie. Enfin, le secteur des activités financières et d'assurances est spécifique à Bruxelles et celui de l'hébergement et de la restauration à l'arrondissement côtier de Furnes.

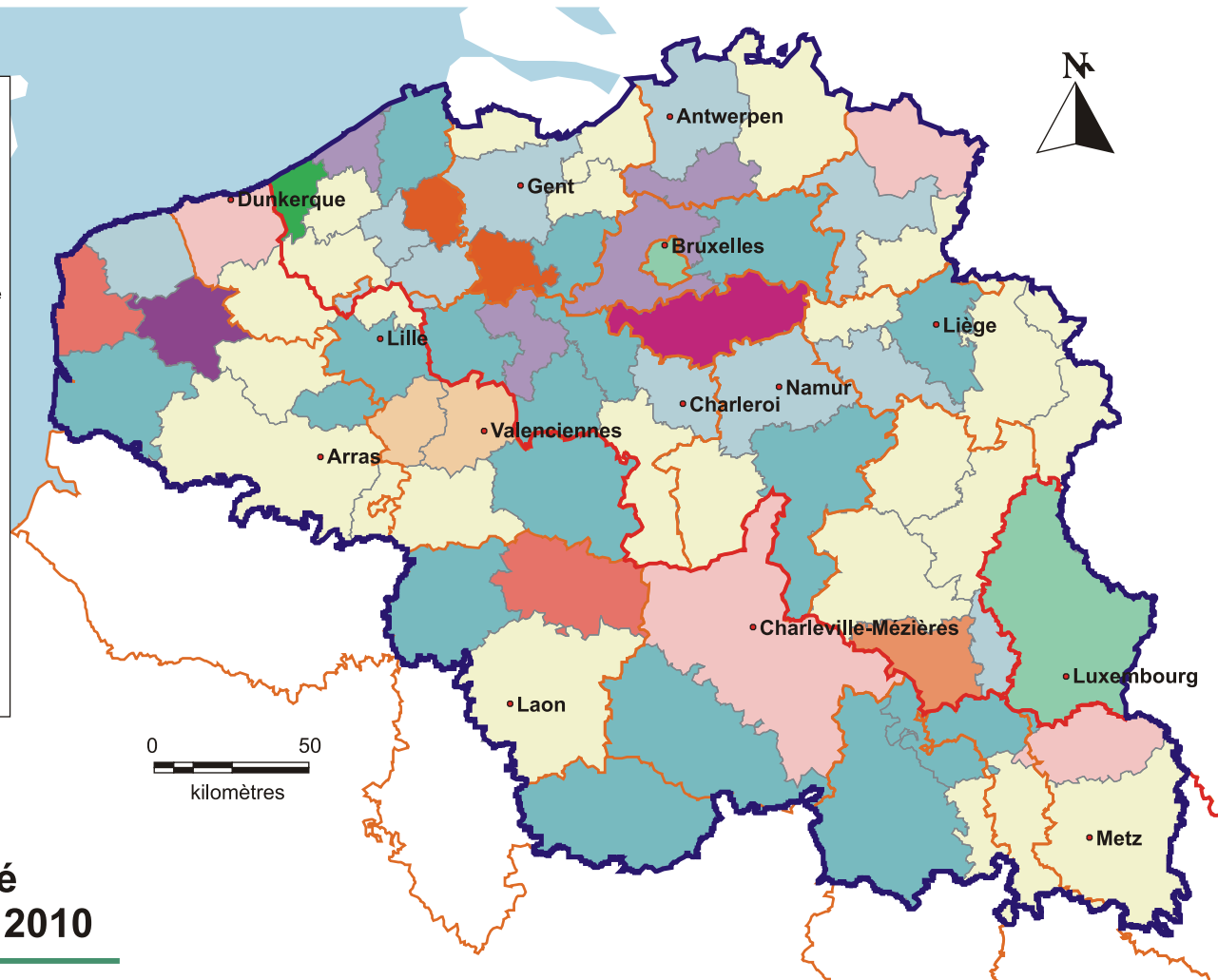
Spécificité des activités financières au Luxembourg

Le Luxembourg compte en 2010 plus de 337 800 salariés. Le principal secteur d'activité du pays est celui des activités financières et d'assurance, et occupe 12,2 % des salariés luxembourgeois. L'industrie manufacturière ne représente que 9,5 % des emplois salariés luxembourgeois. D'autres secteurs sont proportionnellement plus représentés, particulièrement la construction avec 11,3 % des salariés luxembourgeois, soit le double du taux calculé pour l'espace transfrontalier, ou encore les activités scientifiques et techniques.

Pour comprendre ces résultats

La classification des activités se fonde sur la nomenclature des activités européenne NACE Rev.2. Toute information sur cette classification est disponible auprès d'EUROSTAT à l'adresse :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/nace_rev2/introduction



Principal secteur d'activité en nombre de salariés en 2010

© IGN - Insee 2013
 Source : ONSS (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France).

Secteurs d'activité

Plus de 60 % de l'espace transfrontalier est spécifiquement orienté vers des secteurs industriels. La part de l'emploi industriel, et principalement dans le secteur manufacturier, y excède donc la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Ce taux est même de 68 % sur le versant français, contre 58 % en Belgique. L'alimentaire, la métallurgie, la fabrication de matériel de transport, le textile, la santé et l'action sociale représentent les domaines de spécificité pour plus de 60 % de l'espace. Sur certains territoires, il existe des situations plus singulières, avec des degrés de spécialisation particulièrement élevés.

Près de 62 % de l'espace transfrontalier orienté vers l'industrie

Dans l'espace transfrontalier, 42 des 68 zones sont spécifiquement orientées vers des secteurs industriels. La proportion est de 68 % de l'espace français et de 58 % de l'espace belge. Le secteur de la construction n'est spécifique que pour les zones de Neufchâteau en Wallonie et Malines en Flandre. Il reste ainsi 24 zones, 5 françaises et 19 belges plutôt orientées vers des activités de service. Le versant français semble donc sensiblement plus orienté vers des secteurs industriels, l'espace belge est plutôt vers des secteurs des services.

Parmi les zones où l'industrie est prépondérante, seul l'arrondissement de Huy, avec ses centrales nucléaires de Tihange est spécialisé dans le secteur de la production et de la distribution d'énergie. Toutes les autres zones sont orientées vers l'industrie manufacturière et principalement l'industrie alimentaire qui concerne 12 zones. La métallurgie demeure spécifique dans 9 zones.

Vient ensuite le secteur de la fabrication de matériel de transport, spécifique dans 7 zones, 4 en France et 3 en Belgique. Le textile reste caractéristique dans 4 zones.

De nombreux domaines de spécialisation dans les services

Sur les 24 zones où les secteurs des services sont les plus spécifiques, 10 sont orientées vers le secteur des soins de santé et de l'action sociale. À l'exception de Louvain et de Dixmude, les arrondissements belges orientés vers ce type d'activité sont frontaliers de la France. Du côté français, ce secteur, et plus spécifiquement celui de la santé humaine, concerne Berck-Montreuil, Saint-Quentin et Reims. La restauration et de l'hébergement est un secteur spécifique aux arrondissements touristiques de Bruges, Furnes, Ostende et Marche-en-Famenne. Le transport et l'entreposage concernent plus spécifiquement les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Calais, ainsi que l'arrondissement de Malines. Les activités de services administratifs et de soutien sont non seulement les secteurs les plus importants, mais également les secteurs les plus spécifiques des arrondissements de Namur, de Gand et d'Anvers. Faute d'information comparable pour le Luxembourg, la région de Bruxelles-Capitale est la seule de l'espace transfrontalier à plutôt être orientée vers les activités financières.

Quelques zones aux spécificités très importantes

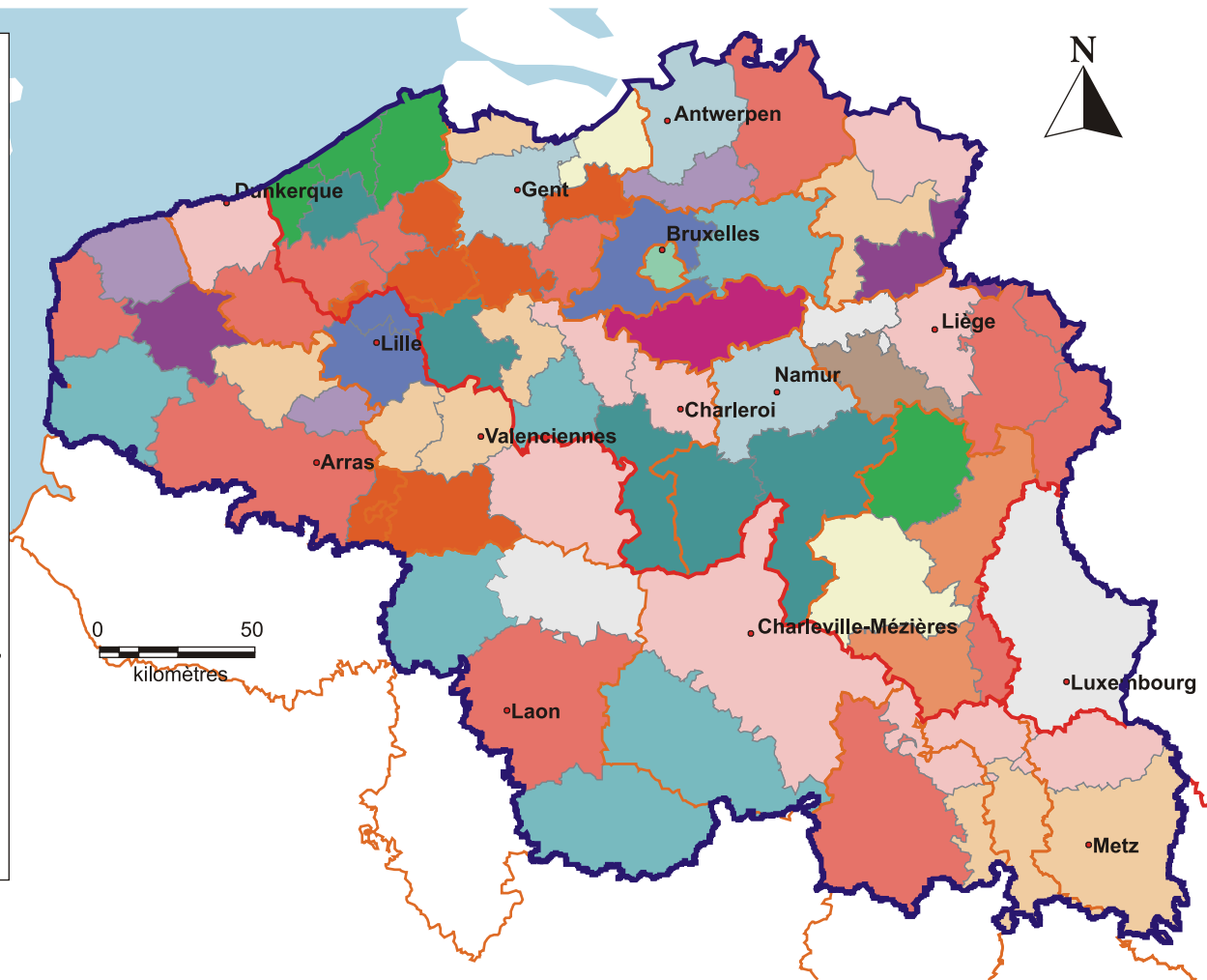
Certaines zones de l'espace transfrontalier ont un indice de spécialisation particulièrement élevé, témoignant d'une importance relative d'un secteur plus de

10 fois supérieure à ce qu'elle représente sur l'ensemble de l'espace transfrontalier. Dans tous les cas, il s'agit de secteurs de l'industrie manufacturière : textile dans les arrondissements de Tielt et d'Audenarde, industrie pharmaceutique dans le Brabant wallon, industrie du verre dans la région de Saint-Omer et fabrication de produits informatiques, électroniques et optique dans l'arrondissement de Waremme et en Thiérache.

Pour comprendre ces résultats

La spécificité d'une zone est estimée à partir du poids économique de chaque activité, mesuré en nombre de postes salariés. Ce poids est rapporté au poids calculé sur l'ensemble du territoire transfrontalier. Strictement supérieur à l'unité dans une zone, ce secteur est proportionnellement plus important dans cette zone que sur l'ensemble de l'espace transfrontalier. Le secteur le plus spécifique correspond à l'indice de spécialisation maximum calculé pour la zone, à condition que celui-ci soit strictement supérieur à l'unité.

Comme pour l'indicateur précédent, la ventilation sectorielle correspond aux sections de la nomenclature NACE Rev.2, pour lequel ont été ventilés en sous-sections le secteur de l'industrie manufacturière et celui de l'action sociale et de la santé humaine. Aucun secteur n'a été exclu de l'analyse a priori. Par contre, pour raisonner sur des volumes suffisants, les secteurs qui, bien que spécifiques, ne représentent pas 5% des postes de travail de la zone, ont été exclus. Par rapport à l'édition précédente, cette limite inférieure a été baissée de 10 à 5 %, ce qui explique, en partie, des résultats quelque peu différents de ceux publiés en 2005.



Spécificité de la zone en 2010 *

* Activité résultant du rapport entre la part du secteur dans la zone et la part du secteur dans l'espace transfrontalier

© IGN - Insee 2013

Source : ONSS (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France)

Niveau technologique dans l'industrie

L'espace transfrontalier est porteur d'un tissu industriel historique globalement en recul. La mutation de ce paysage industriel est engagée et passe par les secteurs de haute technologie et de moyenne-haute technologie. Ainsi, la part des salariés de l'industrie employés dans les entreprises à niveau technologique élevé (ou haute technologie) en 2010 est de 6 % pour l'ensemble de la zone transfrontalière. Elle rejoint la moyenne de l'Union européenne, tout comme celle, plus large, des emplois industriels de niveau technologique élevé ou important, qui est de 35 %. La répartition géographique de ces quelque 260 000 salariés dégage quelques spécificités dans des secteurs que le contexte rend parfois difficile à pérenniser.

Une frange wallonne d'entreprises à niveau technologique élevé

Le secteur des industries à niveau technologique élevé ou important est concentré sur la pharmacie et la chimie en Belgique avec des établissements de grande taille pour le premier et de plus petites structures pour le second. Les arrondissements wallons qui bordent la frontière linguistique s'y distinguent.

Plus de 50 % des salariés de l'industrie employés dans le Brabant wallon le sont dans un secteur à niveau de technologie élevé. Les arrondissements de Soignies et Waremme se détachent également mais de façon modérée avec un quart des salariés de l'industrie qui y travaillent. Si la pharmacie (secteur technologique élevé) est polarisée par Bruxelles et les universités et les centres de

recherche proches, les industries de secteur technologique important et principalement la chimie se distinguent dans les secteurs d'Anvers et Gand avec respectivement 45 et 40 % des salariés de l'industrie.

Sur la partie française une prédominance de l'industrie des transports dans l'industrie à niveau technologique important

L'unique zone d'emploi qui se démarque côté français pour sa part de salariés de l'industrie employés dans un secteur de technologie élevée est celle de Reims avec 11 %, principalement dans la pharmacie. La zone d'emploi de Lille en compte 9 %, celles de Verdun et Flandre-Lys chacune 5 %.

L'industrie à niveau technologique important emploie en revanche plus d'une personne sur deux de l'industrie dans les zones d'emploi de Douai, Valenciennes et Metz en Lorraine. Ces trois zones sont principalement tournées vers l'automobile et les transports ferroviaires avec la présence sur le territoire de gros employeurs industriels, d'équipementiers et de sous-traitants. La présence de centres de recherches et d'universités tournées vers l'industrie du matériel roulant, d'incubateurs, de centres d'essais et de recherches autour des grosses métropoles sont un réel atout en ce domaine.

Les emplois dans le secteur industriel de niveau de technologie important représentent en moyenne 28% des emplois industriels

Dans la majorité des zones, la part des emplois industriels de niveau technologique important se situe entre 20 et 50 %. Elle est toujours bien supérieure à celle des emplois

industriels de niveau technologique élevé. Ainsi par exemple, le valenciennois emploie près de 14 000 salariés dans l'industrie à niveau technologique important mais seulement environ 600 salariés dans l'industrie de haute-technologie. Douai en France, Mons et Ath en Belgique connaissent des proportions similaires. L'arrondissement d'Anvers, quant à lui, est le plus gros pourvoyeur d'emploi industriel de niveau technologique important de la zone transfrontalière avec plus de 23 000 salariés dont un sur dix dans le secteur « high-tech ».

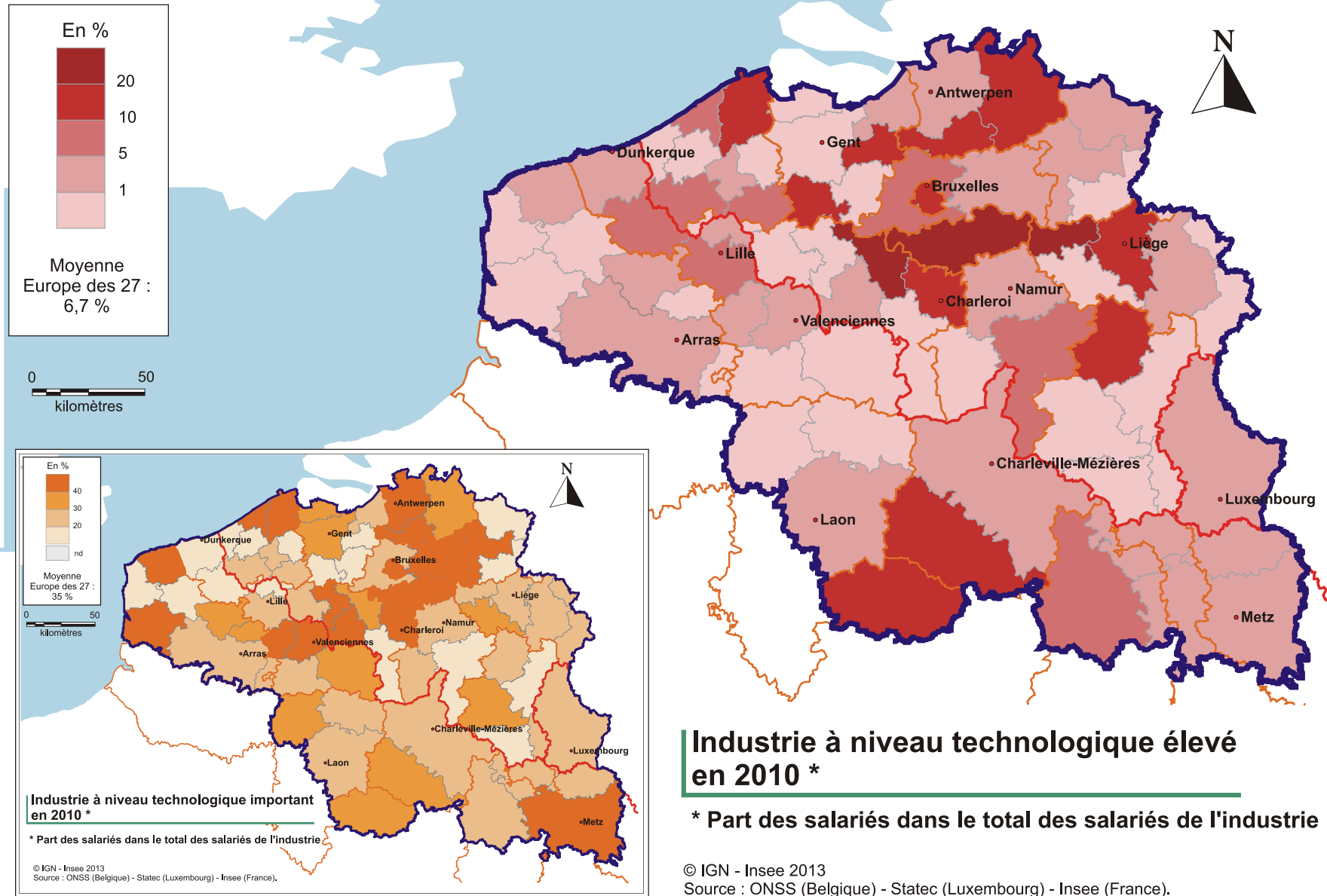
Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour l'ensemble de l'espace transfrontalier.

La ventilation de l'industrie manufacturière retenue ici est celle utilisée par Eurostat et l'OCDE. Elle s'effectue en fonction de la composante globale de technologie et s'appuie sur le découpage de la NACE. Le niveau d'intensité de la R&D et la valeur ajoutée ont servi de critères de classement des secteurs de l'industrie en haute technologie, technologie moyenne-supérieure, technologie moyenne-inférieure et faible technologie.

La carte générale figure ici le poids de l'industrie de haute technologie (niveau technologique élevé). Le médaillon retient celui de l'industrie de haute technologie et de technologie moyenne-supérieure (niveau technologique important).

Niveau technologique dans l'industrie



Niveau technologique dans l'industrie

Les activités du passé industriel de l'espace transfrontalier sont loin d'avoir disparu avec l'émergence des industries à niveau technologique important. Ainsi, près de deux tiers des salariés de l'industrie sont employés dans des industries de niveau technologique modéré en 2010. Sur une majorité de zones, ces emplois pèsent pour plus de 70 % des emplois industriels. Plus généralement et dans un contexte de tertiarisation du territoire, l'emploi industriel de niveau technologique modéré pèse pour 10 % de l'ensemble des emplois salariés de la zone, contre 5 % pour les emplois industriels de niveau technologique important. La présence de tels secteurs constitue néanmoins une opportunité pour les nombreux travailleurs à faible niveau de formation.

Les secteurs de l'alimentaire, des textiles et de l'habillement et l'industrie du papier-carton constituent le groupe des industries à niveau technologique faible. Les activités des industries de niveau de technologie moyenne-inférieure s'articulent essentiellement autour de la métallurgie, de la fabrication de produits métalliques et de la réparation de machines et équipements. Gros pourvoyeurs d'emplois, ces domaines industriels, dits « à niveau technologique modéré » sont très exposés aux difficultés économiques et leur poids dans la zone étudiée est un facteur réel de fragilité de l'équilibre d'une région.

Globalement, le territoire transfrontalier est proche de la moyenne européenne avec 65 % des emplois industriels dans le domaine technologique modéré. Toutefois, les emplois dans les seules industries à niveau technologique faible sont moins représentés, avec une part de 33 %, inférieure de 4 points à la moyenne de l'Europe des 27.

L'empreinte du textile et de l'agroalimentaire en Flandre belge et française.

Le triangle Gand-Lille-Dunkerque concentre des emplois à niveau technologique faible, majoritairement dans le secteur du textile et de l'agroalimentaire. La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing et l'arrondissement de Mouscron par exemple comptent respectivement 60 % et 65 % de leurs emplois industriels dans l'industrie à niveau de technologie faible, principalement dans l'univers du textile et de l'habillement. Le classement de l'activité mériterait toutefois d'apporter des nuances car ses entreprises se tournent résolument vers des produits à plus forte valeur ajoutée comme les textiles et tissus techniques et/ou innovants. Belgique et France se sont dotées de centres techniques et scientifiques dans ce domaine, facilitant le changement d'orientation de la filière. L'agroalimentaire est également très présente sur l'ensemble du territoire transfrontalier dans la vallée de la Lys et à Alost, qui compte plus de 1 200 postes dans ce secteur.

Des zones éparées imprégnées par des industries spécifiques

Les secteurs des industries à niveau technologique modéré sont très exposés et dans une situation globale de perte d'emplois. Quelques zones d'emploi en France et arrondissements en Belgique affichent une réelle spécialisation. C'est le cas de la zone d'emploi de Boulogne, par exemple, dont l'activité est essentiellement tournée vers la transformation des produits de la mer. Dès lors, 90 % des emplois industriels de la zone le sont dans les industries dites à niveau technologique

modéré. La petite zone d'emploi de Saint-Omer est fortement tournée vers l'industrie du verre, et de manière plus modérée vers l'agroalimentaire. Tout comme Bastogne, c'est quasiment 100 % des salariés de l'industrie qui travaillent dans le domaine des industries de niveau technologique modéré. A Bastogne, près du tiers des actifs du secteur industriel est occupé dans les secteurs du sciage et du rabotage du bois.

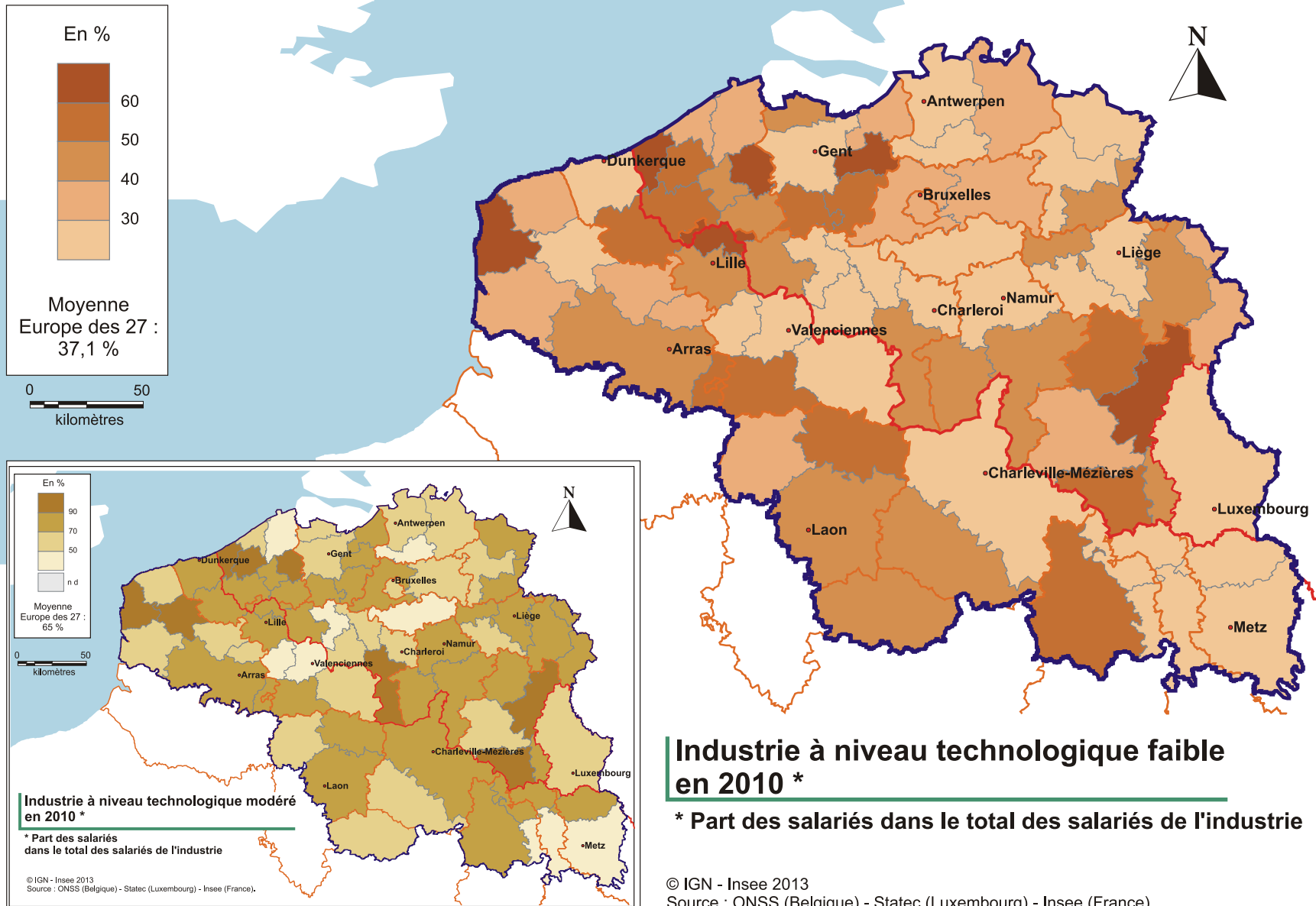
Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour l'ensemble de l'espace transfrontalier.

La ventilation de l'industrie manufacturière retenue ici est celle utilisée par Eurostat et l'OCDE. Elle s'effectue en fonction de la composante globale de technologie et s'appuie sur le découpage de la NACE. Le niveau d'intensité de la R&D et la valeur ajoutée ont servi de critères de classement des secteurs de l'industrie en haute technologie, technologie moyenne-supérieure, technologie moyenne-inférieure et faible technologie.

La carte générale figure ici le poids de l'industrie de faible technologie. Le médaillon retient celui de l'industrie de faible technologie et de technologie moyenne-inférieure (niveau technologique modéré).

Niveau technologique dans l'industrie



Industrie à niveau technologique faible en 2010 *

* Part des salariés dans le total des salariés de l'industrie

© IGN - Insee 2013
Source : ONSS (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France).

Degré d'intensité de connaissance dans le tertiaire

Au sein de l'espace transfrontalier, 4,4 millions de salariés exercent leur activité dans le secteur tertiaire en 2010, dont près de deux sur trois dans des services requérant un fort niveau de connaissances. Selon les territoires, 40 à 72 % des salariés du tertiaire sont concernés. Certains espaces se distinguent par une plus forte concentration d'actifs dans des services à haute valeur ajoutée, mais les activités et les tissus économiques sous-jacents restent très divers. Ces emplois regroupent en effet autant des services présentiels que des services ayant un fort potentiel de délocalisation car s'appuyant sur les nouvelles technologies. Se dessinent deux types de spécialisation territoriale : les pôles de développement du tertiaire high-tech dans les capitales et leurs périphéries, et les pôles d'activités présentielles, surtout dans le domaine médico-social.

Des pôles d'activités du tertiaire high-tech

Le poids du tertiaire high-tech reste très relatif car, quel que soit le territoire, la proportion de salariés concernés n'atteint pas les 7 %. Ces activités sont cependant extrêmement concentrées géographiquement. Les fonctions stratégiques, telles que le management ou la recherche, se regroupent dans les plus grandes villes qui offrent des biens et services très spécialisés, tout comme les fonctions supérieures telles que l'informatique, la banque et l'assurance qui y trouvent des actifs hautement qualifiés.

La région de Bruxelles Capitale concentre ainsi plus du tiers des salariés du tertiaire high-tech de l'ensemble de la Belgique. Elle présente, avec l'arrondissement voisin de Hal-Vilvorde, la plus forte proportion de travailleurs concernés par ce secteur, avec 6,2 %. Bruxelles emmène également dans son sillage les arrondissements de Malines et du Brabant wallon, avantagés par leur proximité avec le dynamisme bruxellois.

En partie française, les grandes métropoles de Lille et Roubaix se démarquent. En 2010, les services high-tech aux entreprises à forte concentration de connaissances emploient 1,9 % des salariés de la région Nord-Pas-de-Calais, 5 % dans la zone de Lille et 3 % dans celle de Roubaix-Tourcoing. Ce dernier territoire prend progressivement la seconde place nordiste en matière de spécialisation dans le tertiaire high-tech, en particulier dans les domaines de la programmation, du conseil et autres activités informatiques. A elles deux, ces zones d'emploi regroupent près de 64 % des salariés des services high-tech de la partie française de l'espace transfrontalier.

Au Grand-Duché de Luxembourg, également un des grands pôles d'attraction des salariés de haut niveau, 5,8 % des salariés du secteur tertiaire travaillent dans le domaine du high-tech.

Des territoires orientés vers les activités présentielles

Parmi les 2,8 millions de salariés exerçant dans le tertiaire à forte concentration de connaissances, 95 % sont portés vers des activités non orientées directement vers les nouvelles technologies. Hormis les activités de services aux entreprises, dont la

localisation suit une logique métropolitaine similaire aux activités high-tech, il s'agit ici des services présentiels, tels que la santé ou l'éducation.

Au sein de l'espace transfrontalier, près de 75 % des salariés du tertiaire non high-tech sont impliqués dans cette sphère présentielle. Dans le Nord-Pas-de-Calais notamment, les trois principaux pôles concernent l'action sociale, la santé et l'hébergement médico-social et social, domaines dont la croissance est plus forte qu'au niveau national. La zone d'emploi de Berck-Montreuil en particulier est spécialisée dans les activités pour la santé humaine. Cette spécialisation est également observable notamment dans le nord du Hainaut, plutôt orienté dans l'action sociale ou la santé, ou encore le sud de la Wallonie, avec une surreprésentation de l'hébergement médico-social et de l'action sociale, ainsi que de l'activité touristique. Enfin, Bruxelles, siège de nombreuses institutions européennes, nationales et régionales, se distingue par sa forte présence universitaire.

Au Luxembourg, ce pourcentage se situe à 61 %, dont près de la moitié travaillent dans les secteurs de l'administration, de l'enseignement, etc.

Pour comprendre ces résultats

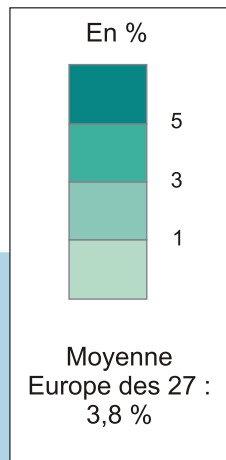
Les données portent ici sur l'année 2010 pour l'ensemble de l'espace transfrontalier.

Les services sont principalement regroupés, en fonction de la part des personnes ayant suivi des études supérieures, en services à forte intensité (concentration) de connaissances et en services à moins forte intensité de connaissances.

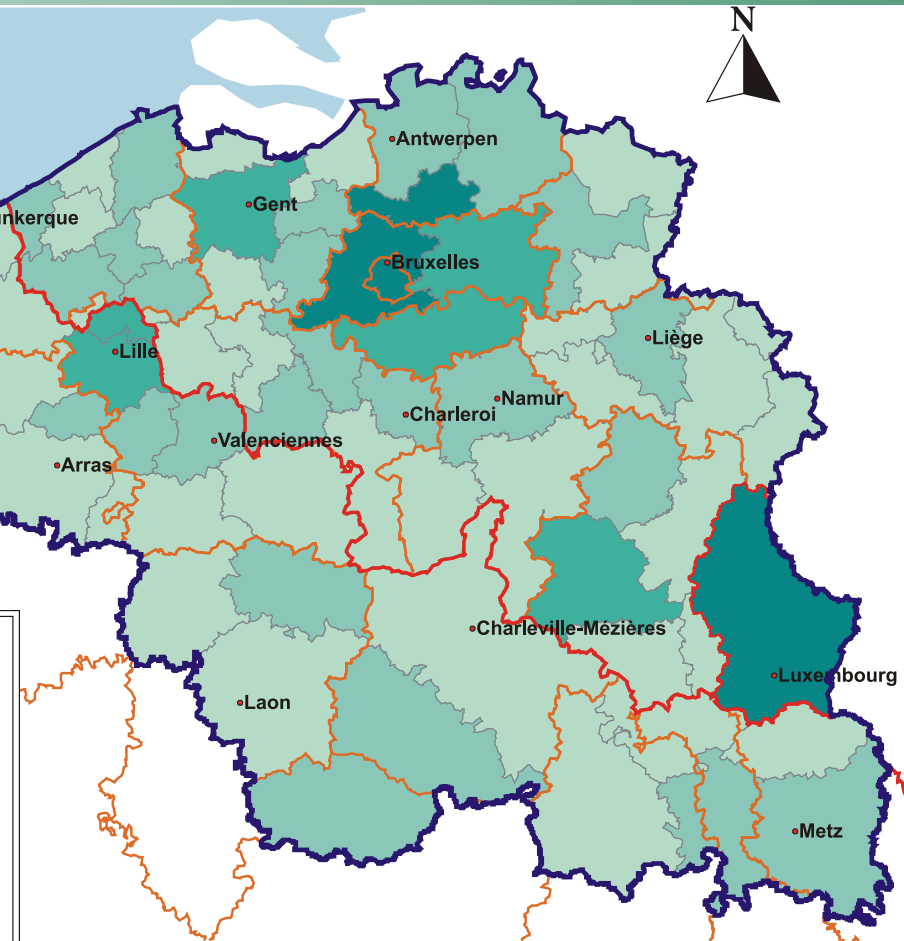
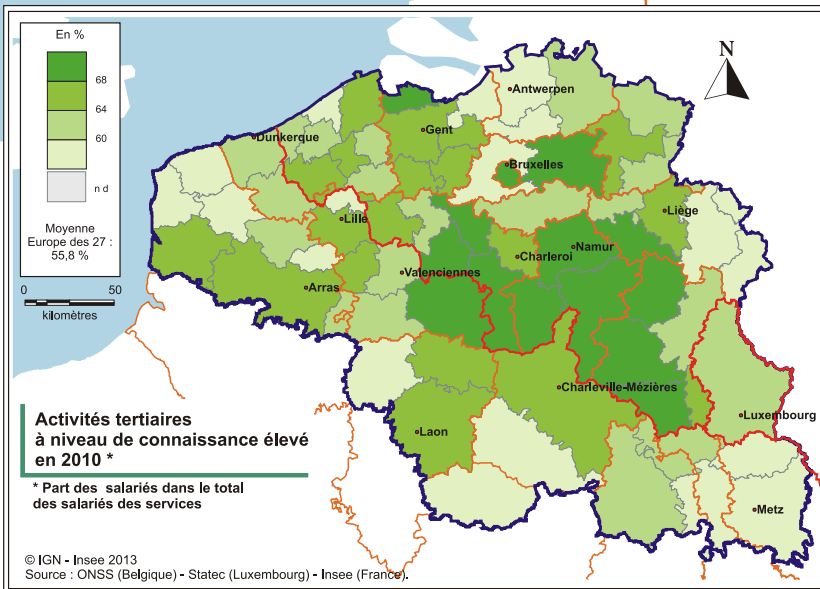
La carte générale représente ici les activités de services high-tech à niveau de connaissance élevé. Elles incluent les travaux de conseils et programmation informatiques, la recherche-développement scientifique et les services d'information et de télécommunications.

Le médaillon figure l'ensemble des services à forte concentration de connaissances. Ils associent aux activités high-tech, des travaux non-fondés sur les nouvelles technologies, telles que les domaines juridiques et comptables ou encore l'architecture et l'ingénierie, ainsi que les services financiers ou encore présentiels, tels que la santé ou l'enseignement.

Degré d'intensité de connaissance dans le tertiaire



0 50
kilomètres



Activités de services "high tech" à niveau de connaissance élevé en 2010 *

* Part des salariés dans le total des salariés des services

© IGN - Insee 2013
Source : Iweps (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France).

Degré d'intensité de connaissances dans le tertiaire

Le secteur tertiaire ne se limite pas aux activités requérant une forte proportion de diplômés du supérieur. D'autres espaces sont ainsi orientés vers du tertiaire à moindre intensité en connaissances. Plus de 1,6 millions de salariés sont concernés sur le territoire transfrontalier, en très grande majorité portés vers les activités de services aux particuliers et aux entreprises. Près de 90 % d'entre eux interviennent en effet dans le domaine des transports, du commerce, de l'hôtellerie-restauration ou encore des activités administratives et de soutien aux entreprises. En conséquence, les observations divergent peu selon que soient intégrées ou non certaines autres fonctions tertiaires similaires telles que les activités associatives. D'une manière générale, ces services s'avèrent bien mieux répartis sur l'ensemble de l'espace transfrontalier que ceux requérant un niveau de connaissances élevé. La présence de ces secteurs constitue, en outre, une opportunité pour la population résidente de moindre niveau de formation.

Plusieurs pôles de soutien aux entreprises en France

Au sein de la partie française de l'espace transfrontalier, la proportion de salariés impliqués dans le tertiaire à moindre intensité de connaissances varie de 31 % dans la zone d'emploi de Maubeuge à 47 % pour celle de Calais. Cette dernière zone, ainsi que celle de Lens-Hénin, où la part de travailleurs concernés avoisine également 45 %, sont les deux seuls territoires français présentant une relative spécificité dans ces

activités, notamment dans le soutien aux entreprises et, davantage encore, dans celui des transports.

Plus au sud, les zones de Metz, Thionville et Reims laissent également une place non-négligeable au tertiaire à faible niveau de qualification. L'orientation va davantage, dans ces trois espaces, vers les activités de services et de soutien aux entreprises, avec la présence notamment dans la zone d'emploi de Reims de grands établissements spécialisés (activités de nettoyage, sécurité et gardiennage, centres d'appel). La plus forte densité économique et démographique de l'agglomération rémoise favorise en effet le déploiement d'activités de support aux entreprises, qui se positionnent là où elles trouvent des marchés, de la main-d'œuvre, des services et des infrastructures. La logique est similaire pour les zones d'emploi de Roubaix-Tourcoing ou pour celles de Metz et Thionville. Pour ces dernières, la proximité géographique, l'infrastructure routière et les déplacements et activités communes des habitants, permettent aux entreprises de considérer cet espace comme un seul et même ensemble, et d'y favoriser leur implantation.

Transport et commerce en Belgique

En Belgique, la proportion de salariés concernés par les services à moindre niveau de qualification est plus variable, passant de 28 % dans l'arrondissement de Louvain à 60 % pour celui de la communauté germanophone. La proximité de l'aéroport de Bruxelles et du port d'Anvers fait de l'ensemble de la province et de Hal-Vilvorde des zones où le poids des activités de transports et communication est important.

Un salarié du tertiaire sur deux travaillant dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde exerce ainsi dans le tertiaire à moindre niveau de connaissances, soit 15 points de plus que pour l'ensemble des salariés belges, les transports constituant le principal secteur d'activité du territoire. Avec près de 42 % de travailleurs concernés, l'arrondissement de Malines, situé entre Bruxelles et Anvers, présente de même une spécificité dans le domaine du tertiaire à faible niveau de connaissances, et plus précisément également dans celui des transports.

En Flandre Occidentale, la spécificité tertiaire s'oriente de manière attendue sur les activités liées à l'hôtellerie-restauration, en particulier dans l'arrondissement d'Ostende où 42 % des salariés des services sont ainsi concernés vers le tertiaire à moindre valeur ajoutée.

L'est de la province de Liège, avec les deux arrondissements de Verviers (francophone et communauté germanophone), se détache également en matière de spécialisation du salariat dans le tertiaire à faible niveau de qualification. Ces deux espaces présentent en effet la plus forte proportion de travailleurs concernés de l'ensemble du territoire transfrontalier, avec respectivement 54 et 60 % de salariés du tertiaire dédiés à cette catégorie de services. C'est avant tout sur le commerce que repose l'activité tertiaire de la zone de Verviers. Celle-ci a pris le parti de développer notamment son offre touristique en valorisant son riche patrimoine commercial, avec la création de nouveaux centres commerciaux et industriels.

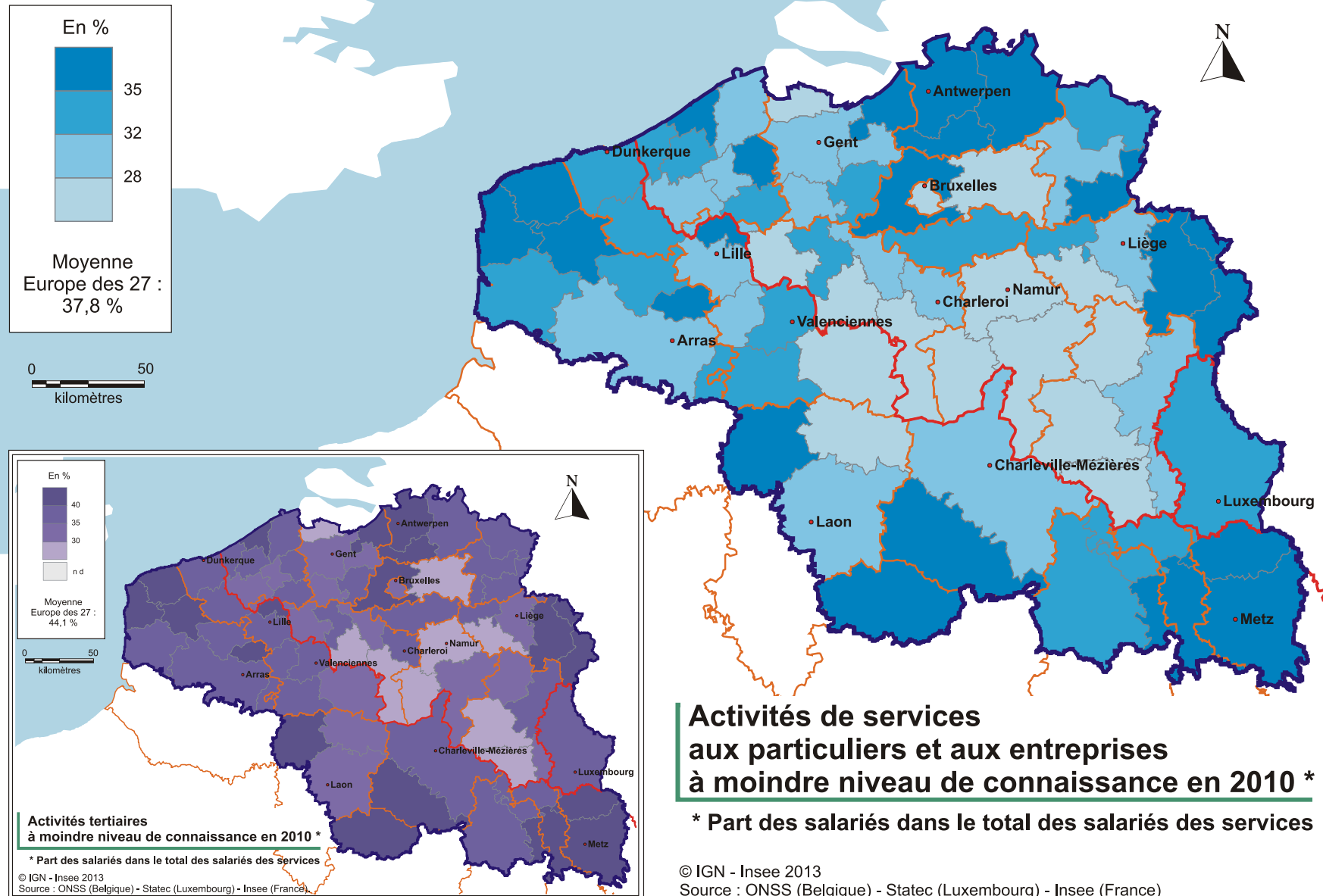
Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour l'ensemble de l'espace transfrontalier.

Les services sont principalement regroupés, en fonction de la part des personnes ayant suivi des études supérieures, en services à forte intensité (concentration) de connaissances et en services à moindre intensité de connaissances.

La carte générale représente ici les activités de services aux particuliers et aux entreprises à moindre concentration de connaissances. Elles incluent les activités de transports, les activités administratives et de soutien aux entreprises, le commerce et l'hôtellerie-restauration.

Degré d'intensité de connaissance dans le tertiaire



Activités de services aux particuliers et aux entreprises à moindre niveau de connaissance en 2010 *

* Part des salariés dans le total des salariés des services

© IGN - Insee 2013
Source : ONSS (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France)

Évolution de l'emploi

Durant la période 2007-2010, l'emploi salarié privé a connu des évolutions divergentes au sein de l'espace transfrontalier. Si l'ensemble du territoire a enregistré une hausse timide de 0,5 % par an en moyenne, la partie est présente des évolutions bien plus favorables que la partie ouest où elles sont presque systématiquement négatives. C'est au Luxembourg et dans certains arrondissements belges environnants, que la hausse de l'emploi s'est avérée la plus forte durant ce laps de temps, avec plus de 2 % d'augmentation annuelle. Les conséquences de la crise financière sur l'emploi salarié n'ont ainsi pas pris la même ampleur de part et d'autre de la frontière française.

Une baisse de l'emploi importante en France

Au sein de l'espace transfrontalier, le nombre de salariés du secteur privé non-agricole a augmenté de 0,5 % par an entre 2007 et 2010, passant de 5,2 millions à près de 5,3 millions. Cette hausse s'explique par le dynamisme belge et surtout luxembourgeois, qui, avec respectivement 0,8 et 2,6 % de progression annuelle moyenne, ont permis de compenser la perte d'effectifs observée dans le territoire français, avec une baisse régulière de 1 % par an sur la période.

La partie française compte, en 2010, près de 1,2 millions de salariés du secteur privé non-agricole, et a perdu en quatre années, près de 37 000 emplois. Conséquence directe et illustration de l'impact immédiat de la crise ayant couvert l'ensemble de la

période, cette baisse a essentiellement eu lieu dans les zones d'emploi picardes et lorraines, régions pour lesquelles l'emploi salarié privé a baissé de 2,1 % en moyenne chaque année. Seules trois zones d'emploi présentent une évolution à la hausse en partie française durant ces quatre années - Arras, Lille et Dunkerque, avec cependant des augmentations qui ne dépassent pas les 1 %.

Cette tendance à une baisse de l'emploi est commune à l'ensemble du territoire français. L'emploi total (tous secteurs et statuts confondus) a en effet diminué en France de 0,3 % par an en moyenne sur la période 2007-2010. Cette diminution a été plus prononcée encore dans les régions françaises de l'espace transfrontalier, avec notamment une perte d'emplois annuelle moyenne de 1,3 % en Picardie ou de 1,1 % en Lorraine. Les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Moselle ont enregistré les plus fortes baisses sur ces quatre années. Ces territoires se caractérisent par une part du secteur industriel plus élevée que pour la moyenne de la France de Province, secteur au sein duquel les postes ont eu tendance à diminuer sur le long terme. La structure économique de la zone lui est donc défavorable, car marquée par une spécialisation dans des activités économiques en déclin.

C'est paradoxalement à proximité du Luxembourg, dont la hausse annuelle moyenne de l'emploi a été la plus forte sur la période, que s'enregistrent les plus fortes baisses françaises, avec une diminution des effectifs de 3,3 % par an en moyenne dans la zone de Longwy ou de 2,5 % dans celle de Thionville.

Une tendance positive au Luxembourg et en Belgique

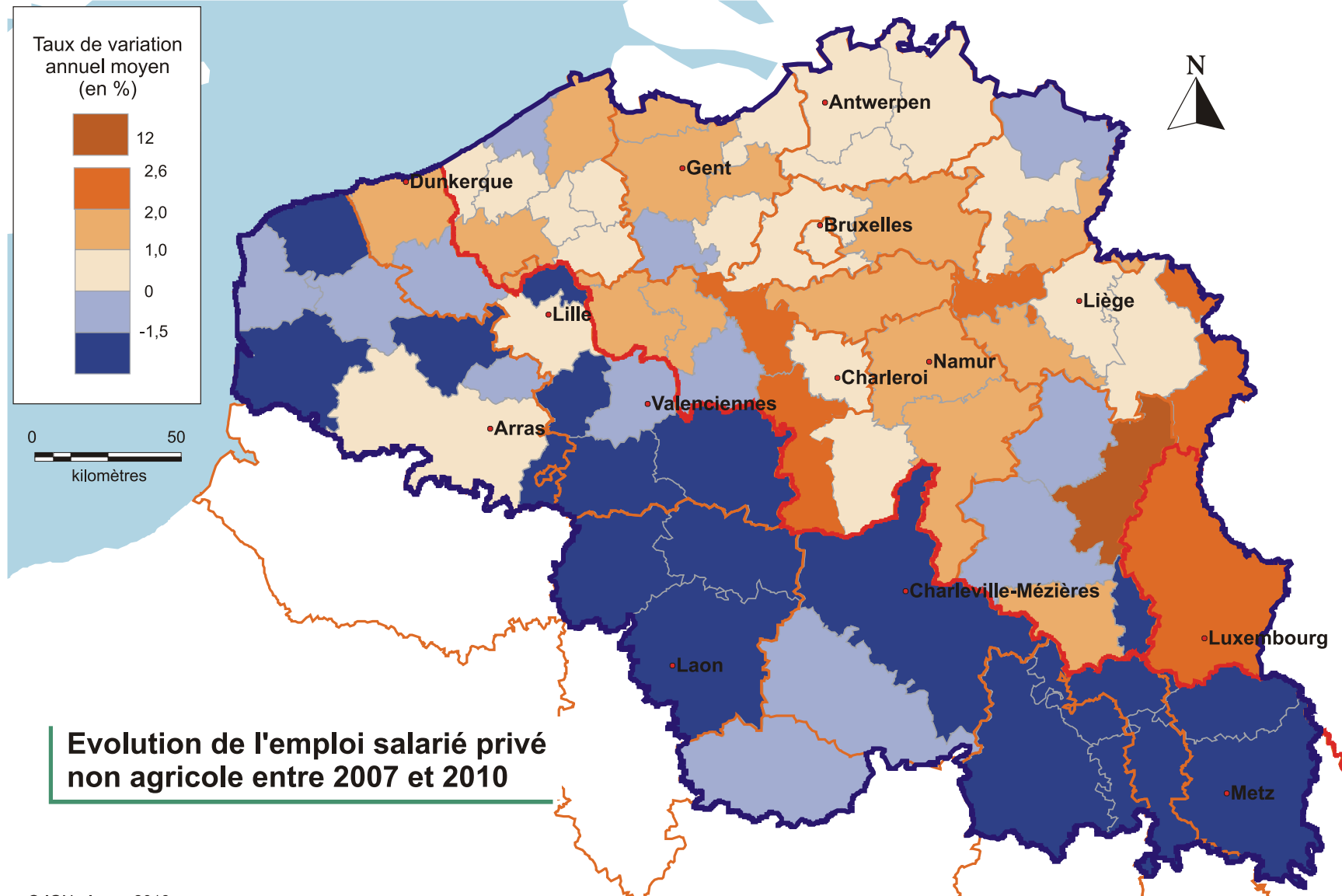
Entre 2007 et 2010, le Luxembourg et la Belgique ont, quant à eux, gagné respectivement près de 23 000 et 88 000 emplois. La chute de croissance générée par la crise, et fortement marquée en 2009 au sein de l'Europe des 27, a eu un impact plus mesuré sur chacun des deux États. Après une baisse du PIB réel entre 2008 et 2009, moins marquée en Belgique qu'en France et qu'au Luxembourg, les deux pays ont su enregistrer dès 2010 un regain de croissance supérieur à la moyenne de l'Union européenne. Avec une hausse du PIB réel de respectivement 2,4 % et 2,9 % entre 2009 et 2010 en Belgique et au Luxembourg (contre 1,7 % et 2,1 % pour la France et l'ensemble de l'Union), l'évolution de l'emploi y a été plus favorable.

La Belgique a ainsi particulièrement bien résisté à la crise en matière d'emploi. Le pays a connu en 2010 une bonne performance du marché du travail, allant à l'encontre du pessimisme de toutes les prévisions économiques. L'emploi dans les entreprises a repris sa progression, effaçant ainsi le recul enregistré en 2009. La croissance de l'emploi belge la plus importante s'est effectuée dans des arrondissements limitrophes au territoire luxembourgeois, à Bastogne ou dans la communauté germanophone, sans doute partiellement stimulés par le dynamisme du Grand-Duché.

Cette hausse de l'emploi est restée tout de même assez inégale, notamment aux alentours immédiats des grandes villes, puisque les arrondissements incluant les grands pôles urbains connaissent le plus souvent des évolutions inférieures à la moyenne belge. C'est notamment le cas de la région de Bruxelles Capitale, où la hausse avoisine les 0,4 %, de même que les arrondissements d'Anvers ou de Charleroi, avec respectivement 0,7 et 0,8 % d'augmentation annuelle moyenne.

Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur la période 2007-2010 pour l'ensemble de l'espace transfrontalier



© IGN - Insee 2013
Source : ONSS (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France).

Emploi agricole

Un faible pourcentage de la population travaille dans l'agriculture au sein de l'espace transfrontalier. En 2010, le secteur agricole représente ainsi moins de 2 % de l'ensemble des emplois du territoire. Seule la partie française dépasse cette moyenne avec 2,1 % du volume total d'emplois, contre respectivement 1,7 % et 1,2 % pour la Belgique et le Luxembourg. La Belgique rassemble plus de 57 % des 114 000 emplois agricoles de l'espace, contre près de 39 % pour la France et à peine 4 % pour le Luxembourg. L'agriculture a connu une évolution similaire au sein des trois pays. Sa place y reste par ailleurs fortement corrélée à l'importance du tissu urbain, et par conséquent à celle des surfaces agricoles disponibles, mais également aux spécialisations productives territoriales.

Des évolutions comparables du secteur agricole

Au cours des 30 dernières années, l'agriculture a enregistré des mutations similaires au sein des trois pays de l'espace transfrontalier. Comme dans l'ensemble de l'Union européenne, le territoire connaît une tendance à la baisse du nombre d'exploitations et à l'augmentation de leur surface moyenne. En Belgique, bien que 34 % du sol soit encore utilisé à des fins agricoles, cette superficie régresse chaque année depuis 30 ans, conjointement à la hausse de la surface bâtie. En France également, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de plus de moitié en 20 ans et la superficie agricole utilisée (SAU) a perdu près de 1,7 million d'hectares.

Belgique et France connaissent conjointement une contraction du volume de la main d'œuvre agricole, davantage marquée dans l'emploi non salarié.

Enfin, bien qu'occupant une faible part de l'activité économique, l'agriculture s'avère très efficiente au sein de chacun des trois pays, et d'une productivité supérieure à la moyenne de l'Union européenne des 27. C'est particulièrement le cas en Belgique, et notamment en Wallonie, où la richesse produite par unité de travail agricole est la plus importante, du fait d'une agriculture très intensive et de l'élevage. De même, en France la valeur de la production agricole s'est accrue en 2011 en raison principalement de la hausse des prix, et progresse davantage que la moyenne des pays européens.

Un lien étroit avec l'urbanisation du territoire

De façon attendue, l'emploi agricole pèse le plus dans les espaces les moins urbanisés où les surfaces agricoles et les exploitations sont de plus grande taille. Les plus grandes exploitations se trouvent ainsi en Wallonie. On y recense également parmi les plus fortes parts d'emploi agricoles, avec 6,4 % à Bastogne ou 5,8 % à Neufchâteau. En France, les exploitations de taille plus importante se retrouvent en Picardie et en Lorraine : en 2010, 40 % ont une superficie de 100 ha ou plus en Picardie, 38 % en Lorraine, contre 27 % en Champagne-Ardenne et 19 % en Nord-Pas-de-Calais. Les zones d'emploi de Verdun et de la Thiérache comptent ainsi chacune 7,4 % d'emplois agricoles, soit les plus fortes proportions du territoire français.

A l'opposé, la Flandre belge, plus densément peuplée et démographiquement concentrée autour des grands pôles de Bruxelles, Anvers ou Gand, enregistre parallèlement un poids de l'emploi agricole assez restreint, avec à peine 0,5 % dans l'arrondissement d'Anvers notamment. De même, l'arc minier franco-belge, reliant Béthune à Liège, accorde une faible place à l'emploi agricole, pour des raisons identiques de plus forte densité urbaine et d'implantations d'autres secteurs d'activités économiques.

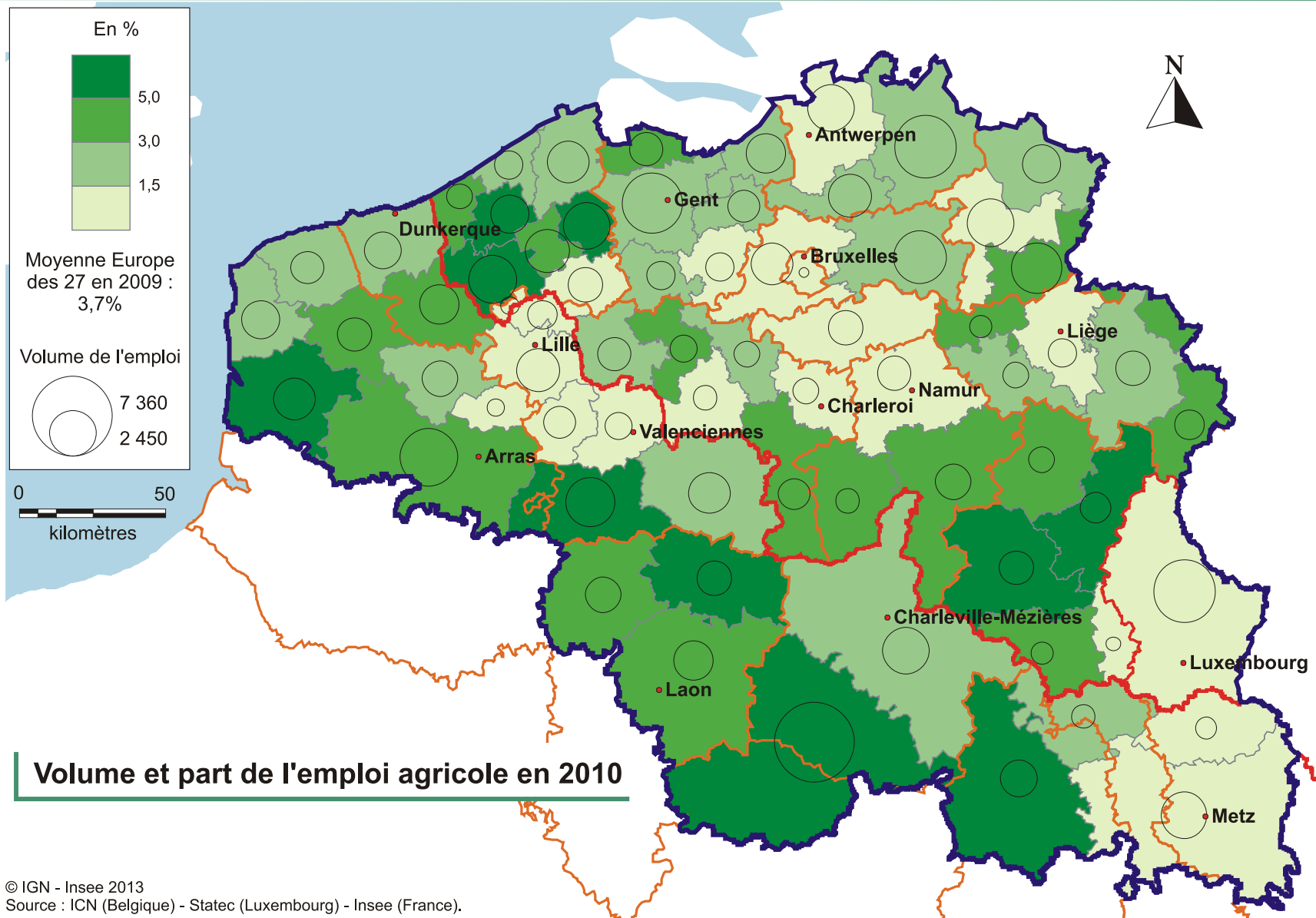
Des spécialisations territoriales marquées

La Belgique présente une double spécialisation régionale avec une prédominance de l'horticulture en Flandre et de l'élevage en Wallonie. Bien que pesant relativement peu par rapport à l'ensemble des emplois, les arrondissements de Turnhout et de Gand constituent ainsi des bassins de postes agricoles importants, avec plus de 4 000 emplois concernés, essentiellement orientés vers la production horticole. La Belgique est par ailleurs, avec le Danemark, le pays dont le poids de la production porcine est le plus important, avec près de 20 % de la production agricole en 2008. La proportion élevée de postes agricoles, relevée notamment dans les arrondissements de Ypres et Dixmude, s'explique donc par l'importante production animale.

Dans la zone française, la culture est essentiellement céréalière : de 45 à 51 % de la SAU en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Champagne-Ardenne, à 37 % en Lorraine. Les céréales représentent 19 % de la valeur de la production agricole pour l'ensemble de la France, contre 5 % seulement en Belgique. C'est cependant la zone d'emploi de Reims qui, avec sa production viticole, présente le volume d'emplois agricoles le plus fort en partie française, avec près de 7 400 emplois concernés.

Pour comprendre ces résultats

Les données portent ici sur l'année 2010 pour la Belgique et le Luxembourg, 2009 pour la France. Elles incluent l'ensemble des emplois agricoles, à la fois salariés et non-salariés. Le poids de l'emploi agricole est mesuré au niveau de chaque zone d'emploi; il s'agit donc de la part des emplois agricoles dans l'ensemble des emplois de la zone.



Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Il est calculé ici pour la tranche d'âge des 20 à 64 ans. En ne prenant pas en compte la situation des jeunes de 15 à 19 ans, pour lesquels un taux d'activité faible peut être interprété de manière positive comme la possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études, le taux est plus facilement interprétable : un niveau élevé sera considéré comme favorable.

Ce taux traduit un comportement par rapport au marché du travail ; comportement qui lui-même est fonction de divers facteurs tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue. Un taux d'activité élevé s'explique généralement par un taux d'emploi élevé. Un taux d'activité faible est plus complexe à expliquer : il peut correspondre à des situations de découragement et d'exclusion du marché du travail dans les espaces les plus pauvres, à l'absence de nécessité de travailler dans les espaces plus riches.

En 2009, l'espace transfrontalier compte près de 10 214 500 personnes âgées de 20 à 64 ans. Parmi celles-ci, environ 7 466 750 personnes (73,1 %) se déclarent disponibles sur le marché du travail, qu'elles soient en emploi ou au chômage. Le taux d'activité est de 74,1 % sur le versant français de l'espace

transfrontalier et de 72,7 % sur le versant belge (75,0 % en Flandre, 70,8 % à Bruxelles et 69,3 % en Wallonie). Il est proche de la moyenne au Grand-Duché de Luxembourg où il atteint 73,6 % en 2011. C'est à Charleroi et à Mons que les taux sont les plus faibles (moins de 65 % des 20 à 64 ans se présentent sur le marché du travail) tandis qu'ils sont les plus élevés, supérieurs à 78 %, à Thionville, Roulers, Dixmude et Tielt.

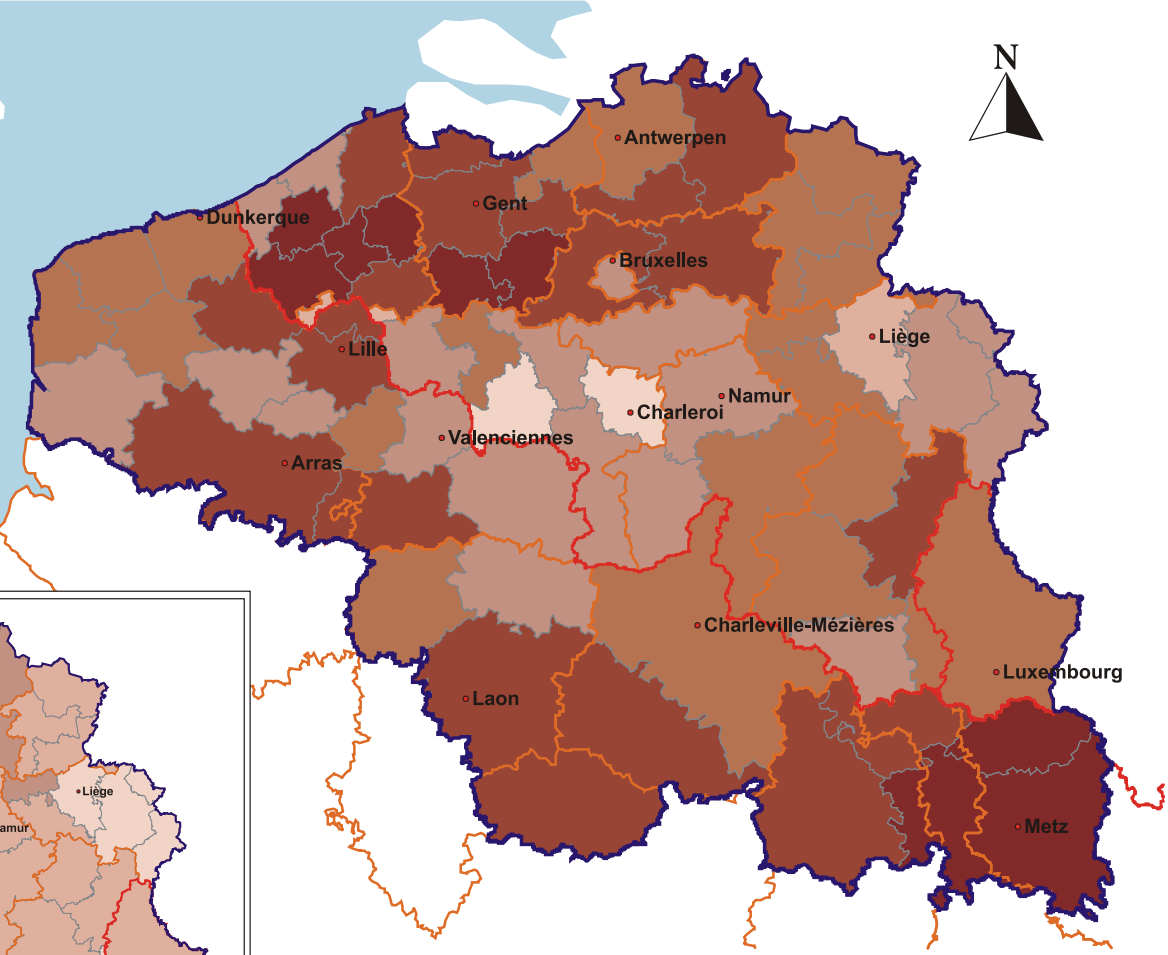
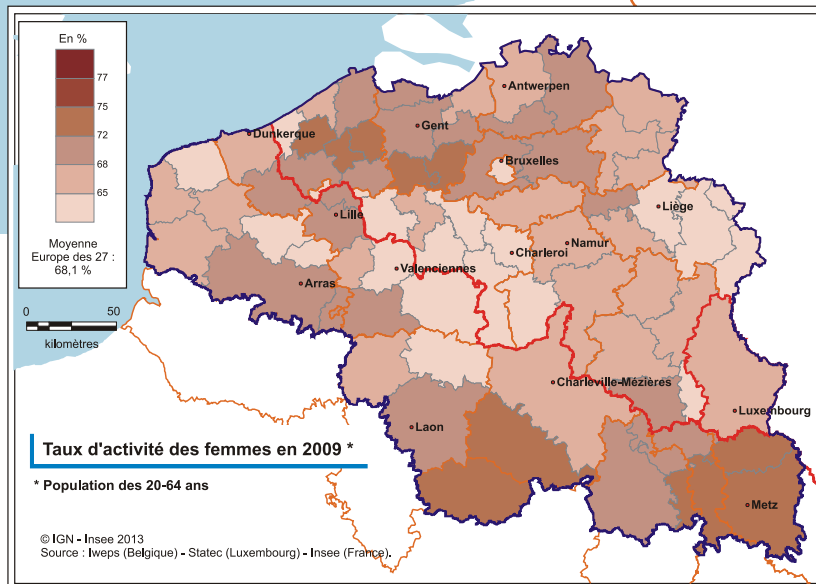
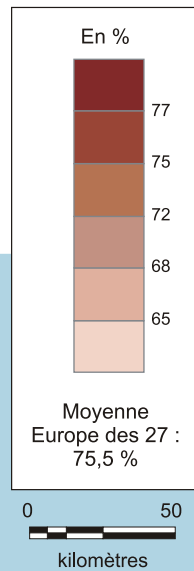
Un taux d'activité global moyen de 73,1 %, qui varie de 79,7 % à Tielt à 64,3 % à Mons.

Trois espaces et arrondissements wallons affichent des taux d'activité élevés, supérieurs à 75 % : le premier est une zone contiguë allant de la Flandre-Lys à Turnhout, à l'exception de Bruxelles, de Mouscron et, dans une moindre mesure, de Saint-Nicolas et d'Anvers. Ce taux d'activité élevé est essentiellement dû à une densité d'emplois très importante, principalement sur le versant belge. Les deuxième et troisième espaces, exclusivement français, sont constitués respectivement des zones d'emploi d'Arras et de Cambrai, et de l'ensemble du sud de l'espace transfrontalier, regroupant Laon, Reims, Charleville-Mézières, Verdun, Longwy, Thionville et Metz. Contrairement au premier, le taux d'emploi n'y est pas particulièrement élevé. Dans ces deux espaces, si beaucoup de personnes se présentent sur le marché du travail, elles n'ont pas toute l'opportunité d'avoir un emploi comme en témoignent les taux de chômage partout supérieurs à 7 %. Bastogne, avec une population active peu nombreuse (de l'ordre de 19 000 personnes) est le seul arrondissement wallon affichant un taux d'activité supérieur à 75 %.

A l'inverse, des taux d'activité particulièrement faibles sont constatés sur un espace continu, partant du centre de l'espace transfrontalier, principalement sur le territoire wallon et plus particulièrement dans les grandes villes wallonnes, qui se poursuit au-delà de la frontière sur les zones d'emploi de Valenciennes, Maubeuge et de la Thiérache. Les taux d'activité restent encore faibles dans les zones d'emploi de Béthune-Bruay et de Lens-Hénin jusqu'à la zone côtière franco-belge. Cet espace continu se prolonge, en outre, au nord, sur l'ensemble de la province de Limbourg. Le taux d'activité est à Bruxelles de 70,8 %. Le taux d'activité est particulièrement faible dans les trois grandes villes wallonnes (Charleroi, Liège et Mons), essentiellement à cause d'un taux d'emploi très faible. La situation du Luxembourg est assez atypique, puisque le Grand-Duché a le taux d'emploi le plus élevé de l'espace transfrontalier, alors que son taux d'activité de 73,6 % est proche de la moyenne de l'espace transfrontalier.

Un taux d'activité féminin plus élevé en France et particulièrement faible au centre de l'espace transfrontalier

En 2009, le taux d'activité des femmes est de 66,7 % dans l'espace transfrontalier, soit environ 7 points de moins que le taux d'activité global. Dans l'ordre décroissant, il est en moyenne de 68,2 % sur le versant français, de 66,2 % sur le versant belge, et de 65,9 % au Grand-Duché (en 2011). Les taux les plus élevés sont observés en France, à la frontière sud-est de l'espace transfrontalier et au nord de la Belgique, dans les deux Flandres, à l'exception de l'espace côtier et dans le Brabant flamand. Le centre de l'espace transfrontalier englobant la Thiérache au sud, Soignies au nord, Charleroi à l'est et Valenciennes à l'ouest affichent des taux d'activité féminins partout inférieurs à 65 %. À l'exception de l'arrondissement de Bruges, l'espace côtier, d'Ostende à Berck-Montreuil présente un taux d'activité féminin inférieur à 68 %, voire 65 % à Furnes et à Calais. Le taux d'activité féminin de Bruxelles est de 63,1 %, un des plus faibles de l'espace transfrontalier, les femmes sont à la fois moins présentes dans l'emploi mais aussi moins nombreuses en situation de chômage, alors que la capitale belge est un des plus gros pourvoyeurs d'emploi de l'espace transfrontalier. Les taux sont également très faibles à Liège et Verviers, ainsi qu'à Béthune-Bruay et Lens-Hénin.



Taux d'emploi

Le taux d'emploi représente la proportion de la population en âge de travailler, ici les 20 à 64 ans, qui dispose d'un emploi, qu'il soit exercé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace considéré. Le taux d'emploi moyen de 66,1 % dans l'espace transfrontalier varie en 2009 de 54,5 % à Charleroi à 77,6 % à Tielt.

Sur environ 10 214 500 personnes âgées de 20 à 64 ans résidant dans l'espace transfrontalier, près de 6 750 000 personnes, soit 66,1 %, exercent un emploi en 2009, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cet espace. Ces taux varient de 54,5 % à Charleroi à 77,6 % à Tielt et les moyennes nationales sont respectivement de 64,3 % pour la France, de 67,1 % pour la Belgique et de 70,1 % pour le Luxembourg (en 2011).

Il est à noter que durant l'année prise pour référence, soit l'année 2009, l'emploi a été durement touché par la crise économique, particulièrement dans l'industrie, plus présente en Flandre. Les performances de cette région belge en matière de taux d'emploi restent cependant largement supérieures à la moyenne de l'espace.

La majeure partie de la Flandre, ainsi que le Luxembourg et ses zones avoisinantes bénéficient d'un taux d'emploi supérieur à 70 %

Globalement en Flandre, à l'exception du Limbourg et des arrondissements d'Anvers, d'Ostende et de Furnes, les taux d'emploi sont supérieurs à 70 %, avec deux zones contiguës affichant même des taux d'emploi

supérieurs à 74 %, l'une en Flandre occidentale constituée des arrondissements d'Ypres, Roulers, Dixmude et Tielt et l'autre, en Flandre orientale avec les arrondissements d'Alost et Audenarde. Ces deux espaces, encore très prospères malgré la crise, bénéficient d'une bonne adéquation entre l'offre et la demande d'emploi locales, mais également de l'attractivité de Bruxelles, alors que, paradoxalement, la métropole elle-même ne profite pas de son propre développement économique. En effet, certaines populations qui y résident comme les étudiants, les retraités ou autres inactifs, ne sont pas en emploi. A l'inverse, la relative prospérité économique du Grand-Duché de Luxembourg bénéficie à la fois à sa population et à deux zones voisines, Bastogne et Thionville, les taux d'emploi y étant supérieurs à 70 %.

Plus des trois quarts de la population en âge de travailler résident dans des zones où le taux d'emploi est inférieur à 70 %

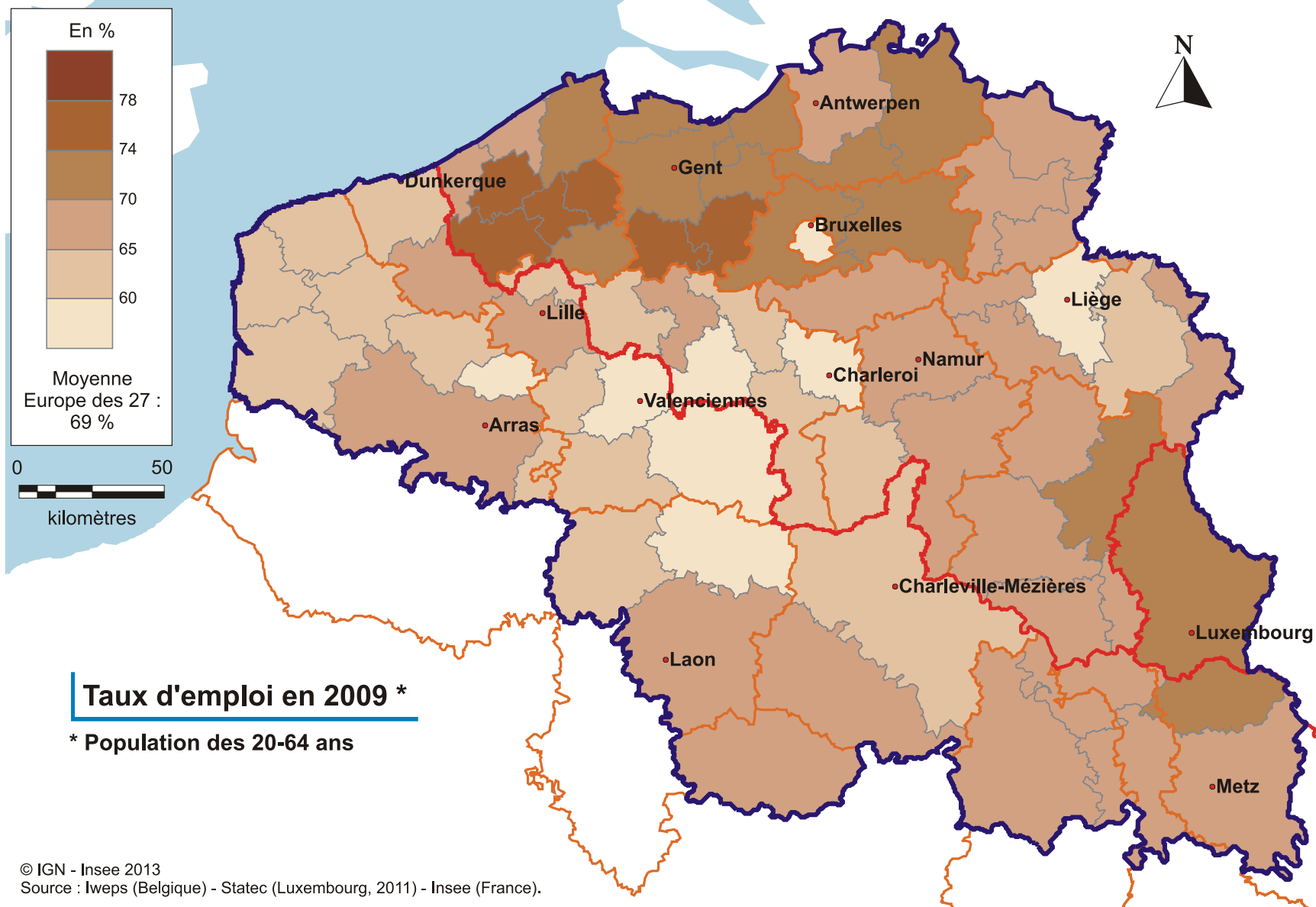
Plus des trois quarts de la population en âge de travailler de l'espace transfrontalier résident dans des zones où les taux d'emploi sont inférieurs à 70 %, et même jusqu'à moins de 60 % pour près de 1 875 000 personnes âgées de 20 à 64 ans (18 % du total) résidant à Bruxelles et dans les grandes villes wallonnes de Liège, Charleroi et Mons, ainsi que dans les zones d'emploi de Lens-Hénin, de la Thiérache, de Maubeuge et de Valenciennes.

Les taux d'emploi relativement plus élevés autour des grands centres urbains, en lien avec la périurbanisation, le sont toutefois de façon moins marquée qu'en 2000.

À l'exception de Bruxelles et de Liège, c'est à l'ouest de l'espace transfrontalier que des zones présentent des taux d'emploi inférieurs à la moyenne, de Dunkerque à Charleville-Mézières, en passant par Charleroi et Berck-Montreuil. Tandis qu'un autre espace continu, franco-belge, partant du Limbourg au nord vers Metz au sud affiche des taux d'emploi équivalents ou légèrement supérieurs à la moyenne.

Pour comprendre ces résultats

Depuis 2001, la Belgique n'organise plus de recensement de la population. L'analyse de la population active et de ses composantes, à un niveau géographique fin, doit donc être réalisée sur la base de données administratives. Ces données sont rassemblées par l'Iweps dans le cadre des « Comptes de l'emploi wallon » (également par le Steunpunt WSE en Flandre). Malgré le soin apporté à la construction de ces données afin de respecter au mieux les normes du Bureau international du travail (BIT), elles restent influencées par la législation, notamment celle qui régit la sécurité sociale. C'est pourquoi, au sein de cet atlas, dans une optique de comparabilité internationale, les données ont été calées par sexe, âge et région sur les données de L'Enquête sur les forces de travail. Cette enquête s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par l'Office statistique des Communautés européennes, Eurostat, en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle offre avec les recensements, les seules données d'emploi et de chômage comparables au niveau international.



Le littoral

Au sein du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, ici appelé territoire littoral, la frontière est très marquée entre la France et la Belgique en ce qui concerne le taux d'emploi de ses habitants.

Ainsi, la majorité des communes belges de cet espace présentent des taux d'emploi bien supérieurs au taux moyen de 66,1 % constaté dans l'ensemble de l'espace transfrontalier. Il dépasse même les 78 % dans une dizaine de communes à l'intérieur des terres au nord-est d'Ypres. Au contraire, en France, la situation est bien plus contrastée et les communes présentant un taux d'emploi inférieur à 66,1 % sont les plus nombreuses. Dans les grandes agglomérations comme Dunkerque, Calais ou Boulogne, le taux descend même sous la barre des 60 %. Il s'agit là de territoires où l'accès à l'emploi est difficile et où de nombreuses personnes, en particulier des femmes avec enfants, se retirent du marché du travail.

Plus généralement, les villes côtières de l'espace littoral présentent, même sur le versant belge, des taux d'emploi inférieurs à la moyenne. De même, sur le versant français comme sur le versant belge, les taux d'emploi sont plus élevés à l'intérieur des terres, hors agglomérations.

L'Aire métropolitaine de Lille

Dans l'Aire métropolitaine de Lille (AML), les communes se différencient fortement selon leur taux d'emploi. L'effet frontière est toujours marqué entre la France et la Belgique, mais aussi, à l'intérieur de la Belgique, entre la Flandre et la Wallonie. Les taux d'emploi sont globalement toujours supérieurs en Belgique qu'en France, et toujours plus importants en Flandre qu'en Wallonie.

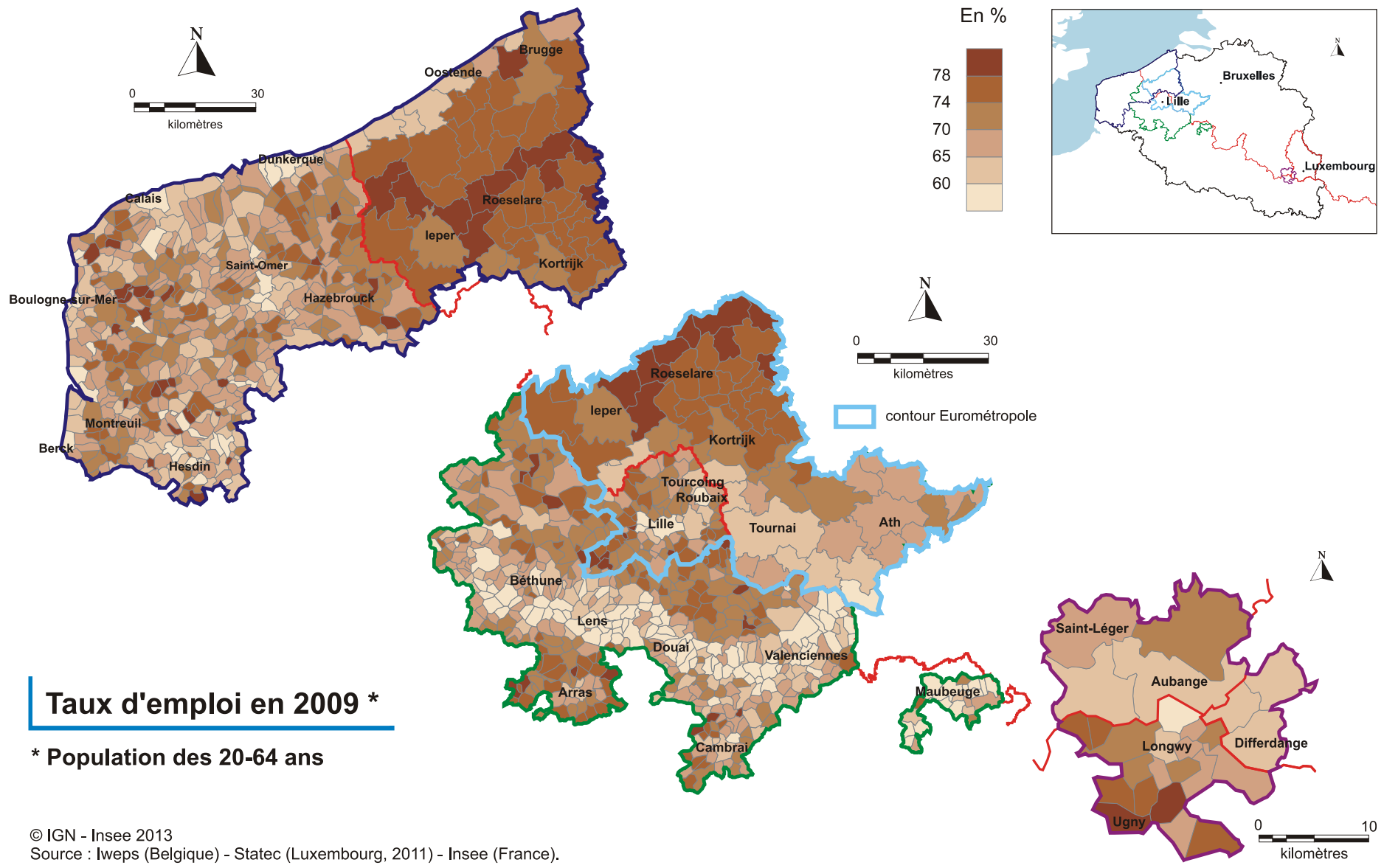
En revanche, certaines caractéristiques sont mises en évidence quel que soit le pays ou la région. Ainsi, les villes-centres des agglomérations comme Lille, Roubaix-Tourcoing, Arras, Ypres, Courtrai ou Tournai, affichent des taux d'emploi toujours inférieurs à ceux des villes avoisinantes. Le taux d'emploi descend même à 51,2 % à Roubaix alors qu'en dehors des villes-centres, les taux d'emploi sont souvent supérieurs à 70 %. De nombreux étudiants, retraités ou autres inactifs résident dans ces villes-centres et contribuent à faire baisser le taux d'emploi.

De même, les villes appartenant à l'ancien bassin minier, en France comme en Belgique, présentent des taux d'emploi très faibles, le plus souvent inférieurs à 60 %.

Le Pôle Européen de Développement

Les taux d'emploi des communes du Pôle Européen de Développement (PED) ne sont pas homogènes et il est très difficile d'expliquer les différences constatées à cette échelle.

Assez paradoxalement, par rapport aux taux observés dans l'ensemble de l'espace transfrontalier, c'est plutôt dans les communes françaises que les taux d'emploi sont les plus élevés au sein du PED, alors que les taux d'emploi des communes belges y sont plus faibles. L'opportunité d'emploi frontalier s'ajoute ici à l'emploi trouvé au sein même du territoire, ce qui contribue à l'élévation du taux d'emploi. Les communes luxembourgeoises sont quant à elles toutes les trois dans la moyenne.



Taux d'emploi en 2009 *

* Population des 20-64 ans

© IGN - Insee 2013
 Source : Iweps (Belgique) - Statec (Luxembourg, 2011) - Insee (France).

Évolution du taux d'emploi

Sur l'ensemble de l'espace transfrontalier le taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans est passé de 74,7 % en 1999 à 78,6 % en 2009, soit une augmentation de 3,9 points. Cette moyenne cache des évolutions contrastées. Trois espaces ont connu une croissance de plus de 6 points : deux flamands, dont l'un connaissait déjà en 1999 les taux d'emploi les plus élevés dans cette tranche d'âge, et un espace transfrontalier situé autour de Valenciennes, où le taux d'emploi en 1999 était relativement faible. Par contre, dans les zones autour des grandes villes de Bruxelles, Liège, Anvers, Charleroi et Lille, le taux d'emploi a beaucoup moins progressé, voire régressé, comme à Bruxelles et dans l'arrondissement de Verviers francophone.

L'observation de l'évolution du taux d'emploi sur 10 ans se fait sur la tranche d'âge des 25 à 54 ans. Cette population est en effet moins sensible aux effets observés en début et en fin de carrière (prolongement des études et départs en préretraite par exemple) de politiques menées dans les différents pays.

Il faut noter que l'année 2009 est une année particulièrement sombre pour le marché du travail¹ en Europe. Néanmoins l'évolution de 1999 à 2009 reflète également les années de forte croissance de l'emploi, notamment de 2005 à mi-2008.

¹ Voir notamment le rapport de la Commission européenne : Employment and Social Developments in Europe 2011, p.17

Le taux d'emploi augmente de près de 4 points en 10 ans

Sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, le taux d'emploi est passé de 74,7 % en 1999 à 78,6 % en 2009, soit une augmentation de 3,9 points.

C'est dans l'arrondissement de Dixmude, dont le taux d'emploi était déjà parmi les plus élevés que le taux d'emploi a le plus progressé (+ 8,9 points). Cet arrondissement fait partie d'une zone continue de Ypres à Eeklo, essentiellement flamande, qui a connu une croissance du taux d'emploi supérieure à 6 points. Tielt, où le taux d'emploi des 25-54 ans atteignait déjà 85,3 % en 1999, fait également partie de cette zone très dynamique et reste en tête du classement des taux d'emploi les plus élevés avec 91,5 % des 25-54 ans.

Une autre zone de forte croissance du taux d'emploi, également flamande, est constituée des arrondissements du nord-est de l'espace transfrontalier. Turnhout, Hasselt et surtout Maaseik et Tongres, proches de la moyenne transfrontalière en 1999, ont ainsi fortement remonté dans le classement des taux d'emploi les plus élevés et la dépassent largement en 2009.

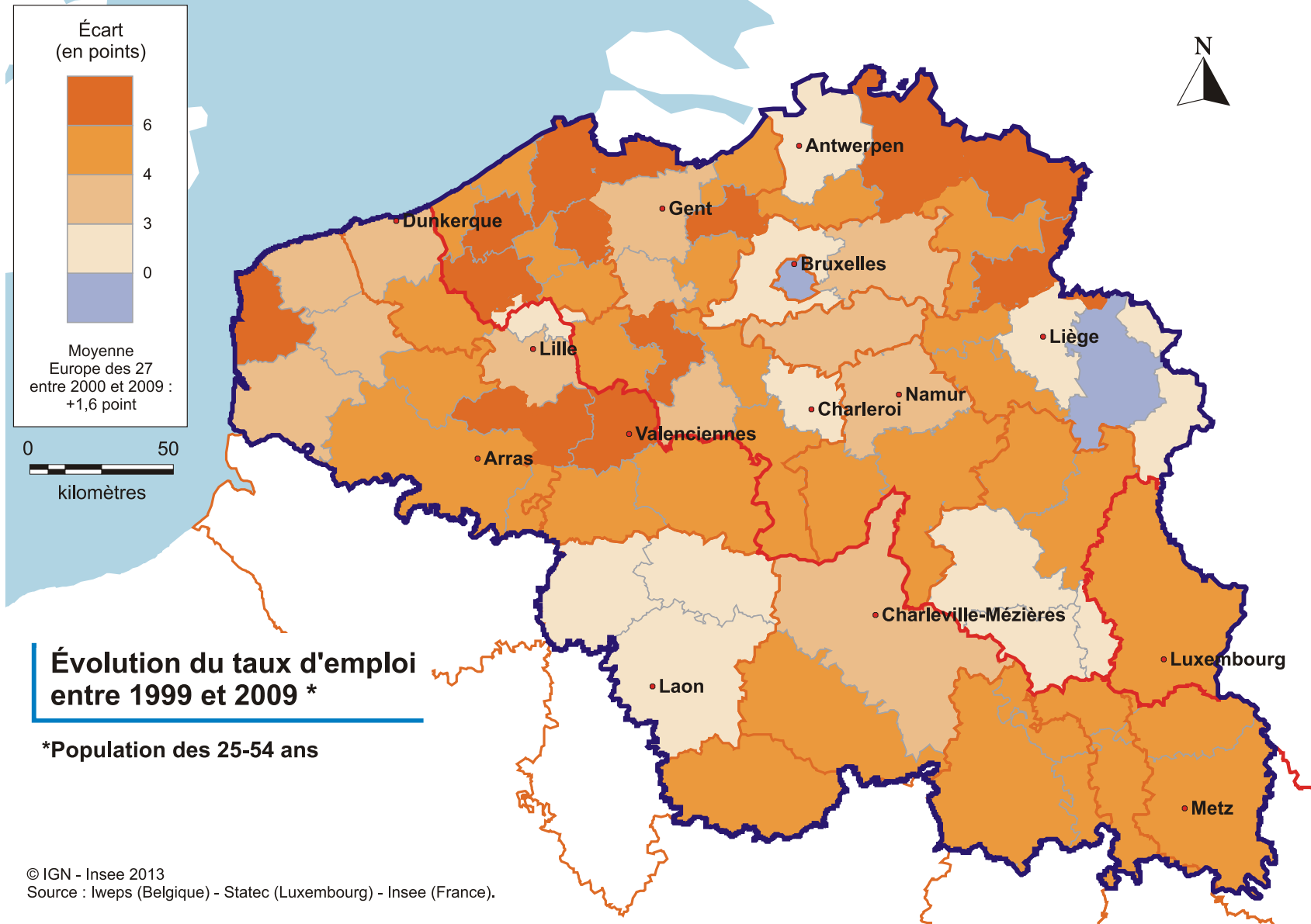
Une dernière zone continue, transfrontalière celle-là, constituée du côté français des zones d'emploi de Valenciennes, Douai, Lens-Henin et Béthune-Bruay, et du côté belge des arrondissements d'Ath, de Thuin et de Soignies, affiche une croissance du taux de croissance proche de 6 points (quoique très légèrement inférieure sur Soignies, Thuin et Béthune-Bruay). Cette dernière zone connaissait en 1999 un taux d'emploi particulièrement faible. Lens-Henin, avec un taux de 62,8 % en 1999, présentait le taux

d'emploi le plus faible de l'espace transfrontalier. Désormais, le taux d'emploi y dépasse celui de Charleroi, Mons et Bruxelles. Ces dernières zones font en effet partie des régions où le taux d'emploi a le moins progressé, voire diminué.

Enfin deux zones, détachées des trois espaces décrits ci-dessus, Boulogne-sur-Mer en France et Termonde en Belgique, affichent également une croissance du taux d'emploi supérieur à 6 points.

Une plus faible progression du taux d'emploi dans les zones très urbaines

Les espaces où le taux d'emploi a le moins progressé, voire régressé, sont de deux types. Tout d'abord, les zones urbaines, avec ou sans leur périphérie, présentent des évolutions faibles et même parfois négatives : Bruxelles et l'arrondissement de Hal-Vilvorde, Anvers, Liège et l'arrondissement de Verviers, Charleroi, la zone transfrontalière formée par Lille, Roubaix-Tourcoing et Mouscron. Par ailleurs, d'autres espaces comme les arrondissements belges de Neufchâteau, Virton et Arlon et les zones d'emploi françaises de Saint-Quentin, Laon et la Thiérache présentent eux-aussi une très faible augmentation de leur taux d'emploi.



Taux d'emploi par âge

Si, dans le cadre de sa stratégie de croissance Europe 2020, l'Union européenne ne s'est fixée qu'un objectif global de taux d'emploi pour les 20 à 64 ans (75 %), elle insiste fortement sur la nécessité de rehausser celui-ci aux deux extrémités de la vie professionnelle. Dans l'espace transfrontalier en 2009, tandis que le taux d'emploi moyen est de 66 %, le taux d'emploi des seniors de 55 à 64 ans n'est que de 34,5 % et celui des jeunes de 20 à 29 ans de 61,2 %. Ces moyennes cachent, bien sûr, d'importants contrastes sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, tant en ce qui concerne les taux d'emploi des seniors et des jeunes, qu'en ce qui concerne l'écart constaté entre ces deux taux.

Seuls 34,5% des seniors sont en emploi

Alors que le taux d'emploi global est de 66 % sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, ce taux n'est que de 34,5 % pour les 55-64 ans (38,7 % pour le Grand-Duché de Luxembourg en 2011). Le taux d'emploi des seniors varie de 25 % à Saint-Omer à plus de 40 % à Reims, Hal-Vilvorde et surtout à Bruxelles où il atteint 42,4 %. Ce taux d'emploi relativement plus important à Bruxelles contraste avec celui de l'ensemble des personnes d'âge actif qui est un des plus faibles (59,7 %). Cela pourrait s'expliquer par l'importance des emplois qualifiés dans les services dans cette zone, secteurs dans lesquels les départs anticipés à la retraite sont plus rares. La part relativement faible des seniors dans la population en âge de travailler laisse supposer que ces derniers demeurent résidents dans cette zone urbaine

lorsque leur activité professionnelle les y incite. Cette hypothèse pourrait également se vérifier pour la zone d'emploi de Lille qui affiche également un taux d'emploi des seniors élevé (38,9 %) et une part de ceux-ci dans la population en âge de travailler relativement faible. Concernant les autres grandes agglomérations, Metz présente un taux de 38,1 %, contre 36 % à Anvers, 31,4 % à Liège et loin derrière 27,4 % à Charleroi. Dans ces deux dernières villes, fortement marquées par l'industrie, le recours au système de préretraite a été plus important.

Un taux d'emploi des jeunes également plus faible

À une moindre échelle, le taux d'emploi des jeunes âgés de 20 à 29 ans est également inférieur à la moyenne globale, et ce sur l'ensemble du territoire transfrontalier. Des exceptions existent en Flandre et dans les zones d'emploi françaises limitrophes du Grand-Duché du Luxembourg, tantôt parce qu'une partie importante des jeunes continuent leurs études, tantôt parce que, faute de diplôme suffisant, les jeunes ne se présentent pas sur le marché du travail.

Le taux d'emploi des jeunes de 20 à 29 ans est en moyenne de 61,2 % en 2009 (59 % pour le Luxembourg en 2011). Il varie de 49,1 % à Charleroi et Mons à plus de 77 % à Tielt et Dixmude. Un espace contigu, constitué de la Flandre belge et d'une extension sur la zone d'emploi de Flandre-Lys, présente un taux d'emploi des jeunes de plus de 65 %. Le taux d'emploi est également supérieur à la moyenne sur le sud-est transfrontalier, fortement orienté vers le Grand-Duché du Luxembourg, de la communauté germanophone à Metz, en passant par Verdun, mais à l'exception

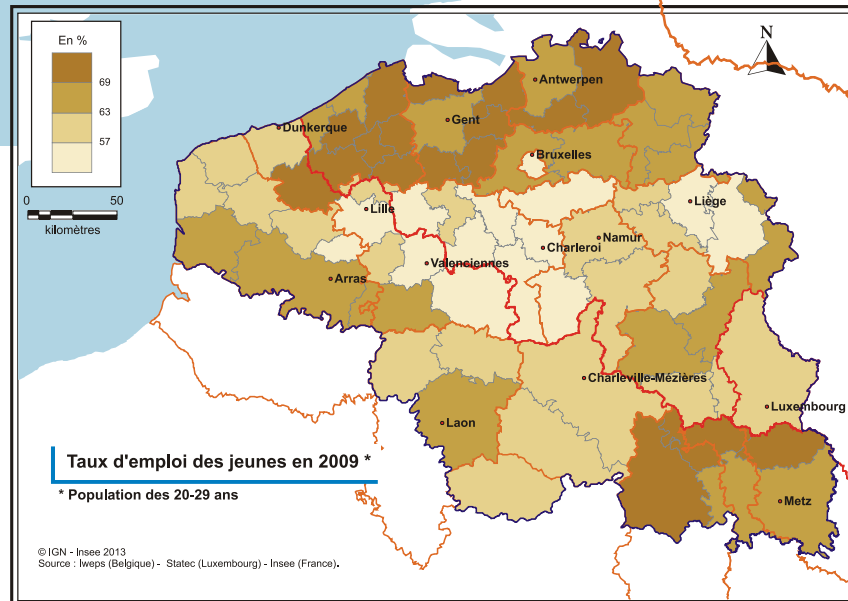
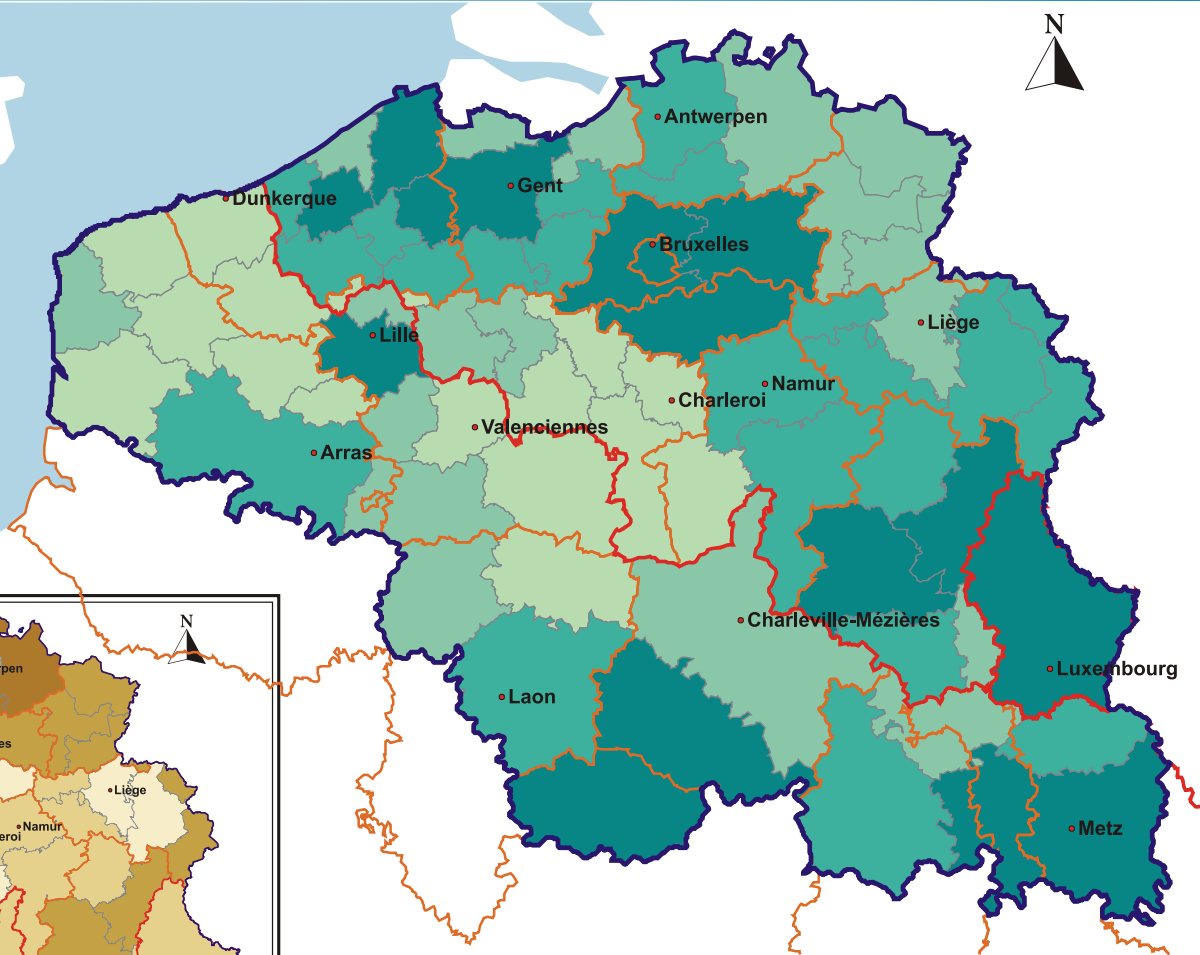
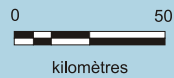
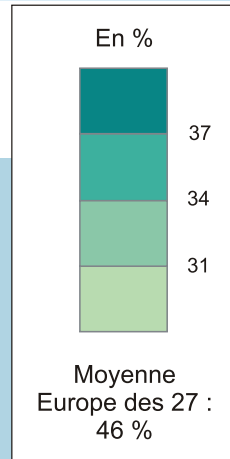
d'Arlon et de Virton. Berck-Montreuil, Arras, Cambrai et Laon complètent le tableau des zones présentant un taux d'emploi des jeunes supérieur à la moyenne. À Liège, Charleroi, Valenciennes, Lille et Bruxelles, les taux sont partout inférieurs à 57 %. À Lille, Bruxelles, Liège et dans le Brabant wallon, les jeunes sont plus souvent étudiants : relativement peu de jeunes se portent sur le marché du travail, ces derniers étant généralement peu diplômés. Pour les autres, le chômage des jeunes est proche de la moyenne, mais ils sont victimes d'un climat économique défavorable, où le taux global d'emploi est relativement faible.

Un taux d'emploi des jeunes supérieur de 26,7 points à celui des seniors

Certains espaces affichent des taux d'emploi des jeunes et des seniors élevés, particulièrement le nord de l'espace transfrontalier, avec principalement les arrondissements de Tielt et Dixmude, ainsi que la périphérie de Bruxelles, à l'exception du Brabant wallon, où un taux d'emploi faible des jeunes s'observe de concert avec un taux d'emploi relativement élevé des seniors. Cumulant également des taux d'emploi élevés tant des jeunes que des seniors, se distingue l'extrémité sud de la partie française au sein de l'espace observé, constituée des zones d'emploi de Verdun, Longwy, Thionville et de Metz. À l'inverse, au cœur de l'espace, Liège, Charleroi, Mons, Tournai, Mouscron, Douai et Lens-Hénin font preuve d'une position tout aussi préoccupante pour les jeunes que pour les seniors.

Certains espaces présentent un déséquilibre significatif entre l'importance relative des taux d'emploi des jeunes et des seniors. Si, en moyenne, le taux d'emploi des jeunes est supérieur de 26,7 points à celui des seniors, cet écart dépasse les 38 points, principalement en Flandre occidentale, à Roulers, Dixmude, Ypres et Tielt, en Flandre-Lys, ainsi que dans toute zone entourant l'arrondissement d'Anvers. Dans le sud, Longwy et Thionville se distinguent, principalement à cause de taux d'emploi des jeunes particulièrement élevés. Dans la plupart des cas, l'écart entre le taux d'emploi des jeunes et des seniors est faible, là où les deux taux sont sensiblement inférieurs à la moyenne. Lille et le Brabant flamand font exceptions, le taux d'emploi des seniors y est proportionnellement plus élevé et donc plus proche du taux d'emploi des jeunes, particulièrement faible.

Taux d'emploi par âge



Taux d'emploi des seniors en 2009 *

* Population des 55-64 ans

© IGN - Insee 2013
Source : Iweps (Belgique) - Statec (Luxembourg) - Insee (France).

Rapportant l'emploi intérieur d'une zone à sa population active, le taux d'équilibre (ou l'indice d'attractivité) mesure la capacité théorique d'un territoire à répondre à la demande potentielle d'emploi de ses résidents. Supérieur à l'unité, cet indicateur signifie que non seulement l'entité a la capacité de procurer de l'emploi à ses résidents, mais qu'elle constitue un pôle d'emploi, vers lequel converge une population active qui ne trouve pas de travail dans son environnement immédiat. Inférieur à l'unité, cela signifie que le territoire ne peut satisfaire à la demande d'emploi potentielle de ses résidents, ce qui implique du chômage et/ou des navettes. L'attractivité moyenne de l'espace transfrontalier est de 89,4 %, légèrement inférieure à qu'elle représentait en 2003. Ainsi, 22 % de la population active réside dans des zones où l'indice d'attractivité est inférieur à 75 %. Huit entités, représentant à elles seules plus de 35 % de l'emploi intérieur de l'espace transfrontalier ont un taux d'équilibre strictement supérieur à 100 % et avoisine les 150 % à Bruxelles et au Grand-Duché de Luxembourg.

Un taux d'attractivité moyen de 89,4 % dans l'espace transfrontalier

Globalement, l'espace transfrontalier offre en 2009 environ 7 075 000 emplois et la population active, soit la main d'œuvre disponible, est d'environ 7 750 000 personnes. Le nombre de chômeurs y est de l'ordre de 770 000. L'écart, d'une centaine de milliers d'unités

s'explique en partie par l'erreur statistique liée à la juxtaposition de sources diverses, mais aussi, par l'attractivité qu'exerce l'espace transfrontalier sur des zones voisines comme, par exemple, l'attractivité du Luxembourg pour les Länder allemands voisins. L'indice d'attractivité est théorique, puisqu'il ne tient pas compte des spécificités des emplois proposés et de la capacité qu'ont les résidents à satisfaire cette demande. Ainsi, Bruxelles, en dépit d'un indice proche de 150 %, est la zone de l'espace transfrontalier où le taux de chômage de 17,4 % est le plus élevé de l'espace transfrontalier et le taux d'emploi est parmi les plus faibles. A l'inverse, l'arrondissement d'Alost a un indice de 63,9 % mais présente un des taux de chômage les plus faibles de l'espace transfrontalier, soit 4,7 %. Le taux d'équilibre moyen de 89,4 % en 2009 est inférieur de 1,4 point à celui de 2003, ce qui témoigne d'une certaine détérioration du marché de l'emploi dans l'espace transfrontalier. Cet indice va de 42,8 % pour la région de Longwy à 142,3 % pour la Région de Bruxelles-Capitale et 154,5 % pour le Grand-Duché de Luxembourg (en 2011). Le taux d'équilibre est de 93,1 % pour la Belgique (91,0 % en Flandre et 81,9 % en Wallonie) et de 82,1 % pour l'ensemble de l'espace français.

Cinq types de territoires pour l'équilibre du marché de l'emploi

Cinq types de territoires peuvent être distingués. Un premier groupe, où le ratio est faible, est caractérisé par un taux d'emploi relativement important et un taux de chômage faible. Il s'agit de zones " dortoirs ", de nature périurbaine, proches de pôles d'emploi. C'est le cas par exemple de Virton, Longwy et Thionville, bénéficiant de l'attractivité du Grand-Duché de Luxembourg ou de la zone de Flandre-Lys voisine du pôle de Lille.

Un deuxième groupe se compose de territoires où le ratio est également faible mais le chômage élevé et le taux d'emploi faible. Ils sont éloignés des pôles d'emploi : Cambrai, Maubeuge, Thuin et Philippeville ou encore Calais.

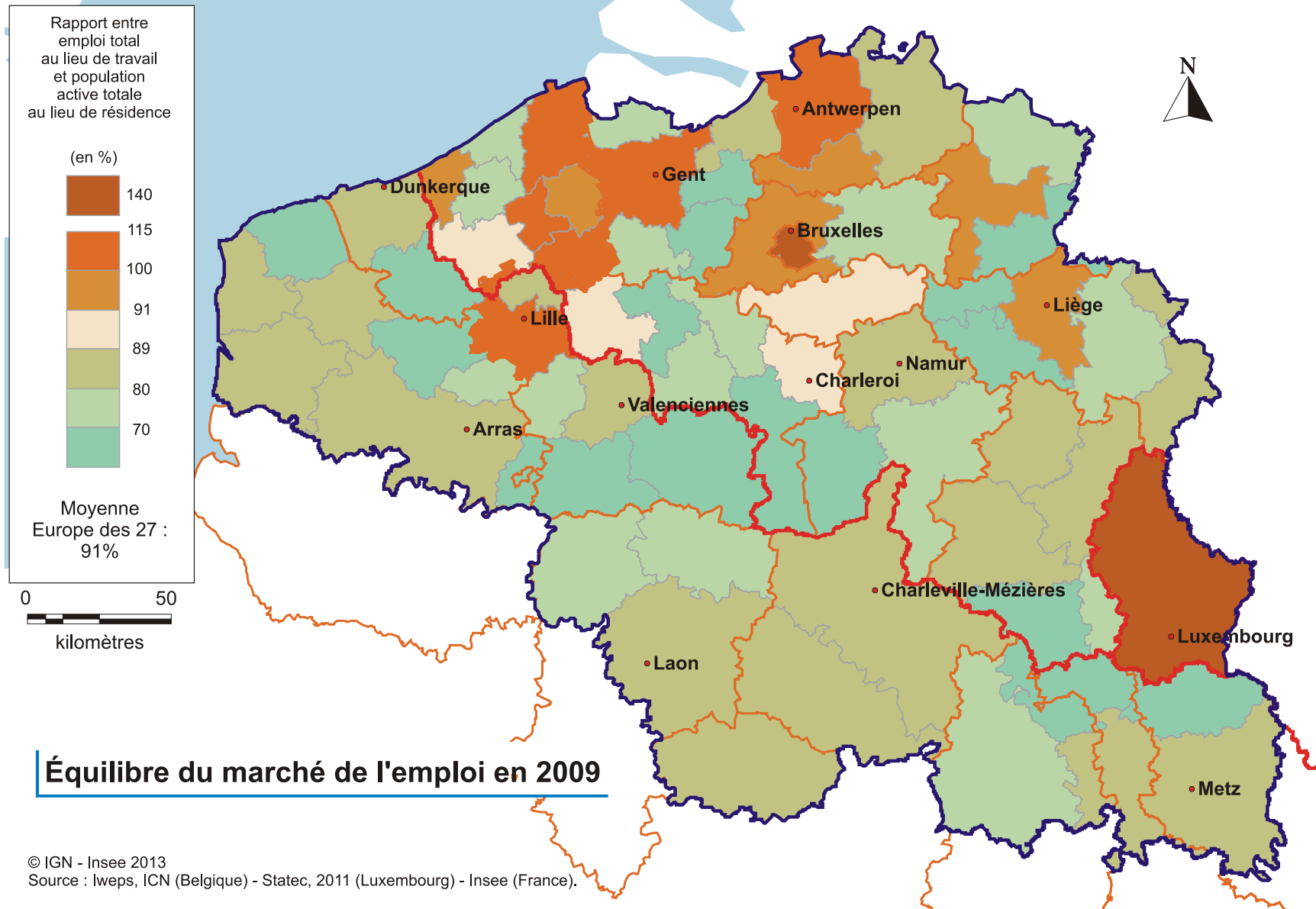
Le troisième groupe est constitué de zones où le ratio est élevé mais où la population ne bénéficie pas de l'abondance d'emplois car elle ne possède pas les qualifications nécessaires pour les emplois offerts, souvent dans le tertiaire. C'est le cas des métropoles : Bruxelles, Anvers, Liège, Charleroi et dans une moindre mesure Lille.

Viennent après des zones où le ratio est élevé, de même que le taux d'emploi, avec un taux de chômage faible. La population y occupe les emplois offerts : Gand, Bruges, Roulers, Tielt et Courtrai, le Grand-Duché de Luxembourg.

Enfin, un espace est constitué des zones intermédiaires dont l'indice d'attractivité est supérieur à 80 %, mais inférieur à la moyenne générale. Cet ensemble, proportionnellement le plus vaste de l'espace transfrontalier, regroupe plus de 25 % de la population active. Il est constitué d'une bande contiguë transfrontalière, allant de Laon et Reims vers Verviers germanophone, en passant par Charleville-Mézières, Neufchâteau, Bastogne et Marche-en-Famenne. Un autre espace contigu est constitué des zones d'emploi, à la frontière ouest de l'espace transfrontalier, allant d'Arras à Boulogne-sur-Mer à l'ouest et Dunkerque à l'est. Il faut signaler que la zone d'emploi de Metz se situe dans cette catégorie en 2009, alors qu'elle avait un indicateur supérieur à 100 en 2003. Eu égard au taux de chômage, cet espace est marqué par d'importants contrastes : s'y trouve aussi bien Valenciennes, avec un taux de chômage supérieur à 15 %, que Turnhout, avec un taux de chômage inférieur à 5 %.

Pour comprendre ces résultats

Pour les zones belges, le ratio a été calculé en utilisant au numérateur les données d'emploi intérieur issues de la comptabilité régionale, estimées par l'Institut des comptes nationaux (ICN) selon les normes internationales SEC 95. Au dénominateur, il s'agit des données de population active calculées par l'Iweps et calibrées sur l'EFT pour respecter au mieux les normes du Bureau international du travail. Bien qu'établies toutes les deux selon des normes internationales, ces données ne sont pas tout à fait comparables. Il y a donc un léger biais. En effet, alors que l'emploi intérieur devrait être supérieur à la population active occupée pour l'ensemble du pays, il y a plus de frontaliers sortants qu'entrants en Belgique, ces données montrent un léger solde positif de frontaliers entrants.



Taux de chômage

Le taux de chômage est un indicateur clé pour mesurer la santé du marché du travail. Il peut refléter à la fois le développement économique, les comportements des habitants vis-à-vis de l'emploi, et surtout l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans une région.

Dans l'espace transfrontalier, le taux de chômage observé dans les territoires s'échelonne, en 2010, de 2,7 % dans l'arrondissement belge flamand de Tielt à 17,4 % à Bruxelles.

Deux zones où le chômage est faible

Deux espaces, situés au nord et à l'est du territoire transfrontalier, présentent des taux de chômage faibles.

L'un est constitué de la région flamande belge où, à l'exception de l'arrondissement d'Anvers, le taux de chômage est inférieur à 7 % en 2010 dans tous les arrondissements, signe du dynamisme économique de cette zone qui reste une des plus prospères d'Europe. Au sein de ce premier espace, les taux de chômage les plus importants s'observent à Anvers, Ostende et Gand et les plus faibles à Dixmude, Tielt et Roulers. Ces deux derniers arrondissements, particulièrement prospères, se distinguent également par un indice d'attractivité et un taux d'emploi élevés.

L'autre est constitué de la communauté germanophone et de deux districts luxembourgeois (Diekirch et Grevenmacher). Dans ces trois zones, le taux de chômage est

inférieur à 7 %. On peut également y rattacher les arrondissements belges contigus de Bastogne, de Neufchâteau, d'Arlon et de Virton et le district de Luxembourg où le taux de chômage n'est que légèrement supérieur à 7 %.

Un chômage important au cœur de l'espace transfrontalier

Les taux de chômage les plus élevés sont observés au centre du territoire transfrontalier, en particulier dans l'ancien bassin minier constitué des zones d'emploi de Lens-Hénin, de Douai, de Valenciennes, de Mons et de Maubeuge, ou encore sur Saint-Quentin et la Thiérache, ainsi que sur Charleroi et Liège. Ces zones où l'industrie était florissante n'ont pas encore achevé leur reconversion et peinent à offrir des emplois adaptés aux qualifications des populations qui y résident. Certaines zones présentent une situation assez préoccupante comme la zone d'emploi de Calais, dont le taux de chômage est de 16,4 % en 2010 et surtout la région de Bruxelles, où le taux de chômage de 17,4 % est désormais le plus élevé de l'ensemble de l'espace transfrontalier, place occupée en 2004 par Charleroi. Pour rappel l'emploi intérieur est à Bruxelles de l'ordre de 675 000 personnes, de 200 000 unités supérieur à sa population active. Alors que plus de 75 000 personnes sont sans emploi à Bruxelles, plus de 275 000 navetteurs se rendent quotidiennement dans la capitale belge, pour y occuper des emplois, principalement orientés vers les services privés et publics. Ce sont des emplois qualifiés qui ne sont souvent pas accessibles à la main-d'œuvre locale, insuffisamment formée.

Pour comprendre ces résultats

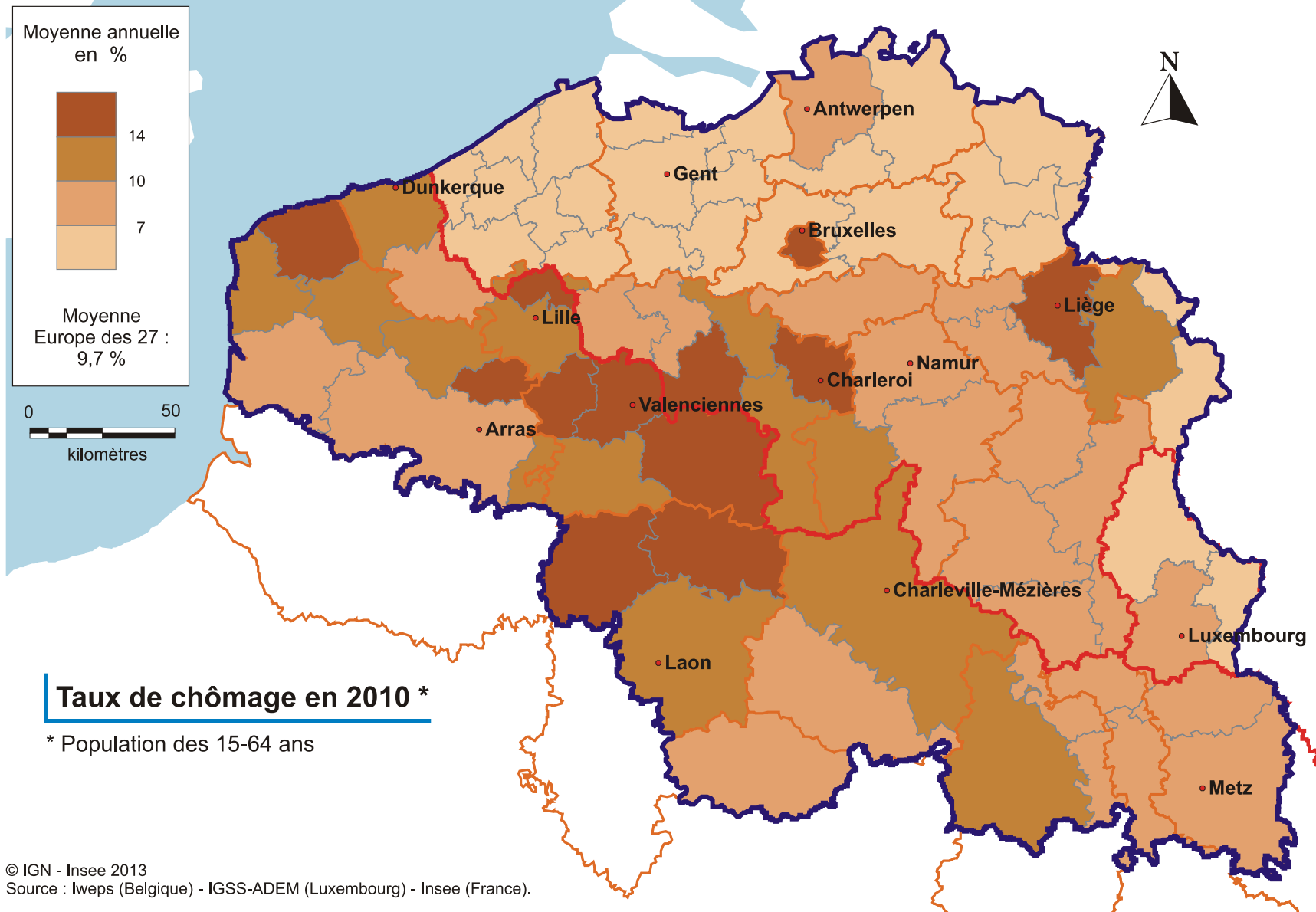
Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs à la population active. Il rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Afin d'assurer une comparabilité dans le temps et dans l'espace (au niveau international) du taux de chômage notamment, le BIT a précisé, dans une Résolution de 1982, la manière dont la population devait être répartie entre personnes ayant un emploi, chômeurs BIT et inactifs.

On utilise à l'heure actuelle, à travers le monde, deux méthodes principales pour mesurer le chômage : la prise en compte des chômeurs déclarés auprès de l'administration du travail et l'enquête à intervalles réguliers auprès d'échantillons représentatifs de la population (dans tous les pays de l'Union européenne, il s'agit de l'enquête sur les forces de travail).

Seule cette dernière méthode permet les comparaisons internationales. Cependant elle ne fournit pas de résultat à un niveau géographique fin. Il faut donc combiner les informations issues de l'enquête et les données administratives. C'est ce que fait l'Insee pour le calcul des taux de chômage officiels en France.

Pour la Belgique les données de l'enquête sur les forces de travail disponibles par région (Wallonie, Flandre, Bruxelles), sexe et âge, ont été réparties par arrondissement sur la base de clés fines qui prennent en compte l'âge, le sexe et la commune de résidence, sur la base des données administratives des organismes de placement. Ces taux sont comparables à ceux calculés pour les régions par Eurostat et ceux calculés en France par l'INSEE, mais peuvent être inhabituels pour le lecteur belge plus familier des taux administratifs diffusés en Belgique.



© IGN - Insee 2013
Source : Iweps (Belgique) - IGSS-ADEM (Luxembourg) - Insee (France).

Chômage des femmes

En 2009, 47,7 % des demandeurs d'emploi de l'espace transfrontalier sont des femmes. C'est plus souvent le cas en France et dans le sud de l'espace transfrontalier. L'attractivité du marché du travail luxembourgeois semble plus profiter aux femmes belges que françaises.

En 2009, environ 358 000 chômeurs de l'espace transfrontalier, soit 47,7 % du total, sont des femmes. En France, cette proportion est sensiblement plus élevée (49,1 %), tout comme dans les zones d'emploi de Dunkerque, Flandre-Lys et surtout Saint-Omer à l'ouest et de Verdun à l'est, où elle est supérieure à 52 %. Par contre, sur la côte belge, se trouvent les proportions les plus faibles de l'espace transfrontalier. A l'opposé, le Grand-Duché compte nettement moins de femmes parmi ses chômeurs (43,1 %). En Belgique, le chômage wallon est un peu plus féminin (47,7 %) que le chômage flamand (45,5 %) et le chômage bruxellois (44,7 %).

Globalement moins de chômeuses que de chômeurs

Une faible part des femmes dans le chômage s'explique soit par un faible taux d'activité des femmes, soit par un taux de chômage des femmes plus faible que celui des hommes.

En Flandre, dans le Grand-Duché de Luxembourg et dans son hinterland belge, l'importance relative du chômage féminin est la plus faible. Sur l'ensemble des trois arrondissements constituant la côte belge, la part du chômage féminin est inférieure à 45,7 % ; Ostende présente le pourcentage le

plus faible de l'espace transfrontalier (42,7 %). Ce phénomène s'explique par l'activité touristique particulièrement développée sur la côte belge (secteur favorable à l'emploi féminin), mais le phénomène ne s'étend pas sur l'espace côtier français. Le Grand-Duché de Luxembourg et son extension sur les arrondissements belges d'Arlon et de Virton compte proportionnellement moins de chômeuses. Comme pour les grandes métropoles flamandes, ce phénomène s'explique par une plus grande tertiarisation de l'activité économique. Il semble néanmoins moins profiter aux métropoles wallonnes et françaises. Metz et Reims comptent ainsi plus de 50 % de chômeuses.

Un contraste important entre le versant belge et français au nord, qui s'atténue progressivement vers le sud

Le contraste entre l'espace français et l'espace belge est très important dans le nord, variant de 42,7 % à Ostende à 55,5 % à Saint-Omer. Il s'atténue cependant, plus on va vers le sud. On y retrouve, au centre, un espace contigu, constitué de Lille, Valenciennes, Charleroi, Namur et Liège, où les proportions sont proches de la moyenne.

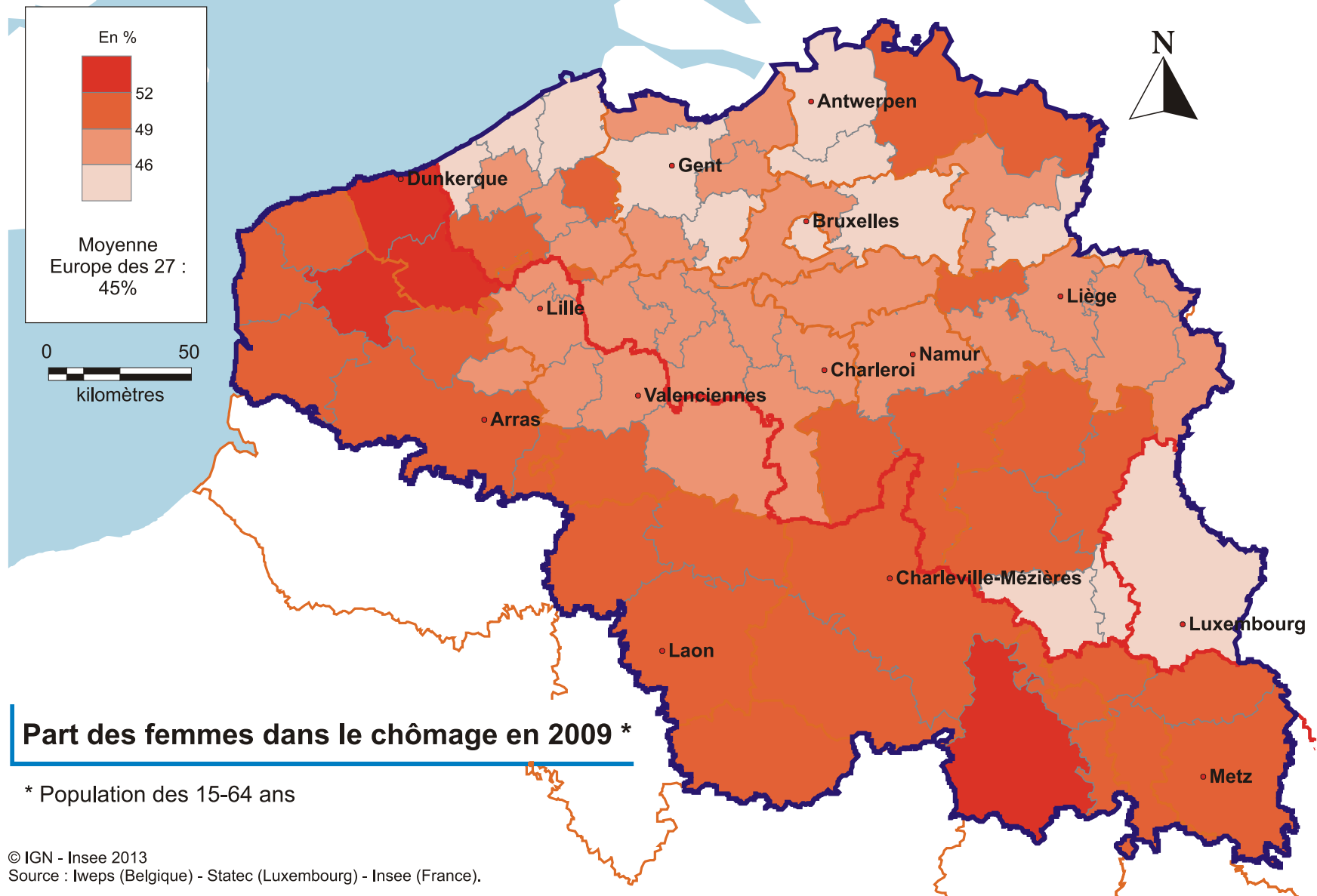
A Liège, Charleroi et Valenciennes, la faible part de femmes s'explique par leur retrait du marché du travail (faible taux d'activité) par découragement. Par contre, sur le pourtour ouest de l'espace transfrontalier, le taux d'activité féminin est relativement important, et la part de chômeuses particulièrement importante aussi. Le comportement des femmes par rapport au marché du travail y est donc différent, puisque proportionnellement, plus d'entre elles se déclarent disponibles sur le marché du travail, même si l'accès à celui-ci est difficile.

Il faut, enfin, signaler la situation paradoxale liée aux opportunités d'emploi que propose le Grand-Duché de Luxembourg. Autant ces opportunités semblent plus concerner le voisinage français pour ce qui est des jeunes, il concerne beaucoup plus les Belges pour ce qui est de la population féminine. Longwy et Thionville comptent plus de 50 % de chômeuses, alors qu'à Arlon et à Virton la proportion de femmes au chômage n'est que de 45,3 %.

Pour comprendre ces résultats

Le lecteur fidèle, familier de la carte correspondante dans la précédente édition des atlas sera probablement surpris de constater qu'alors qu'en 2004, le chômage épargnait proportionnellement plus les femmes sur le versant français, la tendance s'est en apparence complètement inversée. Cette différence importante provient essentiellement d'un changement dans la méthode de calcul de cet indicateur pour la Belgique. En effet, alors que pour l'édition précédente seules les données administratives provenant des organismes de placement avaient été utilisées, pour la présente édition, les données calées sur l'enquête sur les forces de travail ont été mobilisées afin d'améliorer la comparabilité entre les données belges, françaises et luxembourgeoises.

Chômage des femmes



Chômage des jeunes

Sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, les jeunes de 15 à 24 ans représentent plus d'un quart des chômeurs au sens du BIT (c'est-à-dire les personnes sans emploi, disponibles pour travailler et qui en recherchent un activement) alors qu'ils constituent moins d'un cinquième de la population en âge de travailler. Les jeunes sont ainsi surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi.

Le passage de la vie scolaire à la vie active est souvent marqué par une période de chômage. Les jeunes, derniers entrés sur le marché du travail, sont également les premiers à en sortir en cas de difficulté. À cet égard, le choix de l'année de référence, 2009, année marquée par une grave crise économique, influence à la hausse la part des jeunes dans le chômage.

La part des jeunes parmi les chômeurs s'étend, selon les territoires, de 33,9 % dans l'arrondissement belge flamand de Dixmude à 15,5 % à Bruxelles et au Grand-Duché de Luxembourg.

Trois zones où les jeunes représentent plus de 30 % des demandeurs d'emploi

Dans trois zones, la part du chômage des jeunes dépasse 30 %.

Tout d'abord, une zone transfrontalière se démarque. Elle comprend les arrondissements flamands de Dixmude, Roulers, Tielt et Ypres et les zones d'emploi françaises de Saint-Omer, Lens-Hénin, Béthune-Bruay, Flandre-Lys, Calais et Arras. Dans cet espace, la proportion des jeunes dans la population en âge de travailler est aussi relativement

importante. Cependant ce territoire est assez hétérogène par rapport à la situation générale du marché du travail. S'y retrouvent des zones où la situation générale au regard du chômage est plutôt bonne : arrondissements flamands, zone de Flandre-Lys et dans une moindre mesure d'Arras où le taux de chômage est relativement faible et le taux d'emploi, y compris celui des jeunes, est assez élevé. Appartiennent également à cet espace des zones où le chômage touche toutes les tranches d'âge : zones de Calais, Saint-Omer, Béthune-Bruay et Lens-Hénin.

Ensuite, l'extrême nord-est de l'espace, Maaseik et Hasselt, se caractérise également par une part des jeunes chômeurs élevée. La situation du marché du travail y est relativement bonne et la part des jeunes dans la population en âge de travailler plutôt faible.

Enfin, la partie de la Province de Luxembourg belge formée par les arrondissements de Bastogne, Marche-en-Famenne, Neufchâteau et Virton, compte également de nombreux jeunes demandeurs d'emploi. La situation du marché du travail y est assez bonne et la proportion de jeunes dans la population en âge de travailler relativement importante.

Cinq zones où moins de 25 % des chômeurs ont moins de 25 ans

A l'opposé, cinq zones se démarquent par une part des jeunes dans le chômage faible, inférieure à 25 %.

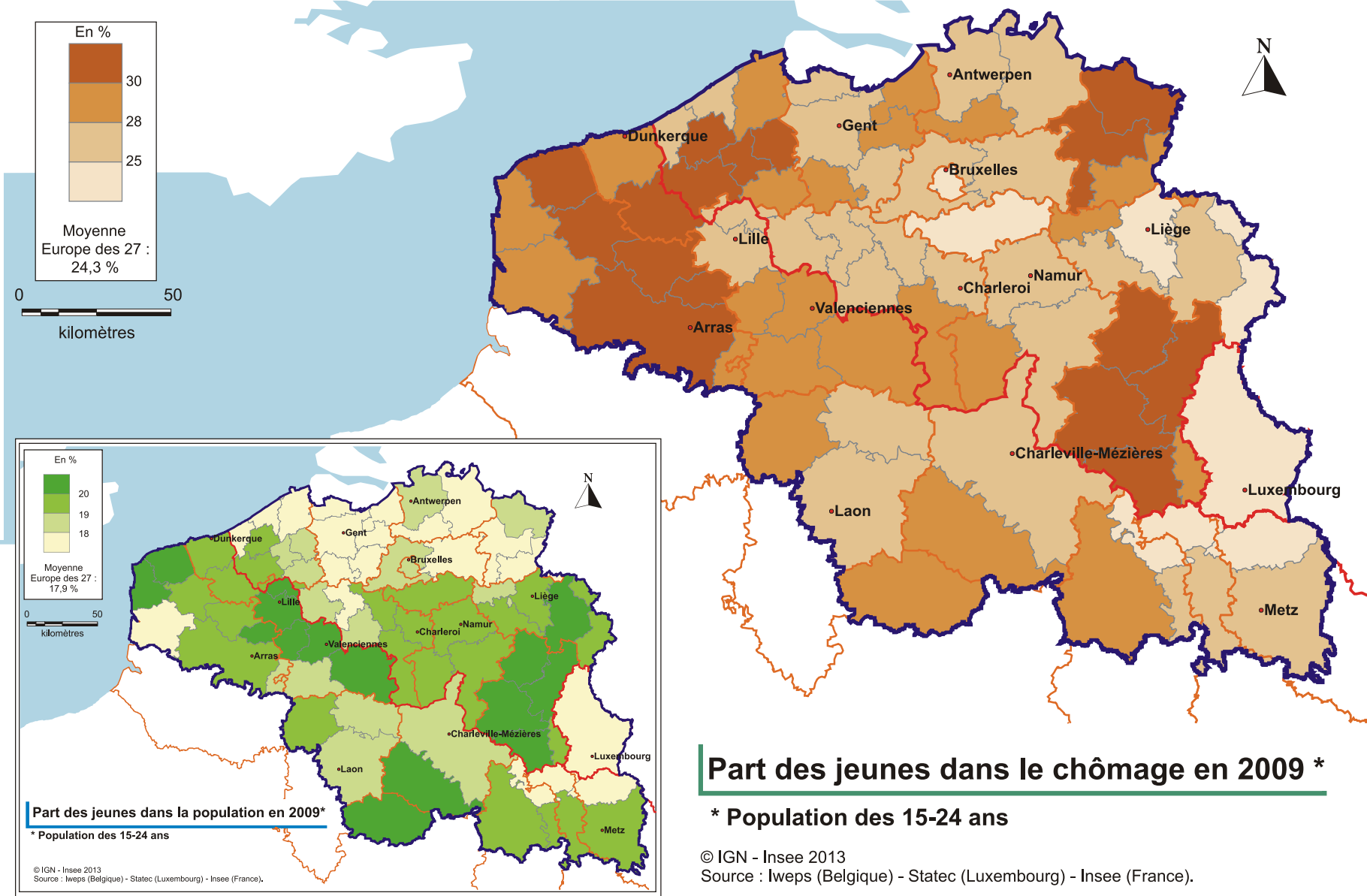
Tout d'abord, l'arrondissement de Liège, caractérisé par une part relativement importante de jeunes dans la population de 15 à 64 ans, présente un taux de chômage important et des taux d'emploi et taux d'activité faibles y compris chez les jeunes.

Ensuite, dans le territoire de la Communauté germanophone, la part des jeunes dans la population est assez importante et leur taux d'emploi assez élevé, le chômage des moins de 25 ans y est donc assez faible.

Bruxelles, quant à elle, se caractérise par une mauvaise position de ses habitants sur le marché du travail avec un taux d'emploi faible y compris pour les jeunes.

Puis, dans le Brabant wallon, la proportion de jeunes dans la population en âge de travailler est relativement importante, la situation du marché du travail assez bonne et le taux d'activité des jeunes faible, ceux-ci préférant poursuivre leurs études et entrer plus tardivement sur le marché du travail.

Enfin, l'espace transfrontalier formé par le Grand-Duché de Luxembourg et les zones d'emploi françaises de Longwy et Thionville se caractérise par une part des jeunes dans la population faible et un taux d'emploi élevé.



Chômage des seniors

A lors que les personnes âgées de 55 à 64 ans constituent plus de 18 % de la population en âge de travailler, ces derniers ne représentent que 6,7 % des chômeurs. Leur taux d'emploi est par ailleurs très faible (34,5 %). Même si depuis 2000, le recours aux préretraites et dispenses de recherche d'emploi pour les seniors s'est atténué, la majorité des personnes de 55 à 64 ans appartient encore à la population inactive au sens du BIT (elles n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas).

Assez paradoxalement à première vue, les zones où le taux d'emploi des seniors est le plus élevé présentent également la part la plus importante de seniors dans le chômage. Ces zones sont également caractérisées par une assez bonne santé du marché du travail avec un taux de chômage relativement faible et un taux d'emploi assez élevé pour l'ensemble de personnes en âge de travailler. Les seniors ne s'y découragent pas et se présentent sur le marché du travail même s'ils ne trouvent pas d'emploi.

Deux zones où la part des seniors dans le chômage est élevée

Deux zones répondent à ces caractéristiques : le nord de l'espace transfrontalier comprenant les arrondissements belges flamands et le sud-est comprenant les zones d'emploi françaises de Laon à Metz ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg. Cette dernière zone et en particulier le Grand-Duché, est caractérisée par une part relativement faible de seniors dans la

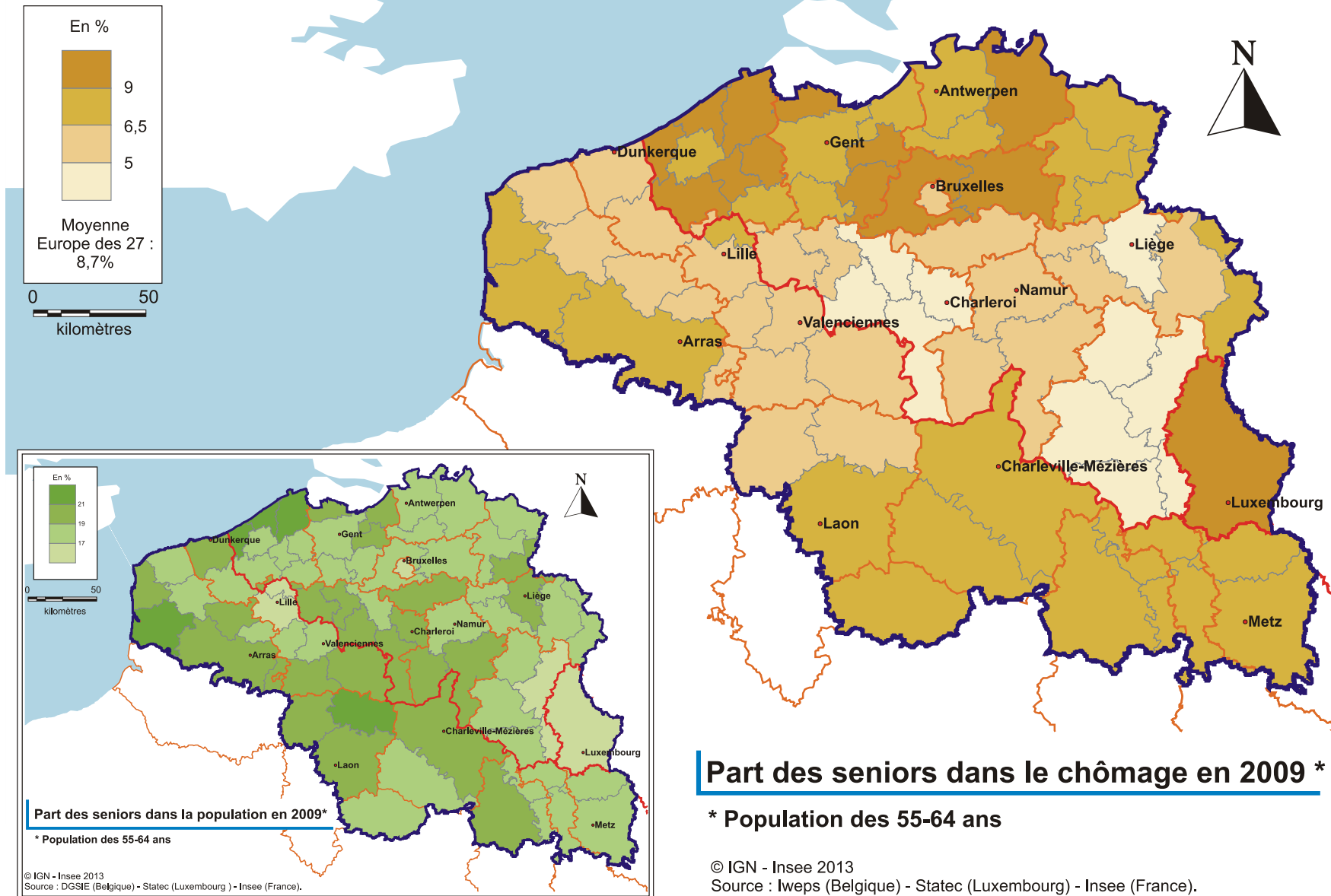
population en âge de travailler. Le marché du travail étant dynamique, les seniors ne s'en retirent pas, ce qui entraîne un taux d'activité des seniors élevé et donc mécaniquement, une part dans l'emploi et le chômage plus élevée que la moyenne.

A l'inverse, la zone allant de Calais-Dunkerque à Verviers francophone, en passant par Lille, Valenciennes, Saint-Quentin, Charleroi, Namur et Liège, correspondant à l'ancien sillon industriel, compte, parmi ses chômeurs, proportionnellement moins de chômeurs âgés.

Des zones où les demandeurs d'emploi âgés sont peu nombreux

Deux zones wallonnes se distinguent également par une part de chômeurs âgés particulièrement faible, l'une formée par les arrondissements de Charleroi, Mons, Thuin et Soignies, où le taux d'emploi des seniors est faible et leur part dans la population relativement importante. La faible part de chômeurs âgés s'expliquerait donc par un retrait précoce du marché du travail, souvent encouragé par les mesures publiques. En revanche, la faible part des seniors dans le chômage des arrondissements d'Arlon, Virton, Bastogne, Neufchâteau et Marche-en-Famenne, où le taux d'emploi des seniors est relativement haut et le taux de chômage global relativement faible, s'explique plutôt par une faible part des aînés dans la population en âge de travailler.

A Bruxelles, la part des plus âgés parmi les demandeurs d'emploi est faible, comme celle des jeunes d'ailleurs. En effet, le chômage important que connaît Bruxelles touche surtout la classe des 25-54 ans, le taux d'emploi des seniors y est relativement important et leur part dans la population relativement faible.



Index

Activités économiques

| | |
|---------------------------------------------------|----|
| Établissement | 16 |
| Indice de spécificité | 24 |
| Industrie de faible technologie | 28 |
| Industrie de haute technologie | 26 |
| Nomenclature des activités | 22 |
| Produit intérieur brut par emploi | 12 |
| Produit intérieur brut par habitant | 10 |
| Services à moindre concentration de connaissances | 32 |
| Services à niveau de connaissance élevé | 30 |

Emploi

| | |
|------------------------------------------|----|
| Taux d'activité | 38 |
| Taux d'emploi | 40 |
| Taux d'équilibre (indice d'attractivité) | 48 |
| Taux de chômage | 50 |

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes



ATLAS Transfrontalier

Activités économiques - Emploi

Tome 2, co-édité par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie du Service Public de Wallonie,
l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique,
la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Nord-Pas-de-Calais



9 782110 523587

I.S.B.N. : 978-2-11-052358-7

Code Sage :

Prix : 15 €